



BILAN *SAY ON CLIMATE* 2024



En collaboration avec :



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

Bilan SAY ON CLIMATE

Européens **2024**

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#). Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches ont été enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le périmètre a donc évolué cette année pour **s'étendre aux entreprises européennes** qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses ont été publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. 19 évaluations FIR/ACT ont été réalisées.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

En collaboration avec :



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

SOMMAIRE

▶ <u>Rétrospective sur les Say on Climate</u>	<u>page 3</u>
▶ <u>Notes moyennes FIR / ACT</u>	<u>page 4</u>
▶ <u>Grille de recommandations FIR</u>	<u>page 5</u>
▶ <u>Méthodologie évaluation ACT</u>	<u>page 6</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT générique</u>	<u>page 7</u>
▶ <u>AENA</u>	<u>page 8</u>
▶ <u>ERAMET</u>	<u>page 11</u>
▶ <u>FERROVIAL</u>	<u>page 14</u>
▶ <u>GEA</u>	<u>page 17</u>
▶ <u>GLENORE</u>	<u>page 20</u>
▶ <u>PENNON</u>	<u>page 23</u>
▶ <u>UNILEVER</u>	<u>page 26</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT ciment</u>	<u>page 29</u>
▶ <u>HOLCIM</u>	<u>page 30</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT électricité</u>	<u>page 33</u>
▶ <u>EDP</u>	<u>page 34</u>
▶ <u>NATIONAL GRID</u>	<u>page 37</u>
▶ <u>SSE</u>	<u>page 39</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT finance</u>	<u>page 42</u>
▶ <u>AMUNDI</u>	<u>page 43</u>
▶ <u>AVIVA</u>	<u>page 45</u>

Aide à la lecture
Pour chaque entreprise figurent :

- Une page de synthèse
- Une page d'analyse FIR sur la transparence
- Une page d'analyse avec la méthodologie ACT

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT immobilier</u>	<u>page 49</u>
▶ <u>GECINA</u>	<u>page 50</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT pétrolier et gazier</u>	<u>page 53</u>
▶ <u>REPSOL</u>	<u>page 54</u>
▶ <u>SHELL</u>	<u>page 57</u>
▶ <u>TOTALENERGIES</u>	<u>page 60</u>

▶ <u>Méthodologie évaluation ACT promoteur immobilier</u>	<u>page 63</u>
▶ <u>ALTAREA</u>	<u>page 64</u>
▶ <u>ICADE</u>	<u>page 67</u>

ANNEXES :

▶ Liste des entreprises qui ont soumis un Say on climate depuis 2020	<u>page 70</u>
▶ Évolution des résultats des votes Say on Climate depuis 2021	<u>page 74</u>

Rétrospective sur les Say on Climate

Bilan des Say on Climate dans le Monde¹

Nombre de Say on Climate² en 2024 : **26** (vs. 27 en 2023)

- Résultats en 2024 : une approbation en légère baisse mais toujours un plébiscite

- Moyenne d'approbation : **87,4%** vs. 89,3% en 2023, 86,4% en 2022³
- Le plus fort taux d'approbation : **Icade**, avec 99,2%
- Le plus faible taux d'approbation : **Woodside Energy Group** (Australie), avec 40,15% : vote rejeté

Bilan des Say on Climate européens

Nombre de Say on Climate² en 2024 : **21** (vs. 21 en 2023)

- Résultats en 2024 (sur le scope FIR/ACT 19⁴ résolutions étudiées/21) : l'approbation est stable

- Moyenne d'approbation : **90,2%**³ (vs. 89,4% en 2023)

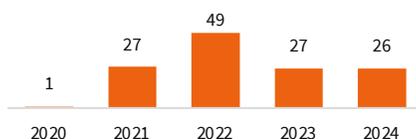
Moyenne d'alignement par rapport aux recommandations du FIR 2024⁵ :

- 2024 : 47% (vs. 50% en 2023⁶)

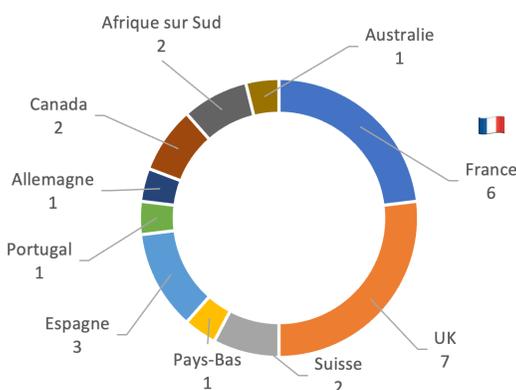
Note moyenne de l'analyse ACT⁷ :

- Score de performance moyen : **8,7/20** (vs. 2023 : 11/20⁶)
- Score d'évaluation moyen : **C** (noté de A à E) (vs. 2023 : B⁶)
- Score de tendance moyen : **=** (vs. 2023 : +⁶)

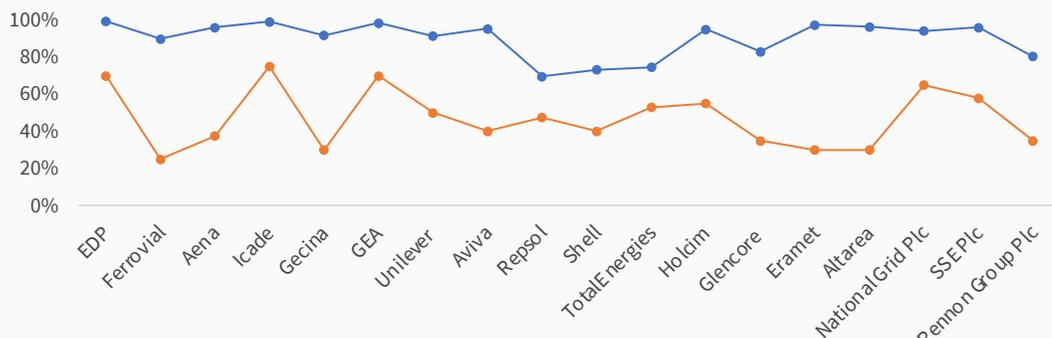
Nombre de Say on Climate dans le monde depuis 2020



Répartition géographique des résolutions Say on Climate dans le Monde en 2024



SoC européens analysés par le FIR



—●— Votes pour des actionnaires
—●— % d'alignement aux recommandations du FIR

Seuls EDP et GEA ne communiquent pas sur leur taux d'abstention ce qui empêche de recalculer le taux d'approbation en intégrant l'abstention.

¹ Sources : ISS et FIR.

² Résolutions climat présentées par le management.

³ Tous les résultats ont été calculés en rapportant sur taux d'approbation + taux d'opposition + abstention ; en 2024, les calculs sont réalisés sur les SOC jusqu'à septembre 2024

⁴ Les Say on Climate de Essentra (UK) et Ninety One Plc (UK) n'ont été analysés ni au travers de la méthodologie ACT ni par le FIR.

⁵ Le pourcentage d'alignement sur le SoC d'Amundi n'est pas pris en compte dans ce calcul car l'entreprise n'a pas été analysée par le FIR.

⁶ La moyenne calculée pour 2023 porte sur le périmètre France.

⁷ Le pourcentage d'alignement sur le SoC de National Grid n'est pas pris en compte dans ce calcul car l'entreprise n'a pas été analysée au travers de la méthodologie ACT.

Notes moyennes FIR / ACT Say on Climate 2024



Note de transparence selon les
recommandations
du FIR



Méthodologie générique⁸

▶ AENA	38 %
▶ ERAMET	30 %
▶ FERROVIAL	25 %
▶ GEA	70 %
▶ GLENCORE	35 %
▶ PENNON	35 %
▶ UNILEVER	50 %
Secteur ciment	
▶ HOLCIM	55 %
Secteur électricité	
▶ EDP	70 %
▶ NATIONAL GRID	65 %
▶ SSE	58 %
Secteur finance	
▶ AMUNDI	/
▶ AVIVA	40 %
Secteur immobilier	
▶ GECINA	35 %
Secteur pétrolier et gazier	
▶ REPSOL	48 %
▶ SHELL	40 %
▶ TOTALENERGIES	53 %
Secteur promoteur immobilier	
▶ ALTAREA	30 %
▶ ICADE	75 %

SCORE		
de performance	narratif	de tendance

3/20	E	-
7/20	D	-
5/20	C	-
12/20	B	+
4/20	E	-
8/20	C	+
11/20	C	+
11/20	D	=
13,4/20	B	+
/	/	/
11,2/20	B	=
7/20	D	=
6,7/20	B	=
11/20	B	=
6,4/20	D	-
8,6/20	E	-
9/20	D	=
10/20	B	=
12/20	A	+

⁸ Sept entreprises ont été évaluées selon la méthodologie générique compte tenu de la diversité ou de la spécificité de leurs activités qui ne leur permettaient pas d'être associées à une méthodologie sectorielle. Dans l'optique d'éclairer le lecteur, les entreprises ont néanmoins été rattachées à un secteur dans la présentation qui suit en se basant sur la catégorie GICS « Industry group » (niveau 2). La classification par secteur présentée sur cette page a été établie sur la base de la méthodologie ACT.

En collaboration avec :



Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2024

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Pondération : Les deux critères finaux corrélés au vote se voient attribués une pondération de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1.

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

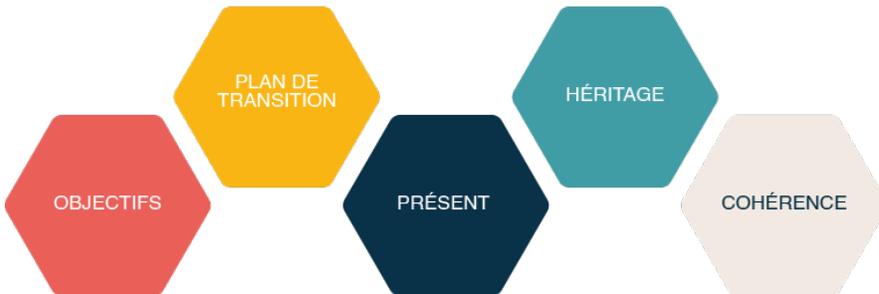
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

Espagne



2024

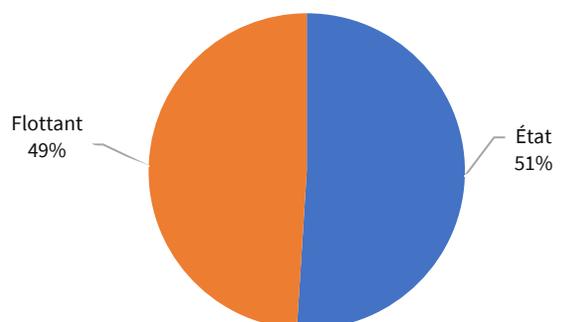
Secteur transport

<p>Notation de transparence 38 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur générique  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 3 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE </p>

Bien qu'AENA ait annoncé son ambition d'être **neutre en carbone d'ici 2030**, cet objectif couvre les scopes 1 et 2 de l'entreprise, qui ne représentent que 1% des émissions totales. En outre, si l'entreprise annonce un objectif de réduction de ses émissions sur le scope 3 pour 2030, elle ne dispose pas à date d'objectifs au-delà de cette date alors même que son scope 3 représente 99% des émissions totales. **L'ensemble des objectifs ne sont, à ce jour, pas validés par la SBTi¹**. En ce qui concerne son plan d'actions, l'entreprise fait état de nombreuses mesures prises mais les informations telles que les investissements et les réductions d'émissions attendues, **restent encore trop généralistes, ne permettant pas de comprendre la contribution de chaque action aux objectifs sur l'ensemble des scopes**. AENA, à l'instar de ses pairs du secteur de l'aviation, n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie crédible pour développer un modèle d'entreprise aligné sur un monde bas-carbone. Enfin, bien que nous saluons la présentation d'un vote Say on Climate, **nous constatons un manque de clarté global dans la communication de l'entreprise et une information trop éparse**. Nous encourageons AENA à aller plus loin en termes de transparence, d'ambition et de crédibilité de sa stratégie climatique.

¹ En juin 2024, trois mois après la tenue de l'assemblée générale et cette analyse, les objectifs ont été validés par la SBTi.

Répartition du capital d'Aena



AENA

Ambition Net Zero 2050

Objectif de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 (1% des émissions) & Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050

- ▷ Le niveau des émissions compensées pour les scopes 1 et 2 est élevé (18% en 2026)
- ▷ Manque de précision sur la nature de la compensation
- ▷ Absence d'information sur la trajectoire après 2030

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectifs de décarbonation à moyen et long termes basés sur un scénario 1,5°C couvrant les 3 scopes envoyés à la SBTi pour validation

Le périmètre inclut 53 aéroports sur 79 gérés au total : Aena SME SA (Espagne), SCAIRM (Murcia), et ses filiales aux UK (LLA) ainsi que l'ANB (Northeast Brazil Airport Group)

- ▷ N'inclut pas 27 aéroports : une partie au Brésil (BOAB), Mexique*, Jamaïque* et Colombie*
- ▷ Objectifs ne sont pas encore validés par la SBTi¹

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022**)

SCOPE 1 : 17 381 tCO₂eq (vs. 21 088)
0,4 %

SCOPE 2 : 26 566 tCO₂eq (vs. 30 429)
0,6 %

SCOPE 3 : 4 216 319 tCO₂eq (vs. 3 280 638)
99 %

- ▷ Le scope 3 ne prend en compte que le cycle de décollage et d'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol
- ▷ Le calcul des émissions exclut les aéroports dont la participation <50% : aéroports au Mexique, Jamaïque, Colombie (16 aéroports)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 82% d'ici 2026 vs 2019 sur les scopes 1 et 2

- ▷ Une part significative (18%) des émissions sont compensées pour atteindre la neutralité carbone en 2026
- ▷ Périmètre d'activités concerné n'est pas clairement défini
- ▷ Absence du scope 3 (99% des émissions)

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Scopes 1 et 2 : zéro émission nette en 2030 ;

Scope 3 : réduction de -36% en 2030 vs 2019 en absolu

- ▷ Le scope 3 exclut une partie significative des émissions car il ne prend en compte que le cycle de décollage et l'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol
- ▷ Objectifs sur les trois scopes ont été soumis à la SBTi mais ne sont pas encore validés
- ▷ Le calcul des émissions exclut les participations au Mexique*, en Jamaïque*, en Colombie* (16 aéroports)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

- ▷ Les objectifs Net Zero 2050 ne sont pas encore validés par la SBTi
- ▷ Pas d'information plus précise après 2030

Mesures du plan d'actions

Actions mentionnées pour trois zones géographiques (Espagne, UK, Brésil) pour 2026, 2030, 2040.

Engagement : 60 % des fournisseurs (en termes de dépenses) et 67 % de leurs clients en termes d'émissions (compagnies aériennes) auront des objectifs « validés scientifiquement » d'ici 2028.

- ▷ Actions chiffrées concentrées principalement sur les scopes 1 et 2 (1% des émissions)
- ▷ Périmètre d'activité couvert par les actions n'est pas clair
- ▷ Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite
- ▷ Pas d'information sur les actions au Mexique*, en Colombie*, en Jamaïque* (16 aéroports)

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2021-2030 : investissements de 550 millions d'euros associés au Climate Action Plan avec trois programmes : Neutralité carbone (scopes 1&2), aviation et communauté durables et chaîne de valeur durable (scope 3)

15,71% des CAPEX alignés à la Taxonomie

- ▷ Montant relativement faible au regard des CAPEX totaux (en 2023, 1 498 M€) et essentiellement dédiés aux scopes 1 & 2
- ▷ Pas d'information sur les investissements après 2030

Rémunération***

Président Directeur Général :

Variable annuel : 25% sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat et l'approbation du rapport Action Climat à l'AG
▷ Critère qualitatif et non relié à la réduction des émissions spécifiquement

Vice Président exécutif et Senior management :

Variable annuel : deux critères sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat et l'approbation du rapport Action Climat à l'AG
▷ Critère qualitatif et non relié à la réduction des émissions spécifiquement ; manque de clarté sur la part de la rémunération concernée

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport Action Climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

- ▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

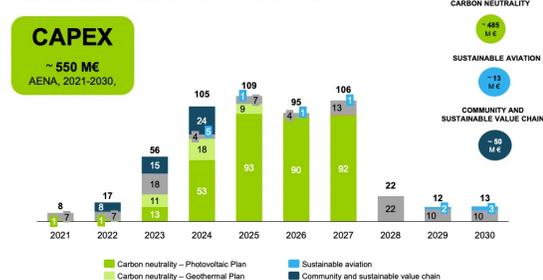
* Participation de moins de 50% d'Aena.

** En 2023, les émissions de scope 3 du Brésil et du RU ont été ajoutées vs. 2022.

*** les objectifs du variable long terme ne sont pas clairs.

¹ En juin 2024, trois mois après la tenue de l'assemblée générale et cette analyse, les objectifs ont été validés par la SBTi.

ECONOMIC IMPACT OF THE CAP



Source : Aena's climate action plan 2021-2030 – page 26



AENA



SCORE DE PERFORMANCE

3 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	1,9/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'objectifs quantitatifs pour le scope 3*, bien que celui-ci représente 99 % des émissions totales de l'entreprise. AENA ne rend compte et n'a fixé ses objectifs que pour les émissions du scope 2 dites «market-based», et non pour les émissions dites «location-based». Les objectifs des scopes 1 et 2 sont alignés sur une référence de 1,5°C selon l'outil ACT, mais ils ne représentent que 1 % des émissions totales.
Investissement matériel	5/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs actuels (2030) sont en voie d'être atteints Aucune information sur les activités et les émissions futures prévues. Les intensités passées et la tendance future des intensités des scopes 1 et 2 sont alignées sur une référence de 1,5°C selon l'outil ACT.
Performance des produits vendus	2,1/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Divulgarion de deux actions pertinentes en matière de climat: le carburant d'aviation "durable" et la réduction des émissions du cycle LTO et APU. Les deux interventions manquent de certains facteurs de réussite tels que la planification, des ressources adéquates, des objectifs clairs, un suivi des performances et des mesures de réussite.
Management	8,6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La surveillance, les incitations à la gestion et les tests de scénarios climatiques sont en place. Toutefois, l'expertise du conseil d'administration sur les questions climatiques, la stratégie et le plan de transition font défaut. Il n'y a pas de stratégie pour exiger des fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions et les informations communiquées sur les engagements qui auraient été pris sont limitées.
Engagement fournisseur	3,2/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> La seule stratégie d'engagement des clients divulguée concerne des initiatives ponctuelles d'éducation/d'information.
Engagement client	1,5/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune politique, aucun processus d'examen ni aucun plan d'action concernant l'engagement auprès d'associations, d'alliances, de groupes de réflexion et de pratiques de lobbying n'a été divulgué.
Politique d'engagement	3,2/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> AENA n'a pas créé ou développé de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. La stratégie climatique de l'entreprise s'articule autour de l'optimisation progressive du modèle d'entreprise actuel.
Modèle d'affaires	1,3/20	15%	

Cohérence du plan : les actions passées et présentes montrent que l'entreprise a une ambition climatique concernant ses émissions des scopes 1 et 2, mais l'ambition et la crédibilité manquent pour les émissions du scope 3 (qui représentent 99 % des émissions totales).

Domaines d'amélioration identifiés :

- AENA devrait fixer des objectifs ambitieux et crédibles pour ses émissions du scope 3.
- L'entreprise devrait divulguer les actions et interventions clés qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, ainsi que les réductions d'émissions attendues de ces actions.
- AENA devrait publier ses émissions liées aux vols (catégorie 11 du scope 3) pour qu'elles couvrent l'ensemble du vol et pas seulement le cycle d'atterrissage et de décollage des avions.
- L'entreprise devrait renforcer son engagement auprès des compagnies aériennes et des fournisseurs pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'affaires alignés sur une transition bas-carbone et s'engager auprès de ses clients pour les inciter à adopter ce modèle d'affaire.

* AENA a soumis ses objectifs quantitatifs au SBTi, incluant les objectifs prévus dans le cadre du scope 3. Toutefois, l'entreprise n'a pas indiqué que ces objectifs étaient fixés pour sa stratégie actuelle. Il a donc été considéré dans l'analyse qu'AENA n'avait pas encore d'objectifs quantitatifs liés au scope 3.





Évaluation SAY ON CLIMATE

France



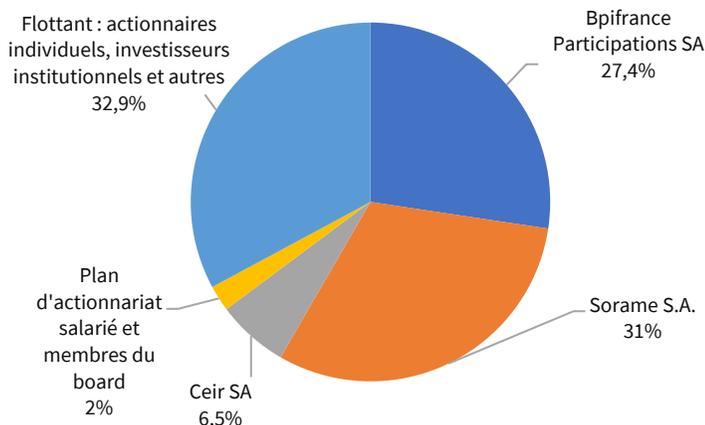
2024

Secteur matériaux

Notation de transparence 30 % d'alignement avec les recommandations du FIR	Méthodologie secteur générique  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION		Analyse réalisée par :  ethos
	SCORE DE PERFORMANCE 7 /20	SCORE NARRATIF A B C D E	SCORE DE TENDANCE 

Bien qu'Eramet annonce une **ambition de neutralité carbone d'ici 2050, celle-ci ne porte que sur les scopes 1 & 2 et ne s'aligne pas sur un scénario 1,5°C. De même, le scope 3 n'est pas intégré dans la stratégie globale de l'entreprise, que ce soit dans les objectifs à court, moyen et long termes, ou dans les investissements, ce qui questionne sur l'ambition des objectifs fixés. Parallèlement les investissements dédiés aux scopes 1 et 2 sont faibles d'ici 2035** relativement aux montants des Capex globaux. Au niveau du plan d'actions, nous saluons la divulgation de la contribution de chaque action aux objectifs des scopes 1 et 2 mais **incitons l'entreprise à donner plus d'information sur les leviers de décarbonation identifiés en précisant les dépenses d'investissement associées. Par ailleurs, l'entreprise devrait appliquer ce même principe au scope 3, pour lequel très peu d'informations sont divulguées, et ce, seulement jusqu'en 2025.**

Répartition du capital d'Eramet



ERAMET

● **Ambition Net Zero 2050**

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Manque de précision sur la part allouée à la réduction et celle dédiée à la compensation
- ▷ Les moyens pour y parvenir ne sont pas explicites y compris la part du recours aux technologies de CCS ou CCUS au-delà de 2035

● **Scénario(s) de référence utilisé(s)**

Trajectoire validée well below 2°C par la SBTi à moyen terme (2035) pour les scopes 1 et 2 seulement

● **Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)**

SCOPE 1 (15%)

2,81 MtCO₂eq (vs. 2022 : 2,99)

SCOPE 2 (1%)

0,20 MtCO₂eq (vs. 2022 : 0,24)

SCOPE 3 (84%)

15,4 MtCO₂eq (vs. 2022 : 18,5)

90% des émissions des scopes 1 et 2 concernent les activités pyrométallurgiques (métallurgie d'extraction) et 10% concernent les activités minières

70% des émissions du scope 3 provient des ventes

● **Cible de réduction des émissions de GES à court terme**

Réduire les émissions des scopes 1 et 2 en intensité à 0,221 tCO₂eq/tonne de produit sortant d'ici 2026

Réduire de 10% l'empreinte carbone dans les activités d'extraction d'ici 2026 ▷ Année de référence non communiquée

- ▷ Absence d'objectif communiqué en absolu et sur l'ensemble des scopes
- ▷ Absence d'information publique sur la valeur actuelle de l'intensité des émissions scopes 1 et 2 par tonne de produit sortant ne permettant pas d'évaluer le niveau d'ambition de l'objectif pour 2026

● **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme**

Réduction de 40% des émissions en absolu des scopes 1 et 2 d'ici 2035 vs. 2019 ▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3

● **Cible de réduction des émissions de GES à long terme**

▷ Aucun objectif de réduction à long terme sauf à atteindre la neutralité carbone en 2050 sur les scopes 1 et 2

▷ Entre 2035 et 2050 il restera 60% de réduction des émissions de l'objectif sur les scopes 1 et 2 à accomplir (vs. 2019, sans tenir compte de la compensation) ▷ Absence d'information pour le scope 3

● **Mesures du plan d'actions**

D'ici 2026, construire et valider la transition vers des alliages « near-zero » sur la métallurgie

D'ici 2035 :

SCOPES 1 et 2 :

Contribution des actions à l'objectif de réduction de -40% des émissions en valeur absolue des scopes 1 et 2 d'ici 2035 :

- Utilisation de bio-réducteurs (-15%)
- Passage au gaz naturel (-9%)
- Capture et séquestration du carbone (-7%)
- Énergies renouvelables (-7%)
- Autres (-2%)

Plus précisément :

- Sur 90% des émissions des scopes 1 et 2, les principaux projets sont : sourcing ou production d'électricité décarbonée (site aux USA), actions d'efficacité énergétique (production d'électricité à partir des gaz d'exhauste dans la production d'alliages de Manganèse) ; remplacement des carbo-réducteurs fossiles par des biocarbones issus de biomasse (alliages de manganèse) ; déploiement (étude de faisabilité en cours) d'un système de capture, liquéfaction, transport et stockage de CO₂ sur le site de Sauda (Norvège).
- Sur 10% des émissions des scopes 1 et 2 : d'autres initiatives de décarbonation sont en cours (type production d'électricité d'origine photovoltaïque sur les sites au Sénégal et en Argentine)

SCOPE 3 :

Convaincre 67% des fournisseurs/clients de rang 1 de prendre des engagements climatiques d'ici à 2025

Contribution des actions aux objectifs de réduction sont détaillées pour les scopes 1 et 2

▷ Mais manque de détail sur le plan d'actions pour le scope 3 et absence d'information après 2025

● **Alignements des investissements CAPEX / OPEX**

Ambition d'investir 500M€ d'ici à 2035 (investissements directs) pour parvenir à l'objectif de neutralité carbone sur scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ Investissements étalés sur plus de 15 ans alors que sur l'année 2024, l'entreprise va investir 500 M€ pour pérenniser la croissance (notamment croissance de la production et du transport de minerai au Gabon (150M€) et développement du projet Lithium en Argentine (250 M€))
- ▷ Pas d'information sur les CAPEX dédiés au Scope 3 à 2035
- ▷ 0,26% des CAPEX alignés à la taxonomie (2,3 millions d'euros) alors que le taux de CAPEX éligibles à la taxonomie est de 17,75%

● **Rémunération**

Rémunération variable annuelle de la Présidente Directrice-Générale, des cadres et du comité exécutif :

Objectifs collectifs : 75% de la rémunération variable parmi lesquels :

Critère de 5% sur les objectifs liés à la décarbonation & critère de 15% sur la feuille de route RSE

Objectifs individuels : 25% de la rémunération variable sans aucun critère carbone

▷ Finalement le critère lié à la décarbonation équivaut à 4% et le critère lié à la feuille de route RSE équivaut à 11%

Rémunération long terme de la Présidente Directrice-Générale, cadres et managers clés du groupe :

Critère de 5% sur les objectifs liés à la décarbonation & critère de 20% sur la feuille de route RSE



- ▷ Les critères carbone ne sont pas quantifiés : « réduire l'empreinte carbone de notre chaîne de valeur »
- Point d'étonnement global : pratique étrange d'évaluer une majorité de la rémunération sur un seul critère financier

● **Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre**

Pas de consultation de vote annuel sur la mise en œuvre

● **Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie**

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Point de vigilance : Même si nous soulignons l'effort de transparence de l'entreprise dans l'ensemble de son DEU et sa feuille de route RSE, nous souhaitons porter un point d'attention sur les périmètres des objectifs de réduction qui ne sont pas toujours bien précisés.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.

ERAMET



SCORE DE PERFORMANCE

7 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Eramet définit un objectif en absolu, entre 2019 et 2035, de réduction des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 & 2 à hauteur de 40%, ce qui aligné avec un scénario de "WB2D" de SBTi. Le Scope 3 n'est pas objectivé sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le futur, ce scope représentant pourtant plus de 71% du bilan carbone d'Eramet. Deux axes d'amélioration seraient de mettre à jour l'objectif de réduction des Scopes 1 & 2 pour l'aligner sur un scénario 1,5°C, et définir un objectif de réduction sur le Scope 3.
Investissement matériel	0/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> L'alignement taxonomique d'Eramet est insuffisant (1% d'alignement pour les Capex) et l'entreprise ne fournit pas la part des dépenses d'investissements qui seront attribuées à des actions de décarbonation. Le Groupe mentionne un investissement direct d'environ 500 millions d'euros d'ici à 2035 permettant de mettre en œuvre les leviers de réduction des émissions identifiés.
Investissement immatériel	0/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Eramet ne fournit pas de données passées ou futures sur les investissements R&D dans des technologies d'atténuation du changement climatique.
Performance des produits vendus	9/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Les données d'Eramet démontrent une augmentation forte des produits bas-carbone, en absolu. Toutefois, le Groupe ne démontre pas de données précises, pluriannuelles sur les prévisions d'émissions ou de croissance d'activité sur les différents produits ainsi que sur la répartition du Scope 3 sur les différents produits.
Management	10,6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie bas-carbone est amenée au plus haut niveau hiérarchique de l'entreprise. L'analyse de scénario est poussée et suit une méthodologie reconnue en France (OCARA), selon différents scénarios reconnus internationalement (IEA, GIEC). Un pilotage du plan d'action à l'aide du prix carbone est mis en place.
Engagement fournisseur	12,2/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Eramet s'est engagé dans une politique d'achats responsables, qui vise à privilégier les fournisseurs proposant des produits ou des services respectant des critères environnementaux. Le Groupe assure la traçabilité et la transparence de l'empreinte environnementale de certains de ses produits (conformément à l'initiative « Green metals & tracability ») mais cela pourrait être étendu à l'ensemble des produits.
Engagement client	4/20	10%	
Politique d'engagement	13,4/20	6%	<ul style="list-style-type: none"> Eramet soutient des associations professionnelles impliquées contre le réchauffement climatique, et s'implique dans la politique internationale et régionale à ce sujet. Un processus de revue des associations, pour vérifier que leurs actions rentrent dans un scénario 1,5°C, est à mettre en place. De nouveaux modèles économiques bas carbone sont créés mais il n'y a pas de données précises de réduction des émissions ou de croissance d'activité sur les différents modèles économiques. Le Groupe ne semble pas tendre vers une réduction de la production ou une suppression des modèles économiques carbonés.
Modèle d'affaires	3/20	10%	

Cohérence du plan :

- L'entreprise Eramet s'est engagée, publiquement et officiellement via l'initiative SBT, à réduire ses émissions directes de 40% d'ici 2035 par rapport à 2019. Ces engagements sont suivis d'un plan d'action, axé sur 3 grands points : l'engagement des fournisseurs, l'engagement des clients et les projets bas-carbone d'extraction minière et de production d'énergie. De plus, de nouveaux modèles économiques apparaissent, pour recycler certains minerais.
- Cependant, ces différents engagements et actions définis ne permettent pas une réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec un scénario 1,5°C, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les actions dans le passé montrent que ce sujet du dérèglement climatique est pris en compte au sein de l'entreprise, mais est traité selon le minimum méthodologique et sans faire attention aux risques sur la chaîne de valeur complète.

Les axes d'amélioration :

- Le Groupe pourrait davantage publier sur la répartition du Scope 3 sur les différents produits ainsi que se définir un objectif sur ce scope. Eramet pourrait améliorer le pilotage du plan d'action (mesures de suivi et de réussite des actions, quantification CO₂, projection financière).

* Un échange de données supplémentaires préalable à la publication de l'évaluation a été réalisé entre l'ADEME et Eramet.



Évaluation SAY ON CLIMATE

Espagne

ferrovial

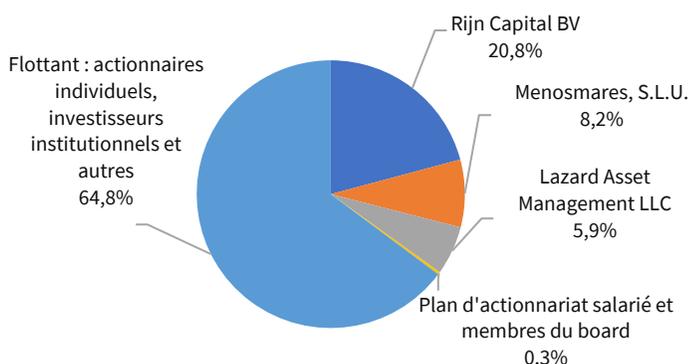
2024

Secteur transport

<p>Notation de transparence 25 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur générique  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 5 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE </p>

Bien que Ferrovial annonce **une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, celle-ci ne porte que sur les scopes 1 & 2 de l'entreprise**. De plus, l'entreprise dispose d'objectifs de réduction sur ses 3 scopes à 2030 mais **utilise une année de référence lointaine (2009) ce qui questionne sur l'ambition de ces objectifs**, d'autant plus qu'ils sont tous **déjà atteints en 2023**. Par ailleurs, concernant les objectifs à moyen terme (2030), **une importante partie du scope 3 de l'entreprise n'est pas couverte**. Au niveau de son plan d'actions, l'entreprise dispose d'un objectif en termes de fourniture d'énergies renouvelables de 100% d'ici 2025 mais **ne donne que peu d'informations sur le plan d'actions et les investissements visant à transformer le cœur de son business model** que sont les infrastructures routières et aéroportuaires. Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat.

Répartition du capital de Ferrovial



FERROVIAL

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2050

- ▷ N'inclut pas le scope 3
- ▷ Le niveau des émissions négatives est élevé : 20% des émissions compensées en 2050 (120 353 tCO₂eq)
- ▷ Manque de précision sur la nature de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire validée 2°C par la SBTi pour les scopes 1 et 2 seulement

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
300 648 tCO ₂ eq (vs. 381 341)	26 926 tCO ₂ eq (vs. 33 045)	3 878 812 tCO ₂ eq (vs. 3 995 293)
7 %	1 %	92 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 28% d'ici 2025 vs. 2009 pour les scopes 1 et 2

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Objectifs peu ambitieux : en 2023, réduction de 33% déjà atteinte sur les scopes 1 et 2*
- ▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Scopes 1 & 2 : réduction de -35,3% d'ici 2030 vs 2009 en absolu (-42,9% en intensité/million d'€ de CA)

Scope 3 : -20 % vs 2012 en absolu

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Biens d'équipement et biens et services achetés ne sont pas inclus dans l'objectif scope 3, soit environ 30% (1 180 787 tCO₂eq) exclu
- ▷ Objectifs peu ambitieux : sur les scopes 1 & 2, réduction de 33% déjà atteinte en 2023* et sur le scope 3, réduction de 36,24 % déjà atteinte en 2023
- ▷ Objectifs alignés sur un scénario 2°C pour les scopes 1 & 2 seulement (8% des émissions totales)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 80% d'ici 2050 vs. 2009 sur scopes 1 & 2 en absolu

- ▷ Année de référence est très ancienne : 2009
- ▷ Les objectifs au-delà de 2030 ne sont pas validés scientifiquement
- ▷ Couvre les scopes 1 & 2 seulement (8% des émissions totales)

Mesures du plan d'actions

Fourniture d'énergies renouvelables : objectif 100% d'ici 2025 ; opportunités identifiées pour la mobilité, l'eau, l'énergie et les infrastructures

- ▷ Mesures non détaillées et majoritairement non chiffrées ne permettant pas de comprendre la contribution de chaque action à l'atteinte des objectifs et à la transformation du business model basé sur les infrastructures routières et aéroportuaires
- ▷ Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

16,06 % des CAPEX 2023 sont alignés à la taxonomie « activités environnementales durables »

- ▷ Aucune information sur le financement des actions, pas même sur le surcoût lié à la transition vers les énergies renouvelables

Rémunération

Président :

Variable annuel : 20% sur des critères « qualitatifs et ESG » : un des critères concerne la gouvernance (20%) au sein duquel quatre objectifs sont cités dont la réduction de 23,5% des émissions en valeur absolue par rapport à 2009 (correspond à l'objectif 2023 sur scopes 1 et 2).

- ▷ Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué : estimation à 1 % de la rémunération totale du variable annuel

Rémunération long terme : critères ESG : 10% des objectifs à long terme, un critère sur trois sur la réduction des émissions de GES

- ▷ Critère carbone non précis et dilué

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport annuel climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

- ▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Directeur Général :

Variable annuel : 30% sur des critères « qualitatifs et ESG » : un des critères concerne la « promotion de l'innovation et de la responsabilité sociale de l'entreprise, la diversité, les émissions de gaz à effet de serre et la durabilité » (15%) au sein duquel quatre objectifs sont cités dont la réduction de 23,5% des émissions en valeur absolue par rapport à 2009 (correspond à l'objectif 2023 sur scopes 1 et 2)

- ▷ Critère sur la réduction des émissions présent mais totalement dilué ; estimation à 1 % de la rémunération totale du variable annuel

Rémunération long terme : 10% sur les critères ESG dont 5 % sur la réduction des émissions de GES

- ▷ Obtention des 5% si égal à 26,9% de réduction vs. 2009 (on ne connaît pas le scope couvert par cet objectif)

* Sans prendre compte la vente de l'usine Allerton (UK), actif carboné.

Les objectifs 2030 sont atteints, avec une réduction de 45,8% sur les scopes 1 & 2 en 2023 si on prend en compte la vente de l'actif qui a eu lieu en 2022.

FERROVIAL



SCORE DE PERFORMANCE

5 /20

SCORE NARRATIF

A B **C** D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2,3/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'objectifs scope 3 long terme Objectif 2030 sur le scope 3 amont ne couvre pas la majorité des émissions du scope 3 amont Objectifs scope 1 et 2 sont alignés avec une trajectoire 1,5°C selon l'outil ACT Objectifs en cours (2030) en voie d'être atteints
Investissement matériel	6/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Pas de <i>reporting</i> du CAPEX Intensités passées et futures du scope 1 et 2 alignés avec une trajectoire 1,5°C selon l'outil ACT
Investissement immatériel	2,5/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans des technologies bas carbone mais pas d'informations sur les montants absolus ou relatifs
Performance des produits vendus	5,9/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> <i>Reporting</i> d'une seule intervention produit (campagne d'engagement fournisseur) dont l'ambition et le potentiel de contribution à la décarbonation sont faibles Émissions significatives sont verrouillées dû au modèle d'affaires de l'entreprise
Management	11,3/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La supervision, les mesures d'incitations et le testing de scénarios climatiques sont en place pour une transition bas carbone Cependant, l'expertise, la stratégie et le plan de transition ne sont pas alignés
Engagement fournisseur	9,3/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de stratégie exigeant aux fournisseurs de réduire leurs émissions mais activité d'engagement auprès de 98% des fournisseurs
Engagement client	0/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de <i>reporting</i> de stratégie d'engagement client ou d'activités pour réduire leurs émissions
Politique d'engagement	1,6/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique, de processus de vérification ou de plan d'action concernant l'engagement auprès d'associations, thinktanks ou d'activités de lobbying
Modèle d'affaires	3,2/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> 32,76 % des revenus de Ferrovial de produits et services bas carbone selon les critères de la taxonomie UE Cependant, pas de création significative de nouveaux modèles d'affaires

Cohérence du plan : les actions passées et présentes démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise devrait fixer des objectifs d'émissions ambitieux à long terme pour le scope 3, où se produisent la plupart de ses émissions.
- L'entreprise devrait divulguer les actions et interventions clés qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, ainsi que les réductions d'émissions attendues de ces actions.
- L'entreprise devrait s'engager auprès de ses fournisseurs pour leur demander de réduire leurs émissions et auprès de ses clients pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'entreprise alignés sur une transition à faible émission de carbone.



Évaluation SAY ON CLIMATE

Allemagne

GEA

2024

Secteur biens d'équipement

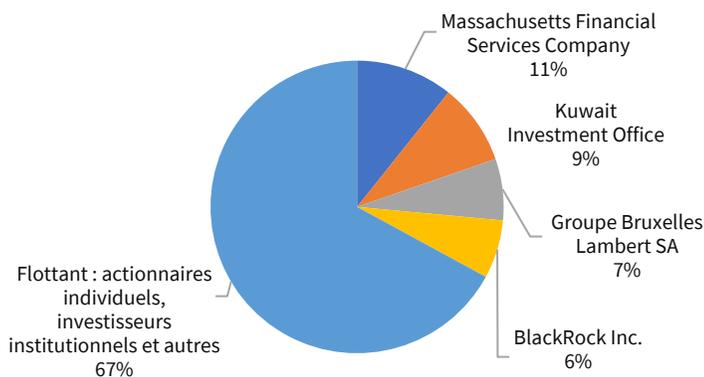
<p>Notation de transparence</p> <p>70 %</p> <p>d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur générique  ACCELERATE © CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE</p> <p>12 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF</p> <p>A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE</p> <p></p>

GEA a mis en place de nombreux éléments qui rendent sa **stratégie climatique globalement solide**. Les principaux points positifs sont **des objectifs climatiques ambitieux, certaines mesures prises pour réduire l'impact des produits vendus, la gouvernance autour du climat et l'engagement des clients et des fournisseurs**. Cela dit, l'entreprise **manque encore d'éléments clés** tels qu'une **politique d'engagement transparente et un budget R&D aligné sur ses ambitions climatiques dans le scope 3** pour parvenir à une stratégie totalement crédible d'alignement de son modèle d'affaires sur une économie à faible émission. Les progrès réalisés par l'entreprise ces dernières années ouvrent **des perspectives encourageantes pour les années à venir**.

Répartition du capital de GEA

Résultat des votes à l'Assemblée générale le		
	30 avril 2024	
98,4 %*		1,6 %
Pour	 NA*	contre
	abstention	

* Les résultats présentés sont ceux divulgués par l'entreprise et ne prennent pas en compte l'abstention. GEA ne calcule pas le taux d'abstention ce qui empêche le retraitement des données par le FIR.



GEA

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero d'ici 2040

▷ La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2040 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 (market based)

30 869 tCO₂eq (vs. 32 292)

0,1 %

SCOPE 2 (market based)

856 tCO₂eq (vs. 726)

0,001 %

SCOPE 3

29 298 907 tCO₂eq (vs. 46 758 587)

99,9 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 60% d'ici 2026 vs. 2019, en valeur absolue, pour les scopes 1 et 2

▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3 à court terme

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

En valeur absolue :

SCOPES 1 et 2 : -80% d'ici 2030 vs. 2019

SCOPE 3 : -27,5% d'ici 2030 vs. 2019

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction d'au moins 90% des émissions de GES entre 2019 et 2040

○ Entre 2030 et 2040, il restera 62,5% de réduction des émissions du scope 3 par rapport à 2019 à accomplir

Mesures du plan d'actions

Scope 1 et 2 : Décarbonation des sites

- 100% d'abandon des énergies fossiles d'ici 2040 qui passe notamment par des mesures de rénovation des bâtiments d'ici 2040 : substitution du gaz, rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, augmentation de l'efficacité énergétique, électrification de la flotte de véhicules d'ici 2030

- 100% de véhicules d'entreprise sans émissions d'ici 2030

- 25 % de la consommation d'électricité renouvelable autoproduite par GEA d'ici 2030 (y compris les centrales d'énergie renouvelable détenues en propre et celles financées par GEA)

- 100% d'électricité verte depuis 2022

- D'ici 2026, 50% des besoins énergétiques totaux seront couverts par un système de gestion de l'énergie certifié. (22% en 2023)

- D'ici 2030, 25% des besoins énergétiques globaux de GEA seront couverts avec de l'électricité autoproduite (6% en 2023).

Scope 3 : Transformation de l'offre produit pour réduire l'empreinte des clients et engagement des fournisseurs

- Création du label "Add Better" pour lancer sur le marché des produits économes en ressources : en 2023, les solutions vendues permettent d'économiser un total de 4,979,030tCO₂eq sur l'ensemble du cycle de vie. Les produits labellisés sont certifiés par un organisme indépendant.

- Accompagnement des clients à travers une offre de conseil axée sur le climat "Add Better Consulting"

- Électrification des produits, offre de services pour prolonger le cycle de vie des produits, engager les fournisseurs :

D'ici 2030, tous les fournisseurs seront catégorisés A : engagés sur des objectifs SBTi d'ici 2030 (17% en 2023)

○ La part de contribution de chaque action aux objectifs de réduction des émissions n'est pas détaillée

○ Absence de mesures chiffrées du nombre de produits labellisés à moyen terme "Add Better Products" (aujourd'hui 20 machines sont labellisées "Add Better")

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

175 millions d'euros de CAPEX entre 2024 et 2040 (11 millions par an pendant 16 ans) sur les scopes 1 et 2

Répartition des investissements par action :

40% aux mesures d'efficacité énergétique

14% aux mesures d'efficacité électrique

6% au système de gestion des bâtiments / Système de gestion de l'énergie

14% à l'électricité renouvelable produite sur place

9% à l'électrification du parc automobile

17% à l'abandon des combustibles fossiles

▷ Absence de montant d'investissement communiqué sur le scope 3 global, notamment sur la transformation de l'offre produit

▷ En 2023, l'entreprise n'a dédié que 9,2% de ses investissements R&D à la durabilité (15,5 millions)

▷ 23,1% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 20,7%, pro forma, en 2022)/58,1% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie : progrès à poursuivre

Rémunération

Membres du comité exécutif & le comité exécutif global (CEO de région et de division, Directeur de la durabilité, Directeur des ressources humaines)

Long terme : critère de 10% sur la réduction linéaire pour respecter la cible des

Scopes 1 et 2 fixée à 2030 (-80% vs. 2019)

Nouveau en 2024 : critère de 10% sur la réduction linéaire pour respecter la

cible du scope 3 fixée à 2030 (-27,5% vs. 2019)

▷ Rémunération variable annuelle : Absence de critère carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

TOP 150 senior managers

Bonus en fonction du nombre de produits commercialisés labellisés "Add Better" ; en 2024, nouveau bonus en fonction des profits générés par les produits labellisés "Add Better"

Légende :

○ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

GEA



SCORE DE PERFORMANCE

12 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs climatiques globalement alignés avec la science. En 2023, pas de publication claire des émissions absolues de 2019 des scopes 1 et 2 (année de référence pour les objectifs). L'objectif de réduction du scope 3 de GEA pour 2030 de -27,5 % semble sous-ambitieux par rapport à l'objectif de 2040 de réduire d'au moins 90 % les émissions du scope 3.
Investissement matériel	11/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> GEA donne peu de détails et de quantifications sur la transformation prévue de son portefeuille de produits pour atteindre ses objectifs climatiques. Seuls certains exemples sont donnés, mais il n'y a pas de quantification au niveau de l'entreprise des résultats attendus ou des investissements nécessaires. Il n'y a pas non plus de planification, d'objectifs clairs par segment ou de suivi des performances.
Investissement immatériel	0/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> GEA indique qu'une part très limitée des investissements en R&D sont dirigés vers des technologies bas-carbone et peu de transparence sur les investissements immatériels.
Performances des produits vendus	17/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du comité de GEA chargé de superviser les questions relatives au changement climatique n'ont pas fait état d'une expertise pertinente en matière de changement climatique et de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
Management	13/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> GEA n'a prévu aucune mise à jour ou révision de son plan climatique.
Engagement fournisseur	12/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de GEA pour influencer les émissions de GES des fournisseurs est globalement avancée. Une amélioration clé serait de développer des leviers d'action pour engager, inciter, innover et collaborer avec les fournisseurs.
Engagement client	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de GEA pour influencer les émissions de GES de ses clients est globalement avancée. Des améliorations importantes consisteraient à inclure des avantages financiers pour les produits durables et à divulguer l'impact quantitatif de la mise en œuvre de la stratégie.
Politique d'engagement	7/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune stratégie politique n'a été trouvée concernant l'engagement de la GEA auprès d'associations, de coalitions ou de groupes de réflexion afin d'aligner sa participation sur ses ambitions en matière de faible émission de carbone.
Modèle d'affaires	4/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> GEA ne crée pas ou n'étend pas de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. L'entreprise ne prévoit pas non plus d'éliminer progressivement ses modèles d'affaires les plus émetteurs de carbone.

Cohérence du plan :

- Globalement le plan climat de GEA est avancé sur de nombreux sujets. Les progrès réalisés par GEA ces dernières années sont encourageants. Les principaux points positifs sont des objectifs dont l'ambition a été validée par un tiers comme alignée avec un scénario 1.5°C, une base solide de réflexion pour diminuer l'empreinte carbone de l'utilisation des produits de GEA par ses clients, un modèle structuré de gouvernance autour des questions de durabilité, et des actions entreprises pour influencer positivement les fournisseurs et les clients.

Domaines d'amélioration identifiés :

- GEA annonce elle-même pouvoir jouer un rôle important dans la transition bas-carbone sur l'aspect technologique en ayant de fortes compétences d'ingénierie et grâce à son positionnement dans la chaîne de valeur. Cependant l'entreprise publie que seul 9,2% de son budget de recherche est dirigé vers des sujets en lien avec la durabilité environnementale et n'a pas de transparence concernant la valeur environnementale des brevets déposés. GEA pourrait aussi améliorer la transparence autour de son influence sociétale. Enfin GEA n'a pas encore réussi à montrer comment elle compte aligner son modèle d'affaires avec une économie bas-carbone.



Évaluation SAY ON CLIMATE

GLENCORE

UK

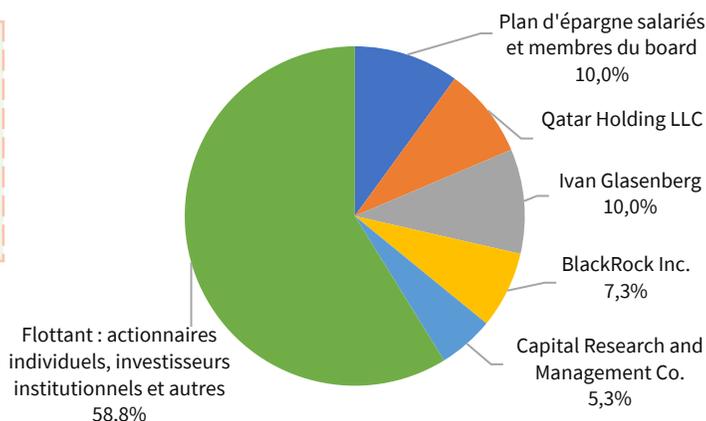
Secteur matériaux

2024

<p>Notation de transparence 35 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur générique ACT ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par : ethos</p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 4 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE -</p>

Le plan climatique de Glencore semble manquer d'ambition notamment en raison de son **absence d'engagement sur une trajectoire validée par un scénario scientifique**. Alors que l'essentiel des émissions du groupe sont liées à l'utilisation de ses produits (notamment charbon), **Glencore n'envisage pas un abandon progressif de sa production de charbon** et poursuit ses investissements dans les mines existantes. L'entreprise va par ailleurs probablement racheter dans les prochains mois 77% des activités de production et fourniture de charbon métallurgique de **Teck Resources (Canada)** et cette **prochaine acquisition n'est pas encore prise en compte dans l'Action Climate Plan 2024-2026**. Le **peu d'information communiqué par Glencore sur son plan d'actions et ses investissements dans des énergies propres** ne traduit pas une transformation du cœur de son modèle d'affaires. En outre, les objectifs qu'elle s'est fixé pour 2026 et 2030 ont été respectivement entièrement et quasiment atteints en 2023 alors que **sa stratégie de décarbonation s'appuie fortement sur des certificats** (accords d'achat d'électricité et crédits carbone) pour atteindre ces objectifs. Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat.

Répartition du capital de Glencore



GLENCORE

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité pour 2050 sur les trois scopes

▷ La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2050

Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise positionne ses objectifs par rapport à différents scénarios de réchauffement de l'AIE et de IPCC ; Toutefois, ses objectifs ne sont pas alignés avec un scénario 1,5°C à ce jour (sauf avec le scénario IAE 2023 DAC* Net 1,5°C) ; l'entreprise positionne ses objectifs jusqu'à 2035 en dessous du scénario de l'AIE APS 1,7°C

▷ L'entreprise ne souhaite pas s'engager sur un alignement avec un scénario de réchauffement de référence

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1 (market based)

16,7 MtCO₂eq (vs. 16,4)

4%

SCOPE 2 (market based)

10,3 MtCO₂eq (vs. 12,8)

2%

SCOPE 3

405,8 MtCO₂eq (vs. 368,3)

94%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme**

Réduction de 15% sur les scopes 1,2 et 3 d'ici 2026 vs. 2019 en absolu

▷ Absence d'objectifs par scope

▷ Objectif atteint en 2023 (-22% vs. 2019) et une révision à la hausse de l'objectif ne semble pas envisagée

▷ Exclusion des émissions du périmètre marketing dans le scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme**

Réduction de 25% sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2030 vs. 2019 en absolu

Réduction de 50% sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2035 vs. 2019 en absolu

Ces réductions semblent se positionner en ligne avec le scénario APS d'après l'entreprise

▷ Absence d'objectifs par scope

▷ Objectif à 2030 quasiment atteint en 2023 (-22% vs. 2019) et une révision à la hausse de l'objectif ne semble pas envisagée

▷ Réduction qui sera importante entre 2030 et 2035

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Pas d'objectif de réduction clair sauf à atteindre la neutralité carbone en 2050

Mesures du plan d'actions

Axes du plan d'actions par scope :

Scope 1 : travailler sur l'efficacité de l'utilisation des carburants, électrification de l'équipement, développer des carburants alternatifs

Scope 2 : s'approvisionner en électricité renouvelable

Scope 3 :

- Fermetures de 12 mines de charbon d'ici 2035 mais l'entreprise n'exclut pas d'augmenter la production et d'investir dans ses mines encore en exploitation

- Investissement dans les systèmes de capture, d'utilisation et de stockage du carbone via leur filiale "Carbon Transport and Storage Company" (CTSCo)

▷ Pas d'information sur la contribution de chaque action aux objectifs de réduction

▷ Le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé par scope notamment pour le scope 3

▷ Pas d'abandon progressif de toutes les activités liées au charbon qui représentent la plus grande part des émissions totales de l'entreprise***

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

▷ Pas d'information claire et quantifiée sur les investissements à court, moyen ou long termes contribuant à atteindre les objectifs

▷ Pas de reporting sur les montants de CAPEX éligibles ou alignés à la taxonomie (soumise à la réglementation à partir de 2025)

Rémunération

Rémunération variable annuelle 2023 :

Critère de 15% de la rémunération variable des dirigeants basée sur les objectifs de réduction des émissions de GES à court et moyen termes (2026, 2030 et 2035)

Plan d'actions 2023 :

Une partie attribuée sur la base de la performance ESG

▷ Critères qualitatifs (not. Climate Change) divulgués mais ni quantifiés ni pondérés

Changement de politique de rémunération en 2024 vs. depuis 2021

Rémunération variable annuelle 2024 :

Suppression du variable annuel, remplacé par une variable dont la performance est évaluée sur plusieurs années

▷ Critères qualitatifs (réduction de CO₂) divulgués mais ni quantifiés ni pondérés

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote consultatif si jamais la stratégie climatique est retravaillée mais ne s'engage pas sur un vote tous les 3 ans

⚠ En avril 2024, la Commission européenne a approuvé l'acquisition du contrôle exclusif de 77% de l'activité charbonnière canadienne et des actifs de Teck Resources Limited du Canada par Glencore. L'opération concerne principalement la production et la fourniture de charbon métallurgique. Cette éventuelle prochaine acquisition n'est pas encore prise en compte dans l'Action Climate Plan 2024-2026.

* Delayed Action Case.

** Exclusion des émissions du périmètre marketing dans le scope 3.

*** En 2023, les émissions liées à l'utilisation du charbon et du pétrole raffiné par les clients représentaient 80% des émissions de scope 3.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.

GLENCORE

GLENCORE



SCORE DE PERFORMANCE

4 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	11/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de Glencore pour 2026 et 2030 (nouveau) ne sont pas considérés comme ambitieux (car atteints ou presque atteints) et ne sont pas alignés sur un scénario 1.5 °C selon l'outil ACT. Les objectifs de Glencore ne tiennent pas compte des émissions liées à son segment marketing.
Investissement matériel	3/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Les informations fournies par Glencore sur les dépenses d'investissement (CAPEX) ne sont pas suffisamment transparentes pour être évaluées, en particulier concernant les investissements dans le charbon.
Performance des produits vendus	0/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Glencore ne divulgue pas les interventions significatives sur les produits au sein de sa chaîne de valeur. Les émissions du scope 3 de Glencore ont diminué par rapport au niveau de base de 2019 (retraité), mais elles ont augmenté par rapport aux niveaux de 2018 (non retraité). Ces retraitements sont sélectifs et fondés sur le point de vue de l'entreprise, ce qui peut conduire à gonfler le niveau de référence de 2019. Le directeur général et le président de Glencore n'ont pas d'expérience significative en matière de changement climatique.
Management	12/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Glencore publie une courbe des coûts marginaux de réduction (MACC) pour ses actions à court et à long terme, mais il ne comprend que des actions sur ses émissions de scope 1 et 2.
Engagement fournisseur	1/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune stratégie ou action significative visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES n'a été trouvée.
Engagement client	3/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune stratégie ou action significative visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES n'a été trouvée. Glencore apporte un certain soutien aux nouvelles solutions de ses clients, mais son positionnement est axé sur la réponse à l'évolution de la demande.
Politique d'engagement	7/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Glencore ne prévoit pas d'abandonner progressivement la production de charbon thermique, mais seulement de la réduire progressivement, et poursuivra ses investissements dans les mines de charbon existantes.
Modèle d'affaires	2/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures actuelles de décarbonisation de Glencore sont trop dépendantes des accords d'achat d'électricité (AAE) et des crédits carbone. Aucun changement significatif, présent ou futur, n'a été constaté dans son modèle d'entreprise.

Cohérence du plan :

- Le plan d'action de Glencore pour la transition climatique n'est pas considéré comme aligné avec un objectif de 1.5 °C selon l'outil ACT. L'entreprise manque d'objectifs ambitieux et ne présente pas d'actions crédibles pour réduire ses émissions. En particulier, l'entreprise ne prévoit pas d'abandonner progressivement ses activités liées au charbon, qui représentent la plus grande part de ses émissions totales, et elle s'appuie principalement sur des certificats (accords d'achat d'électricité et crédits carbone) pour atteindre ses objectifs. Dans l'ensemble, l'entreprise ne prévoit pas de modifier son modèle d'entreprise fondé sur l'extraction pour le remplacer par un modèle circulaire.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise devrait élaborer un plan de transition crédible et ambitieux comprenant l'élimination progressive du charbon de son portefeuille et des actions planifiées et mesurables pour réduire ses émissions tout au long de sa chaîne de valeur, qui ne reposent pas principalement sur l'achat de certificats. L'entreprise devrait également faire évoluer son modèle d'affaires extractif vers un modèle d'affaires basé sur la circularité et le recyclage.



Évaluation SAY ON CLIMATE

UK


Pennon

2024

Secteur services aux collectivités

<p>Notation de transparence 35 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur générique  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 8 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>

Bien que Pennon annonce une **ambition de neutralité carbone d'ici 2030**, celle-ci ne porte **que sur les scopes 1 & 2 et ne concerne qu'une partie de son activité**. De même, une majeure partie du scope 3 n'est pas intégrée dans les objectifs de réduction des émissions à moyen termes. Par ailleurs, plus de **90% des émissions sont exclues des objectifs de court terme (2025)** ce qui questionne sur l'ambition des objectifs avant 2032. Parallèlement, l'entreprise annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2045 pour sa filiale South West Water (45% de l'activité) incluant tous les scopes.

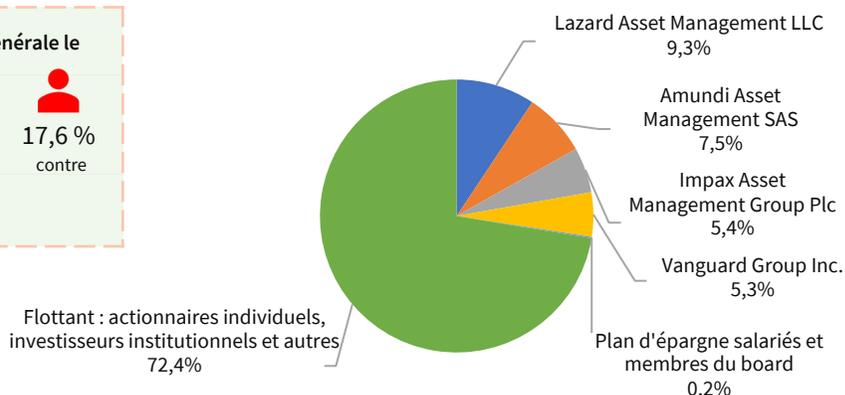
L'entreprise ne divulgue **pas d'information sur les investissements après 2025**, ce qui ne permet pas à l'investisseur de juger pleinement de la volonté de l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Enfin, au niveau de son plan d'actions, **nous incitons l'entreprise à donner plus d'information sur les leviers de décarbonation** identifiés en précisant les dépenses d'investissement associées et la contribution de chacun d'entre eux aux objectifs de décarbonation.

Répartition du capital de Pennon

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

24 juillet 2024

		
80,5 % Pour	1,9 % abstention	17,6 % contre



PENNON PLC

● Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 pour deux sites : South West Water (45% de l'activité)* & Bristol Water (26% de l'activité)*

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2045 annoncée seulement pour South West Water

Compensation de 17 700 tCO₂eq au cours des 30 prochaines années et de 650 000 tCO₂eq au cours des 50 prochaines années

▷ La répartition par année entre la réduction et la compensation n'est pas détaillée

▷ 30% de l'activité* n'est pas incluse dans l'engagement net zero à 2030, 55% de l'activité* n'est pas incluse dans l'engagement net zero à 2045 ;

▷ Le scope 3 n'est pas inclus dans l'ambition de neutralité carbone à 2030 et seulement sur une partie des activités en 2045

● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C jusqu'à 2032 pour les objectifs des scopes 1, 2 et 3 validée par SBTi

▷ Les objectifs du scope 3 alignés 1,5°C ne concernent que 15% du scope 3

▷ Pour le moment, la filiale Bristol Water acquise en 2021 (26% de l'activité)* n'est pas incluse dans la projection à 2050 (en cours)

▷ Au-delà de 2032, les engagements sont identifiés comme "engagements retirés" par la SBTi

● Émissions GES actuelles** (2023/24 vs. 2022/23)

SCOPE 1 : 26 737 tCO₂eq (vs. 28 773)
7%

SCOPE 2 (market based) : 25 662 tCO₂eq (vs. 31 321)
7%

SCOPE 3 : 315 867 tCO₂eq (vs. 239 653)
86%

Augmentation des émissions du scope 3 (en absolu) par rapport à 2022 (+36% sur les biens d'équipement, +26% sur les déplacements professionnels, +17% sur les biens achetés, +6% transport aval) ; le scope 3 de Bristol Water a été reporté pour la 1^{ère} fois

● Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction du scope 2 (market-based) de 70% d'ici 2025 vs. 2021/2022

Ces objectifs sont déjà atteints : réduction actuelle en 2023 de 71,9% des scopes 1 et 2

▷ Pas d'objectif fixé pour le scope 1 et le scope 3 (93% des émissions)

● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Réduction de 68% des émissions de scopes 1 et 2 en absolu d'ici 2032/2033 vs. 2021/2022

Réduction de 30% d'une partie (15%) du scope 3 en absolu d'ici 2032/33 vs. 2021/22 provenant de l'électricité et des carburants, du puits au réservoir, de la livraison de l'électricité, des émissions provenant des déchets, de la gestion des déchets, des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail

▷ Absence d'objectif de réduction pour 85% du scope 3 (biens d'équipement et biens achetés ; catégories 1 et 2 du scope 3)

● Cible de réduction des émissions de GES à long terme

▷ Les objectifs long terme ne sont pas explicités

● Mesures du plan d'actions

Scope 1 et 2 : Décarbonation des sites

- Electricité : D'ici 2025, jusqu'à 50% de l'électricité utilisée par le biais des énergies renouvelables, 100% d'ici 2030

- Energies : Energies utilisées de façon renouvelable à 13% d'ici 2025 et 50% d'ici 2030. (7,5% en 2023-2024 pour un objectif fixé à 8%)

par le biais de l'énergie solaire photovoltaïque, énergie solaire photovoltaïque flottante, énergie solaire photovoltaïque connectée au réseau, énergie éolienne, hydroélectricité et utilisation accrue de nos bioressources pour la production d'énergie.)

Scope 3

- Engagement à ce que 60 % des fournisseurs aient des objectifs validés par la SBTi d'ici 2027/28 et réduisent leurs émissions en ce qui concerne les biens et services achetés, les biens d'équipement et les transports et la distribution en amont

▷ Pas d'information sur la contribution de chaque action aux objectifs de réduction

▷ Le plan d'action pourrait être plus clair et détaillé par scope

● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Investissements dédiés aux énergies renouvelables dans le but d'acquies et développer des sites photovoltaïques : £160 millions en 2023, et £160 millions en 2024

Investissements supplémentaires pour améliorer la résilience et la performance environnementale : £120 millions en 2023, £145 millions en 2024

« Ces coûts pourront être revus à la hausse pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 »

▷ Pas d'information sur les investissements chiffrés après 2025

▷ Pas d'information sur l'alignement ou l'éligibilité des CAPEX avec la taxonomie

● Rémunération

Rémunération variable annuelle 2023

Critère de 18,5% basé sur 5 critères dont un sur l'objectif de réduction des émissions du scope 2 : 68% finalement atteint cette année à 71,9%

▷ Critère dilué

▷ Pas de détail sur la répartition des critères de rémunération pour 2024

Rémunération long terme du dirigeant

▷ Absence de critère carbone

● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

* Calcul réalisé sur la quantité d'eau potable par jour (litres) au 31 mars 2023.

** Ces émissions n'incluent pas celles de SES Water, acquis en 2024, dont le total des émissions s'élève à 2299 tCO₂e.

Légende :

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence.
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.

PENNON



SCORE DE PERFORMANCE

8 /20

SCORE NARRATIF

A B **C** D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	4/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pennon s'est fixé des objectifs SBTi afin de réduire ses émissions GES pour ses scopes 1 et 2 ainsi que pour une partie de son scope 3 d'ici 2032. Toutefois, l'objectif pour le scope 3 couvre seulement quelques catégories qui ne représentent pas la plus grande partie de ses émissions pour ce scope. Finalement, l'entreprise s'engage à être net zéro d'ici à 2030, mais cet engagement n'est pas validé par la SBTi.
Investissement matériel	10/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pennon ne s'est pas fixé des objectifs à long-terme après 2032. Pennon ne donne pas d'information sur le CAPEX investit dans les technologies bas carbone et d'atténuation. Pennon fournit des informations sur quelques mesures mises en œuvre pour encourager ses clients à économiser de l'eau. L'entreprise estime que les catégories 8 à 15 de son scope 3 ne sont pas pertinentes. Il serait néanmoins intéressant d'avoir quelques détails sur les catégories 8 à 13 qui peuvent être appropriées pour les entreprises de ce secteur.
Performance des produits vendus	13/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Pennon a un comité ESG au niveau du conseil d'administration qui a notamment la responsabilité de la gouvernance et de la gestion des questions climatiques au sein de l'entreprise. Les membres de ce comité n'ont toutefois pas suffisamment d'expertise sur le changement climatique.
Management	8.5/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise n'a pas de plan de transition mais planifie d'en publier un. Pennon s'est fixé comme objectif d'avoir 60% de ses fournisseurs inclus dans 3 catégories de son scope 3 (Achats de produits et services, immobilisation des biens et transport de marchandise en amont) avec des objectifs basés sur la science d'ici 2027.
Engagement fournisseur	7.5/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pennon a effectué des campagnes de sensibilisation de ces clients afin de réduire la consommation d'eau non essentiel, mais ne semble pas avoir une stratégie pour encourager systématiquement ce type de comportement.
Engagement client	12.5/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Même si l'entreprise manifeste son engagement pour des politiques climatiques comme l'initiative SBTi, elle n'a pas une politique spécifique, un processus de revue ou un plan d'action pour ses engagements avec des associations, des alliances, des groupes de réflexion ou pour ses activités de lobbying.
Politique d'engagement	1/20	5%	
Modèle d'affaires	2.5/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pennon développe une filiale, Pennon Power, afin de se fournir en énergie renouvelable. Celle-ci représente un pourcentage mineur du chiffre d'affaires du groupe et ne semble pas prévoir de développer cette source de revenu.

Cohérence du plan :

- Pennon n'a pas encore publié un plan de transition, mais prévoit de le faire. De plus, les mesures prises montrent que l'entreprise a de l'ambition pour ses émissions de scope 1 et 2. Toutefois, l'entreprise n'a pas fixé d'objectifs de réduction pour ses émissions de scope 3 catégories 1, 2 et 4 qui représentent une part importante de ses émissions totales. Elle s'est toutefois fixé l'objectif d'avoir des fournisseurs avec des objectifs validés par la science d'ici l'année fiscale 27/28.

Domaines d'amélioration identifiés :

- De plus amples détails sur les mesures mises en œuvre et leur contribution à l'atteinte des objectifs que s'est fixé Pennon seraient bienvenus.
- L'entreprise devrait fournir des informations sur les étapes qui suivront l'atteinte de ses objectifs après l'année fiscale 32/33.
- Pennon pourrait améliorer la formalisation de son engagement avec ses clients pour les encourager à économiser de l'eau.



Évaluation SAY ON CLIMATE

UK



2024

Secteur alimentation et boisson

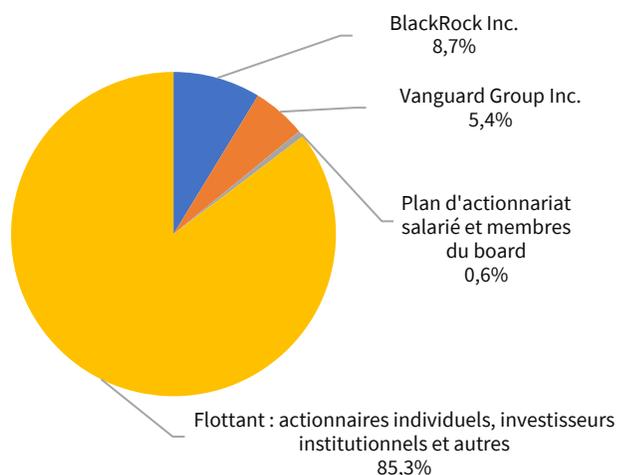
Notation de transparence 50 % d'alignement avec les recommandations du FIR	Méthodologie secteur générique  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION		Analyse réalisée par : 
	SCORE DE PERFORMANCE 11 /20	SCORE NARRATIF A B C D E	SCORE DE TENDANCE 

Bien qu'Unilever annonce son **ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2039**, celle-ci exclut les émissions liées à l'utilisation indirecte des produits (47%). Pour autant, l'entreprise s'est fixé des **objectifs précis à 2030 et a élaboré un plan détaillé** pour les réaliser d'ici-là. Ces objectifs, qui sont **en cours de validation** par un tiers externe pour le scope 3¹, **n'intègrent pas 1/3 du scope** calculé sur la base de l'ambition de neutralité carbone. Par ailleurs, les investissements associés aux objectifs fixés semblent insuffisants pour effectuer un changement significatif du modèle d'affaires. L'ensemble de ces éléments, conjugué à la réduction des critères de durabilité pris en compte dans la rémunération variable long terme des dirigeants, suscite des interrogations sur la véritable volonté de l'entreprise de décarboner l'ensemble de ses activités. Nous incitons vivement l'entreprise à persévérer dans ses efforts et **à aller plus loin dans son ambition**.

¹ Le 25 avril 2024 les objectifs du scope 3 ont été validés par la SBTi.

Répartition du capital d'Unilever

Résultat des votes à l'Assemblée générale le		
	1 ^{er} mai 2024	
91,5 % Pour		2,3 % contre
	6,2 % abstention	



UNILEVER

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1, 2 et sur approximativement la moitié du scope 3 d'ici 2039

- ▷ Absence d'information sur le niveau et la nature de la compensation pour les émissions résiduelles
- ▷ Exclusion de 47% du scope 3 liée à l'utilisation indirecte des produits par les consommateurs : énergie indirectement consommée pendant la durée de vie des produits (notamment des émissions liées aux congélateurs des clients pour permettre la réfrigération des crèmes glacées)
- ▷ Sauf signaler que le GHG Protocol considère ces émissions comme facultatives et que le SBTi encourage leur intégration, l'entreprise n'a pas fourni d'explication quant à l'exclusion de cette partie du scope 3 dans le périmètre de l'ambition à 2039

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C sur les objectifs des scopes 1 et 2 validé par la SBTi jusqu'à 2030 ;

- ▷ L'engagement sur la partie du scope 3 incluse dans l'ambition 2039* est en cours de validation par la SBTi sur un scénario de réchauffement limité à 1,5°C

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 : 0,62 MtCO₂eq (vs. 0,66)

SCOPE 2 : 0,11 MtCO₂eq (vs. 0,15)

SCOPE 3 : 99,2 MtCO₂eq
(vs. 110,4)

89% du Scope 3 :

Utilisation indirecte par les consommateurs :

47,07 MtCO₂eq (47% du scope 3)

Achats de biens et services (FLAG, E&I, packaging, achats indirects) :

41,47 MtCO₂eq (41% du scope 3)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 70% d'ici 2025 vs. 2015, en valeur absolue, pour les scopes 1 et 2

- ▷ Absence d'objectif communiqué sur le scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

- Réduction de l'ensemble des émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2030 vs. 2015 en valeur absolue
- Réduction de 39% en valeur absolue vs 2021 des émissions du scope 3 de l'ambition net zero* séparée en deux objectifs :

Réduction de 42% vs. 2021, en valeur absolue, des émissions du scope 3 liées à l'énergie et à l'industrie (E&I)**

Réduction de 30,3 %, en valeur absolue, des émissions du scope 3 liées aux forêts, aux terres et à l'agriculture (FLAG) d'ici 2030 vs. 2021

- ▷ Environ 1/3 du scope 3 de l'ambition net zero* n'est pas pris en compte dans ces objectifs (15 MtCO₂eq)

Exclusion de l'approvisionnement indirect qui représente 8 MtCO₂eq (émissions de la publicité et des médias) ainsi que les émissions des fabricants contractuels tiers en dehors de l'Inde***- environ 9 MtCO₂eq

- ▷ L'objectif des émissions liées aux forêts, aux terres et à l'agriculture (FLAG) inclut la compensation

- ▷ La validation par la SBTi est à ce jour exprimée en intensité sur l'ensemble des 3 scopes, pas encore de validation par un tiers externe des objectifs de scope 3 (en cours par la SBTi)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Malgré l'ambition de neutralité carbone à 2039, aucun objectif chiffré de réduction au-delà de 2030

- ▷ Quid des émissions exclues des objectifs de réduction à 2030 pourtant incluses dans l'ambition 2039****

- ▷ Pas d'information sur la part de réduction des émissions à 2039 vs. la part de compensation

Mesures du plan d'actions

Explications sur la contribution de ses actions à la réduction passée et grands axes clairs de la feuille de route à 2030

- ▷ Actions chiffrées et contribution aux objectifs de réduction ne sont pas détaillées
- ▷ Pas de plan d'actions clair sur les émissions liées à la publicité et aux médias ainsi que celles liées aux émissions des fabricants contractuels tiers hors Inde (environ 15 MtCO₂eq)

- ▷ Horizon de temps sur les plans d'actions s'arrête en 2030
- ▷ Pas de plan d'actions sur les émissions du scope 3 non incluses dans l'ambition net zero 2039 (47 MtCO₂eq)*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Scope 3

140 millions d'euros jusqu'à 2030 en faveur de l'agriculture régénérative (un des dix axes du plan d'actions)

Autres : 1 milliard d'euros dans le fonds d'Unilever Climat et Nature entre 2020 et 2030

- ▷ Manque d'information chiffrée sur les CAPEX dédiés au scope 3 (absence de montant des CAPEX pour 9 des 10 axes du plan d'actions de 2030)

- ▷ 17,7 % des CAPEX éligibles à la taxonomie (404 millions d'euros) ; 0% des CAPEX ne sont alignés à la taxonomie. L'entreprise le justifie en raison d'un manque de détails dans la documentation de la taxonomie

Scopes 1 & 2

En 2023, 42 millions d'euros d'investissement liés à la durabilité dans les usines (pour des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables)

Objectif de 150 millions d'euros sur les trois prochaines années pour décarboner via l'énergie thermique et électrique, et augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable de l'entreprise

Rémunération

Dirigeant et directeur financier : Rémunération long terme : Critère de 15% (vs. 25% dans rémunération versée en 2023) basé sur un indice de progrès en matière de développement durable dont un critère, parmi quatre autres, cible le climat : objectif 80% de réduction des émissions liées à l'utilisation d'énergie et de réfrigérants du scope 1 et 2 à 2026 vs. 2015

- ▷ Critère dilué
- ▷ Absence d'objectif sur le scope 3

Le variable long terme (PSP), s'il est approuvé, s'appliquera aussi à partir de 2024, aux membres de l'Unilever Leadership Executive (ULE) et à aux cadres supérieurs (environ 500 employés)

- ▷ Variable annuel : absence de critère relié au carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

* L'entreprise ne prend pas en compte dans son ambition net zero à 2039, les émissions liées à l'utilisation indirecte des produits par les consommateurs (47% des émissions globales).

** Émissions du scope 3 liées à l'énergie et aux émissions industrielles de GES provenant des biens et services achetés (associés aux ingrédients, à l'emballage), du transport et de la distribution en amont, des activités liées à l'énergie et aux carburants, des émissions directes liées à l'utilisation des produits vendus (associées aux gaz propulseurs HFC), du traitement en fin de vie des produits vendus et des émissions de gaz à effet de serre en aval (congélateurs).

*** L'entreprise a commencé à engager ses fabricants contractuels tiers (CM) en Inde car ils représentent 25% de l'empreinte CM. Ils sont inclus dans le scope de ses objectifs à 2030 contrairement aux autres CM.

**** Dans ses objectifs de réduction à 2030, l'entreprise ne prend pas en compte environ 1/3 du scope 3 de l'ambition net zero* (15 MtCO₂eq). Pour plus de détails, lire la case « Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme ».

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points



UNILEVER

SCORE DE PERFORMANCE 11 /20	 SCORE NARRATIF A B C D E	SCORE DE TENDANCE
--	---	------------------------------

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	17/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise a des objectifs court et long terme couvrant ses émissions obligatoires des scopes 1, 2 et 3, qui sont validés par le SBTi et considérés comme alignés sur un scénario 1,5°C selon l'outil ACT. Cependant, l'entreprise exclut de ses objectifs les émissions liées à l'utilisation indirecte des consommateurs.
Investissement matériel	10/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Les estimations historiques et futures des scopes 1 et 2 de l'entreprise sont alignées sur un scénario de 1,5°C selon l'outil ACT.
Performances des produits vendus	11/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Toutefois, l'entreprise n'alloue pas une part importante de ses dépenses d'investissement aux technologies à faible émission de carbone. L'entreprise a quelques interventions sur des produits, telles que la reformulation de glaces ou les produits chimiques utilisés dans les savons et produits de lessive, mais les interventions actuelles ne concernent qu'une part marginale de l'ensemble des produits vendus. Le CEO, membre du conseil d'administration et responsable de la supervision et de la stratégie climatique n'a pas d'expertise climatique spécifique.
Management	12/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de transition et les tests de scénarios climatiques sont considérés comme alignés bas carbone selon la méthodologie ACT. Les incitations financières de la direction ne sont que partiellement alignées sur les objectifs du plan d'action pour la transition climatique.
Engagement fournisseur	14/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise dispose d'un programme climatique pour les fournisseurs, qui ne couvre pas la majorité de ses fournisseurs en termes d'émissions et ils ne sont pas encore tenus de déclarer leurs émissions de GES (Unilever l'exigera d'ici à 2030).
Engagement client	2/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise n'a pas pris de mesures avec ses distributeurs et n'essaie pas de modifier le comportement des consommateurs finaux lorsqu'ils utilisent ses produits.
Politique d'engagement	11/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise a un positionnement clair en ce qui concerne le changement climatique, mais elle ne publie pas d'analyse transparente et complète de ses engagements et de ses collaborations.
Modèle d'affaires	8/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les ventes de produits bas carbone ne sont pas significatives, mais l'entreprise développe des modèles commerciaux bas carbone.

Cohérence du plan :

- Unilever a des objectifs clairs et un plan de transition détaillé afin de les atteindre. Unilever a identifié les leviers et quantifié les actions pour atteindre ses objectifs d'ici 2030 mais pas au-delà. Spécifiquement, l'entreprise décrit certaines interventions sur ses produits actuels ainsi que certains changements de modèles d'affaires.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Unilever devrait prendre en compte ses émissions indirectes de scope 3 aval pertinentes liées à l'utilisation de ses produits dans sa stratégie climatique. Unilever devrait également prévoir des changements de modèles d'affaires et de ses produits significatifs afin d'atteindre ses objectifs et renforcer ses attentes de réductions d'émissions de la part de ses fournisseurs ainsi que son engagement auprès des clients. De plus, Unilever devra encore identifier les actions lui permettant d'atteindre ses objectifs moyen terme au-delà de 2030.



Méthodologie ACT

Secteur Ciment

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 1+2
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs passés
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Évolution de l'intensité des émissions futures pour la production de ciment
	2.4 Activités liées aux carburants de substitution
3. Investissement immatériel	3.1 Part de R&D dédié à la transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Évolution de l'intensité des émissions passées
	4.2 Gestion de l'électricité
	4.3 Interventions spécifiques au clinker/matériau
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Activités visant à réduire les obstacles structurels à la pénétration du marché du ciment à faible teneur en carbone
	9.2 Activités contribuant à l'optimisation de la construction à faible émission de carbone
	9.3 Activités autour de l'économie circulaire

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

Suisse



2024

Secteur matériaux

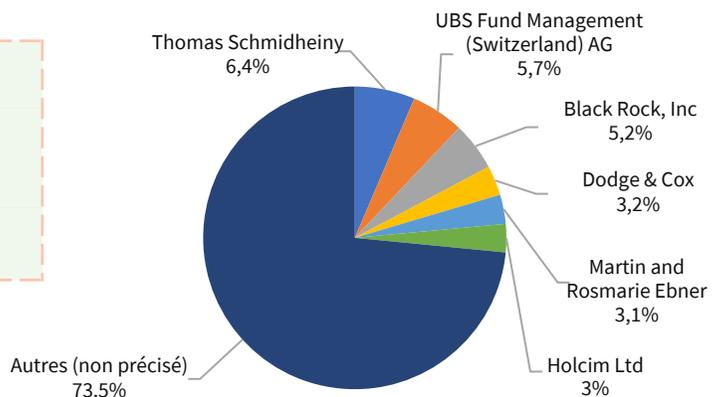
<p>Notation de transparence 55 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur ciment</p>	<p> ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 11 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE PERFORMANCE </p>

Bien qu'Holcim annonce **une ambition de neutralité carbone d'ici 2050**, une grande partie de la réduction des émissions des scopes 1 et 2 repose sur **des solutions technologiques de capture, utilisation et stockage du carbone (CCUS)** qui requièrent **un investissement important** (56% des CAPEX de 2023 à 2032). Par ailleurs, **les objectifs de scope 3 validés à ce jour** par la SBTi sur une trajectoire 1,5°C **ne représentent que 8% du scope 3**. L'accent mis par l'entreprise sur les solutions technologiques fera certainement partie de la solution, mais Holcim pourrait parallèlement remettre davantage en question son modèle d'affaire pour maximiser ses chances de s'aligner sur une économie bas-carbone.

Répartition du capital d'Holcim

Résultat des votes à l'Assemblée générale le

	8 mai 2024	
95,1 % Pour		2,1 % contre
		
	2,8 % abstention	



HOLCIM

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero à 2050, ambition de compenser 5% des émissions des scopes 1 et 2 et 10% des émissions du scope 3 en 2050. Par ailleurs, 6 projets de CCUS avec un objectif de capture à 5 MtCO₂ par an d'ici 2030 (mais cela fait partie des leviers de réduction)

▷ Pour les scopes 1 et 2, 5% de la réduction est censée provenir de la réabsorption naturelle pendant la vie des produits : questionne la crédibilité de cette réduction ; pour le scope 3, la nature de la compensation n'est pas précisée

▷ Pour les scopes 1 et 2, l'entreprise mise sur le CCUS pour 44% de sa réduction d'émissions: questionnement sur la maturité des technologies

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur l'ensemble des scopes

○ Trajectoire 1,5°C également validée par la SBTi à horizon 2030 pour les scopes 1 & 2 (année de référence 2018) et 8% du scope 3* (année de référence : 2020)

* Les achats de clinker et ciment représentent 3,9 MtCO₂eq en 2023

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 (59%)

75 MtCO₂eq (vs. 78)

39% émis par les matières premières lors de la production de ciment, 19% générés par la combustion pour chauffer les fours de ciment & 1% production d'électricité, granulats et bétons prêts à l'emploi.

SCOPE 2 (market based) (4%)

5 MtCO₂eq (vs. 5)

4% provenant de l'achat d'électricité et consommée

SCOPE 3 (37%)

47 MtCO₂eq (vs. 47)

19% des émissions provenant de l'amont et l'aval (transport, extraction et production de matériaux et de combustibles achetés) & 18% provenant des émissions directes des entreprises et des investissements non consolidés.

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 12% d'ici 2025 vs. 2018, en intensité pour le scope 1 : objectifs fixés à 520 kgCO₂net/tonne de ciment d'ici 2025 (année de référence 2018 : 590 kgCO₂net/tonne de ciment)

▷ Absence d'objectifs chiffrés détaillés pour les scopes 2 et 3 à court terme et absence d'objectifs en valeur absolue

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Objectifs validés par la SBTi sur la trajectoire 1,5°C pour 66% de l'ensemble des scopes :

** Incluant les émissions et absorptions liées à la terre provenant des matières premières bioénergétiques

Scopes 1 & 2 : Réduction de 26,2% kgCO₂net/tonne de ciment vs. 2018

Équivaut à une réduction de 25% des émissions des scopes 1 et 2 en valeur absolue vs. 2018**

Scope 3 : Réduction de 25,1% par tonne d'achat de clinker et ciment vs 2020 (8% du scope 3*)

Autres objectifs du scope 3 validés par la SBTi sur une trajectoire 2°C : réduction de 20% sur les activités liées aux combustibles et à l'énergie par tonne de combustibles achetés d'ici 2030 vs. 2020 (11% du scope 3) et réduction de 24,3% par tonne de matériaux transportés d'ici 2030 vs. 2020 sur le transport et distribution en aval (11% du scope 3)

▷ Absence d'objectif en valeur absolue pour le scope 3 global ▷ Absence d'objectif pour 69% du scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Objectifs validés par la SBTi : scopes 1 & 2 : -95,1%/tonne de ciment d'ici 2050 vs. 2018** et scope 3 : -90% d'ici 2050 vs. 2020

Les objectifs 2050 du scope 3 intègrent les 15 catégories du scope : ▷ Absence d'objectifs spécifiques pour chaque catégorie, alors que 31% des émissions du scope 3 seulement sont couvertes par les objectifs 2030.

Mesures du plan d'actions

Contribution des actions aux objectifs de réduction des Scopes 1 et 2 d'ici 2050 :

- Technologie de captage et stockage de carbone (CCUS) (44% en 2050) : Objectif de capturer 5MtCO₂ par an d'ici 2030 et de produire 8Mt de « ciment décarboné » par an d'ici à 2030

- Gain d'efficacité dans la conception/construction (16% en 2050) et dans le béton (10% en 2050)

- Remplacer le clinker dans le ciment par des composants minéraux (10% en 2050) : réduire le taux de clinker de 72 % en 2023 à 68 % en 2030.

- Moins de CO₂ dans le clinker (10% en 2050): Produire du clinker avec des matières premières décarbonées. Objectif du taux de substitution thermique de 50 % en 2030 et à 70 % en 2050.

- Électricité décarbonée (5% en 2050)

- Réabsorption naturelle du CO₂ pendant la durée de vie des produits en béton (5% en 2050) - action passive

Scope 3 :

Actions à horizon 2030 pour 53% des émissions du scope 3 : remplacement des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs sourcés localement, achat de produits bas carbone, pour le transport aval: optimisation des circuits et transports plus écologiques, sur l'achat de clinker : analyse des informations fournies par les fournisseurs dans leurs déclarations environnementales, pour les autres produits et services achetés : prise en compte des matières d'émissions de CO₂ dans les appels d'offres/décisions d'achats

▷ Contribution des actions aux objectifs de réduction sont détaillées pour les scopes 1 et 2 mais le plan repose principalement sur les technologies CCUS (capture et stockage du dioxyde de carbone), avec pour objectif de réduire de 44% via le CCUS d'ici 2050

▷ Pas de plan d'actions divulgué pour 47% du scope 3

▷ Manque de détail sur le plan d'actions pour le périmètre du scope 3 couvert : pas de détail sur la contribution aux objectifs de réduction

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Plan de CAPEX : 2023-2032 : 4,4 milliards de francs suisses

56% sur le CCUS (2,2 milliards de francs suisse)

39% sur la décarbonation (1,7 milliards de francs suisse)

2% sur les énergies propres (82 millions de francs suisse)

2% sur l'adaptation au changement climatiques, eau, biodiversité

▷ 7% des CAPEX des activités alignés à la taxonomie/ 37% des CAPEX éligibles à la taxonomie. objectif fixé : 70% du Capex aligné sur la taxonomie d'ici à 2030 en Europe. Progrès à suivre.

▷ Grande partie des CAPEX dédiés aux technologies CCUS pour capturer et produire des « produits bas carbone ». questionnement sur la maturité des technologies

Rémunération

Comité exécutif : Rémunération variable à long terme : Critère de 16,5% qui suit l'objectif fixé à 2025 sur la réduction des émissions du scope 1

▷ Absence de critère sur la réduction des émissions des scopes 2 et 3 ▷ Variable annuel: absence de critère relié au carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

○ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

HOLCIM



SCORE DE PERFORMANCE

11 /20

SCORE NARRATIF

A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	15/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs sont suffisamment ambitieux et ont été validés comme étant fondés sur la science climatique par une tierce partie. Une amélioration possible consisterait à fixer des objectifs intermédiaires à l'horizon 2040. La réalisation des objectifs n'est actuellement pas en bonne voie par rapport à une réduction linéaire et des efforts supplémentaires semblent nécessaires.
Investissement matériel	9/20	16%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim prévoit de capturer 44% pour réduire ses scopes 1 et 2 d'ici 2050 à l'aide des technologies CCUS, mais ne donne pas d'estimation des coûts associés. Actuellement, Holcim a d'importantes émissions bloquées liées à ses usines de production.
Investissement immatériel	20/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim indique que plus de 50% des ressources de R&D sont consacrées à des produits bas-carbone, ce qui est considéré comme important. Une définition précise de ce qui est considéré comme un produit bas-carbone et davantage de détails sur les projets constitueraient une amélioration.
Performance des produits vendus	3/20	17%	<ul style="list-style-type: none"> Dans sa stratégie de décarbonation, Holcim s'appuie trop fortement sur des technologies CCUS qui ne sont pas matures et dont le coût est prohibitif.
Management	17/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim a réussi à mettre en place une gouvernance qui devrait être alignée sur les enjeux climatiques.
Engagement fournisseur	8/20	6%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim s'engage auprès de ses fournisseurs, mais des outils supplémentaires devraient être déployés, tels qu'une clause de réduction quantifiée des GES.
Engagement client	6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim manque d'une stratégie ambitieuse pour influencer ses clients vers des solutions de construction à faible émission de carbone.
Politique d'engagement	13/20	6%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim a une transparence et des positions relativement bonnes en matière de politique d'engagement. Holcim participe à des initiatives sectorielles mais pourrait être plus proactif en prenant la tête de certaines de certaines d'entre elles.
Modèle d'affaires	5/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Holcim a progressé ces dernières années pour apporter des changements progressifs à son modèle d'affaires actuel, mais ces changements restent marginaux. Une stratégie plus large qui permettrait à Holcim de passer d'une société de ciment à une société de matériaux de construction fait toujours défaut.

Cohérence du plan :

- Dans l'ensemble, Holcim a compris que le climat est un sujet profondément matériel et a mis en place de multiples actions pour gérer ce sujet. Malheureusement, les actions d'Holcim semblent viser la minimisation des coûts afin de poursuivre ses activités habituelles. L'entreprise ne s'est pas donné la possibilité d'élargir la portée de la redéfinition de son modèle d'entreprise, par exemple en se considérant comme une entreprise de matériaux de construction plutôt que comme une entreprise de ciment. Des efforts importants semblent avoir été déployés dans le plan climatique d'Holcim et le niveau de transparence est positif. Les principaux points forts du plan climatique sont les objectifs fondés sur la science, la part élevée du budget de R&D consacrée aux technologies bas-carbone, la gouvernance climatique de l'entreprise, la transparence de la politique d'engagement et l'alignement sur les positions en faveur de la protection du climat.

Les axes d'amélioration :

- Les principaux points d'amélioration d'Holcim sont l'augmentation de l'échelle à laquelle ses solutions bas-carbone sont implémentées, l'augmentation des attentes et des outils pour l'engagement des fournisseurs, la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour l'engagement des clients et l'amélioration de la compatibilité de son modèle d'affaire avec une économie bas-carbone. Ce manque de redéfinition de son modèle d'affaire, contraint Holcim à trop faire reposer sa stratégie climatique sur les CCUS, ce qui est considérée comme une stratégie non crédible.

Méthodologie ACT

Électricité

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de l'électricité est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : Chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : Lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions des scopes 1+2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions du scope 3 en amont
	1.3 Horizon temporel des objectifs
	1.4 Réalisation des objectifs précédents et actuels
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées pour l'électricité produite
	2.2 Émissions bloquées
	2.3 Évolution de l'intensité des émissions futures de l'électricité produite
	2.3 Part des investissements à faible intensité carbonique (CAPEX)
3. Investissement immatériel	3.1 Dépenses de R&D dans les technologies à faible intensité carbonique
	3.2 Activité des entreprises en matière de brevets sur les produits à faible teneur en carbone
4. Performance des produits vendus	4.1 Performances passées de l'électricité vendue au détail
	4.2 Performances futures de l'électricité vendue au détail
	4.3 Contribution à la production d'électricité à faible émission de carbone
	4.4 Part des services d'efficacité énergétique
	4.5 Interventions visant à réduire les émissions du cycle de vie des actifs à faible émission de carbone
5. Management	5.1 Supervision des questions liées au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Plan de transition vers une économie à faibles émissions de carbone
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Incitations à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles
	5.6 Tests de scénarios sur le changement climatique
6. Engagement fournisseur	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Engagement client	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement auprès d'associations, d'alliances, de coalitions ou de groupes de réflexion
	8.2 Les associations, alliances, coalitions et groupes de réflexion soutenus n'ont pas d'activités ou de positions négatives sur le plan climatique
	8.3 Position sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les régulateurs et les législateurs
9. Modèle d'affaires	9.1 Recettes provenant de produits et/ou de services à faible teneur en carbone
	9.2 Modifications des modèles d'entreprise

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaires et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

Portugal



2024

Secteur services aux collectivités

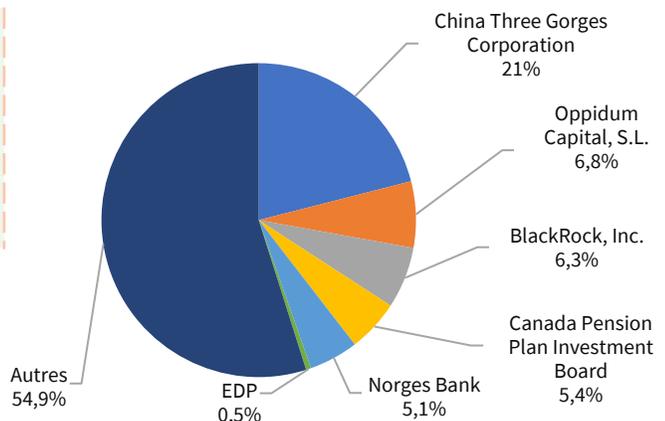
<p>Notation de transparence</p> <p>70 %</p> <p>d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur électricité</p> <p>ACT ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par :</p> <p>World Benchmarking Alliance</p>
<p>SCORE DE PERFORMANCE</p> <p>13,4 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF</p> <p>A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE</p> <p>+</p>

EDP a l'ambition d'atteindre **zéro émission nette sur tous les scopes d'ici 2040**. Ses objectifs sont validés 1,5°C sur tous les scopes jusqu'à 2040. Pour atteindre ses objectifs l'entreprise prévoit des mesures fortes telles que **la sortie progressive des centrales au charbon d'ici à 2025 et au gaz d'ici à 2030** et une production **d'énergies renouvelables de 100% d'ici à 2030**. Bien qu'une information plus granulaire aurait permis de mieux comprendre la répartition, **l'entreprise prévoit d'allouer 85% de ses investissements aux énergies renouvelables**, clients et gestion de l'énergie de 2023 à 2026. **Un des axes importants de progrès identifié est celui de la couverture et de l'exigence envers les fournisseurs** : elle pourrait appliquer sa stratégie de réduction des émissions de GES à un plus grand pourcentage de fournisseurs et inclure des exigences quantifiées de réduction des émissions dans les modèles d'achat, ainsi que des exigences obligatoires en matière de rapports sur les progrès réalisés.

Répartition du capital d'EDP

Résultat des votes à l'Assemblée générale le		
	10 avril 2024	
99,4 %*		0,6 %
Pour	NA*	contre
	abstention	

* Les résultats présentés sont ceux divulgués par l'entreprise et ne prennent pas en compte l'abstention. EDP ne calcule pas le taux d'abstention ce qui empêche le retraitement des données par le FIR.



ENERGIAS DE PORTUGAL

Ambition Net Zero 2050

Ambition d'atteindre « zéro émission nette » sur tous les scopes d'ici 2040

Déclare avoir recours à la compensation après 2040 pour 10% de leurs émissions

- Manque de détail sur l'après 2040
- Manque de détail sur la nature de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire alignée avec un scénario 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2040 (année de référence : 2020) sur l'ensemble des scopes ; objectifs approuvés par le Net Zero Standard de la SBTi

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
4,3 MtCO ₂ eq (vs. 9,4)	0,3 MtCO ₂ eq (vs. 0,5)	8,1 MtCO ₂ eq (vs. 9,3)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2026)

Scopes 1 et 2 : -77% par rapport à 2020 en intensité (gCO₂/kWh) ; Scope 3 : -30 à 40% d'émissions sur le gaz vendu aux clients

- ▷ Réduction exprimée en intensité pour les scopes 1 et 2 : pas de communication en valeur absolue
- ▷ Pas d'objectif clair sur la majeure partie du scope 3 à court terme

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (2030)

Alignement des objectifs 2030 avec un scénario 1,5°C validé par la SBTi pour les 3 scopes*

Scopes 1 et 2 : -95% par rapport à 2020 en intensité (gCO₂/kWh)

Scope 3 : -45% par rapport à 2020 en valeur absolue (tCO₂eq)

- Réduction exprimée en intensité pour les scopes 1 et 2 : pas de communication en valeur absolue

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2040)

Réduction de 90% des émissions de GES sur tous les scopes en valeur absolue entre 2020 et 2040

Scopes 1 et 2 : -96% par rapport à 2020 en intensité (gCO₂/kWh)

Scope 3 : -90% par rapport à 2020 en valeur absolue (tCO₂eq)

Alignement des objectifs 2040 avec un scénario 1,5°C validé par la SBTi pour les 3 scopes*

- Réduction exprimée en intensité pour les scopes 1 et 2 : pas de communication en valeur absolue

Mesures du plan d'actions

Actions détaillées sur les 3 scopes pour atteindre les objectifs à 2030 et 2040 :

- 1- Sortir progressivement des centrales au charbon d'ici à 2025 et au gaz d'ici à 2030
- 2- Augmenter la production d'énergies renouvelables : 93% d'ici 2026 pour atteindre 100% en 2030

En 2023, 87% de l'électricité fournie par EDP provenait de sources renouvelables.

- 3- Réduire les émissions liées à la distribution (90% du scope 2)
- 4- Réduire les émissions dues au déséquilibre entre la production et la distribution
- 5- Réduire les émissions de la chaîne d'approvisionnement
- 6- Minimiser les émissions de gaz naturel

▷ La part de contribution de chaque action aux objectifs de réduction des émissions n'est pas détaillée, absence de mesures chiffrées après 2030

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2023-2026 : investissements de 25 milliards d'euros dont 85% consacrés aux énergies renouvelables, clients et gestion de l'énergie

- ▷ Pas assez de détail sur les investissements par objectif fixé
- ▷ Pas d'information sur les investissements après 2026
- ▷ Manque d'information dans le climate progress report

Rémunération

Éléments de rémunération des membres du comité exécutif :

Variable annuel : critères ESG 20%

- Résultats de l'indice de durabilité Dow Jones (8%)
- Résultats de l'étude annuelle sur le climat de travail (6%)
- Résultats de l'indice de satisfaction de la clientèle (6%)

▷ Absence de critère lié aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise

Variable long terme (plan de 3 ans) : critères ESG 20%

- Augmentation de la part de la production d'énergies renouvelables
- Réduction des émissions
- Performance de l'indice Bloomberg de l'égalité des sexes

▷ Critères sur l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la réduction des émissions non pondérés et non quantifiés, objectifs à atteindre non divulgués

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

▷ Pas de vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie



* Toutefois, la SBTi procède actuellement à un examen complet de ses méthodes et critères de définition des objectifs du scope 3 afin de permettre la classification des objectifs de ce scope en fonction du degré de réchauffement.

Légende :

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence.
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.

ENERGIAS DE PORTUGAL (EDP)

NOTATION DE PERFORMANCE 13,4 /20	 ACCELERATE CLIMATE TRANSITION NOTATION NARRATIVE A B C D E	NOTATION DES TENDANCES 
---	---	--

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> EDP s'est fixé des objectifs "Net Zero" pour réduire ses émissions de type 1, 2 et 3 de 90% d'ici à 2040, par rapport à 2020. L'entreprise a fixé des objectifs intermédiaires pour 2030 afin de réduire les émissions absolues de son scope 3 de 45%, l'intensité des émissions des scopes 1 et 2 de 95%, et l'intensité des émissions de scopes 1 et 3 de 90% par rapport à 2020. D'ici à 2040, l'entreprise s'engage à réduire l'intensité de ses émissions de scopes 1 et 2 de 96% et l'intensité de ses émissions de scopes 1 et 3 de 95% par rapport à 2020. Tous les objectifs ont été validés comme étant compatibles avec une trajectoire de 1,5°C.
Investissement matériel	17,2/20	11,4%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité des émissions Scopes 1+2 d'EDP entre 2018 et 2023 a diminué d'environ 18,33 % par an en moyenne, avec une baisse significative de 50 % entre 2022 et 2023. La part de la production d'électricité à faible teneur en carbone de l'entreprise est passée de 79% en 2022 à 87% en 2023, accompagnée d'une réduction des émissions liées à la production thermique de 10,4 MtCO₂e à 4,8 MtCO₂e en 2023.
Investissement immatériel	4,8/20	5,7%	<ul style="list-style-type: none"> EDP devrait rester en deçà de son budget carbone pour la période 2023-2038. EDP a décidé d'éliminer progressivement la production de charbon d'ici 2025 et de gaz d'ici 2030 sur tous les marchés où elle opère. Elle vise à étendre sa capacité en matière d'énergies renouvelables à 33 GW d'ici 2026 (contre 24 GW en 2023).
Performance des produits vendus	12,2/20	23%	<ul style="list-style-type: none"> EDP a investi 74% de ses dépenses totales en recherche et développement (R&D) dans les technologies à faible émission de carbone entre 2020 et 2023. Son plan d'entreprise prévoit d'y consacrer au moins 80% d'ici à 2026. Le CAPEX d'EDP pour la production d'électricité à faible teneur en carbone était supérieur à 98% en 2023.
Management	19,7/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité des émissions de l'entreprise pour sa propre production combinée à l'électricité achetée a diminué entre 2018 et 2023 à un rythme supérieur à celui requis pour s'aligner sur sa trajectoire de 1,5°C en 2028. Le conseil d'administration de l'entreprise est responsable des questions de développement durable et de changement climatique.
Engagement fournisseur	7,7/20	7,9%	<ul style="list-style-type: none"> EDP a pour objectif d'ajouter 0,5 GW de capacité de systèmes de stockage d'énergie par batterie d'ici 2026, et 1,5 GW de capacité d'électrolyseurs d'hydrogène d'ici 2030, tout en mettant en œuvre des technologies de réseaux intelligents.
Engagement client	12,5/20	9,9%	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'entreprise 2023-2026 d'EDP a alloué 20,88 milliards d'USD d'investissements aux énergies renouvelables, à la gestion des clients et de l'énergie, ainsi qu'à son objectif de numérisation. La stratégie d'engagement des fournisseurs d'EDP comprend l'engagement et l'incitation et concerne 34 % de ses dépenses d'approvisionnement couvrant 51% des émissions du scope 3. Une amélioration clé consisterait à inclure des engagements de réduction des émissions de GES dans les engagements avec les fournisseurs.
Politique d'engagement	20/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'engagement des clients d'EDP s'applique à 33% des émissions du scope 3 et comprend un objectif visant à éviter 15 MtCO₂e d'émissions d'ici à 2025.
Modèle d'affaires	11,62/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> 43% des revenus déclarés par l'entreprise sont alignés sur la taxonomie de l'UE. Les leviers visant à soutenir « zero émission nette » d'EDP d'ici 2040 comprennent 33 GW de capacité renouvelable installée d'ici 2026 et 1,5 GW de capacité d'électrolyseur d'hydrogène d'ici 2030. En outre, l'entreprise prévoit d'augmenter sa capacité de stockage d'énergie en ajoutant 0,5 GW de capacité de stockage par batterie d'ici 2026.

Cohérence du plan :

- L'objectif d'EDP de parvenir à zéro émissions nettes sur ses scopes 1, 2 et 3 d'ici 2040 est soutenu par des plans visant à augmenter de manière significative la capacité d'énergie renouvelable et par son engagement à éliminer progressivement le charbon et le gaz d'ici 2025 et 2030, respectivement. L'entreprise est en bonne voie pour atteindre ses objectifs.

Les axes d'amélioration :

- EDP pourrait augmenter la part de ses coûts de R&D dans les technologies à faible émission de carbone non matures.
- Elle pourrait également appliquer sa stratégie de réduction des émissions de GES à un plus grand pourcentage de fournisseurs et inclure des exigences quantifiées de réduction des émissions dans les modèles d'achat, ainsi que des exigences obligatoires en matière de rapports sur les progrès réalisés.



Évaluation SAY ON CLIMATE

UK

nationalgrid

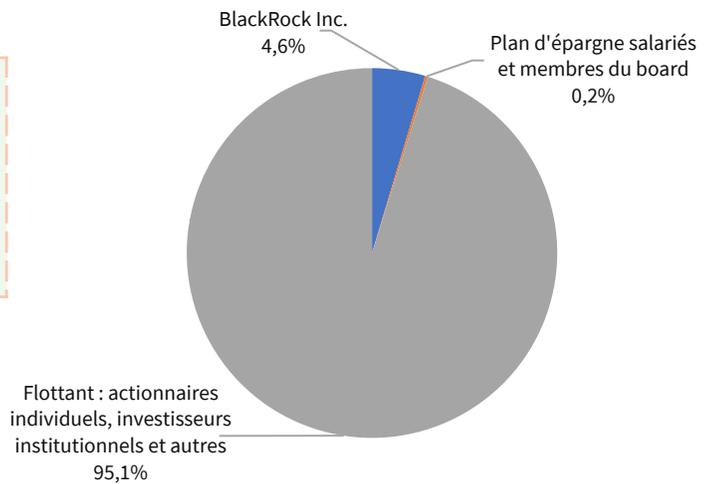
2024

Secteur services aux collectivités

Notation de transparence
65 %
d'alignement avec les recommandations du FIR

Seule l'analyse du FIR a été réalisée pour cette entreprise ; cette dernière ne figurant pas parmi les entreprises prioritaires, l'analyse sur la base de la méthodologie ACT n'a pas été réalisée cette année.

Répartition du capital de National Grid



NATIONAL GRID

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2030

Conformément au principe du Net zero Standard de SBTi, l'entreprise prévoit une réduction d'au moins 90% de ses émissions à travers sa chaîne de valeur d'ici 2050

- Une petite partie du scope 3 <1% n'est pas incluse dans l'ambition (trajets domicile travail, voyages d'affaires, déchets)
- A priori 10% consacré à la compensation en dernier recours après 2030. Cet objectif n'est pour autant pas précisé à long terme.

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire à moyen terme pour réduire les scopes 1 et 2 récemment validée 1,5°C ; l'objectif sur le scope 3 compris dans la production et la vente d'électricité est également validé 1,5°C par SBTi

L'entreprise explique que les objectifs de long-terme ne peuvent pas encore être validés par SBTi car cette dernière n'a pas encore développé de lignes directrices pour la chaleur et que celles pour les producteurs d'électricité n'incluent pas encore la croissance des infrastructures nécessaire pour la décarbonation du système électrique

- ▷ Une partie des objectifs de scope 3 (gaz vendu) à moyen terme est alignée avec un scénario "well below 2°C"
- ▷ Au-delà de 2033, les engagements sont identifiés comme « engagements retirés » par la SBTi (méthodologie en cours de développement)

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 : 3 988 ktCO₂eq (vs. 4 408)
12%

SCOPE 2 : 2 864 ktCO₂eq (vs. 2 876)
8%

SCOPE 3 : 27 384 ktCO₂eq (vs. 27 867)
80%

- Le calcul du scope 3 exclu l'énergie transportée pour le compte de tiers (17 317 ktCO₂eq). Pour autant, ces émissions sont concernées par un objectif distinct de réduction à 2033 vs. 2018/19 (-37,5%)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 50% des émissions liées au transport aérien d'ici 2025 (vs. 2019) et « compenser les émissions restantes de manière responsable ».

- ▷ Objectif n'est pas divulgué dans le plan climat (seulement dans le rapport "Responsible Business")
- ▷ Ne concerne que <1% des émissions totales
- ▷ Absence d'autres objectifs déclarés de réduction des émissions à court terme

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Principaux objectifs :

- Réduction de 60% des scopes 1 et 2 d'ici à 2030/31 en absolu vs. 2018/19
- Réduire de 37,5 % du scope 3 (hors électricité vendue) d'ici à 2033/34 en absolu vs. 2018/19 (scénario well below 2°C) ; actuellement +0,8%

Sous objectifs :

- Réduction de 37,5 % des émissions pour le gaz vendu par des tiers (17 731 ktCO₂eq) d'ici à 2033/34 en absolu (scénario well below 2°C) ; actuellement -17,6%
- Ce poste n'est pas inclus dans le calcul des émissions globales du scope 3 mais fait l'objet d'un objectif de réduction
- Réduction de 50% des scopes 1 et 2, hors production d'électricité, d'ici à 2030/31 vs. 2018/19 en absolu (scénario 1,5°C) ; actuellement -15%
- Réduction de 90% de l'intensité carbone des émissions de production d'électricité du scope 1 d'ici 2030/31, et de 92 % d'ici 2033/34 (scénario 1,5°C) ; actuellement -34,7%
- Réduction de 86% de l'intensité carbone de la production d'électricité et de l'électricité vendue (émissions de GES des scopes 1 et 3) d'ici à 2033/34 (scénario 1,5°C) ; actuellement -15,4%

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

- ▷ Les objectifs long terme ne sont pas explicités, seulement des fourchettes de réduction

Mesures du plan d'actions

Plan d'action très précis : chronologique jusqu'à 2050 par sous-catégorie de scope et par zone géographique : page 12 à la page 22 du rapport Climate Transition Plan ; Graphique à horizon 2050 indiquant la contribution des actions fixées aux objectifs de réduction

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

£51 milliards soit 85% du plan d'investissement 2024-2029 est dédié au projet de décarbonation de l'activité ; CAPEX alignés à la taxonomie : 78%/ CAPEX éligibles à la taxonomie : 83% en 2023

- L'entreprise pourrait détailler la part des investissements qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et expliquer comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs

Rémunération

Rémunération variable annuelle 2023 du CEO

Critère individuel du dirigeant (15%) : un critère sur 3 lié à une plus grande clarté sur la transmission future et l'investissement connexe au Royaume-Uni en faveur de l'objectif « zéro émission ». Mobilisation de l'infrastructure stratégique & accélération de nouveaux projets d'énergie propre au Royaume-Uni

- ▷ Absence de critère qualitatif
- ▷ Périmètre limité
- ▷ Absence de critère lié à l'ambition de neutralité carbone pour la rémunération variable annuelle du CFO

Rémunération long terme 2023

Critère de 10% sur la réduction des émissions du scope 1 aligné sur les objectifs du groupe à 2030
▷ Si le seuil de réduction est atteint à 20% de l'objectif, critère de rémunération attribué
Critère de 10% sur la transition vers la neutralité carbone sur les émissions des scopes 2 et 3 & les initiatives stratégiques : stratégie de transmission nette zéro au Royaume-Uni, stratégie de l'avenir du gaz aux États-Unis et investissements dans la distribution d'électricité à faible teneur en carbone qui seront mesurés sur une échelle de quatre points sur la base de résultats quantifiables et qualitatifs.

Rémunération long terme 2024

Critère de 10% sur la réduction des émissions du scope 1
Critère de 10% sur la mise en place d'initiatives stratégiques pour permettre une transition de neutralité carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Un vote avait été soumis à l'Assemblée Générale de 2023

- ▷ L'entreprise ne s'engage pas clairement à consulter ses actionnaires annuellement ou dans les prochaines années

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

nationalgrid

Légende :

- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.
- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence.



Évaluation SAY ON CLIMATE

UK



2024

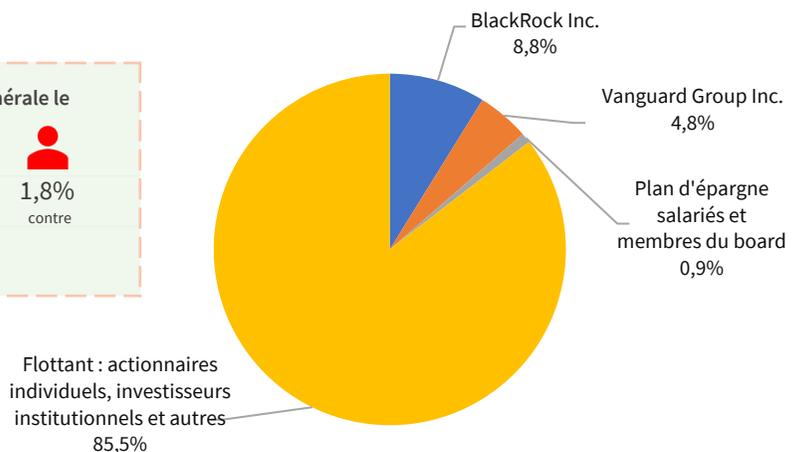
Secteur services aux collectivités

<p>Notation de transparence 58 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur électricité  ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par :  World Benchmarking Alliance</p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 11,2 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>

La stratégie climat de SSE semble bien pensée et mise en œuvre avec un plan d'actions décliné par scopes. Néanmoins, **le groupe ne délivre pas d'informations sur les cibles de réduction de ses émissions à court terme**. De même, bien que l'ambition net zéro soit déclarée sur les 3 scopes, **l'engagement a été retiré auprès de la SBTi** et il demeure un flou sur les objectifs de réduction au-delà de 2034 pour y parvenir. Enfin, SSE affiche un **plan d'investissement ambitieux destiné essentiellement aux énergies renouvelables et aux infrastructures de réseau** mais ce plan manque de transparence et de détails sur la finalité et la répartition des énergies dans les réseaux. Les activités bas carbone ne représentent encore que 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise aujourd'hui.

Répartition du capital de SSE

<p>Résultat des votes à l'Assemblée générale le 18 juillet 2024</p>		
<p> 96% Pour</p>	<p> 2,2% abstention</p>	<p> 1,8% contre</p>



SSE

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les trois scopes : d'ici 2040 pour les scopes 1&2 et d'ici 2050 pour le scope 3

▷ L'entreprise ne détaille pas la part exacte de réduction et la part exacte de compensation (solutions basées sur la nature, technologies CCS, ...) lui permettant d'atteindre ses objectifs. Il n'y a par ailleurs, pas de détails sur le scope 3.

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Les objectifs 2030 de l'entreprise sont validés 1,5°C par la SBTi ;

▷ Toutefois, au-delà de 2030, les engagements sont identifiés comme « engagements retirés » par la SBTi

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1
4,34 MtCO₂eq (vs. 6,08)
47%

SCOPE 2
0,47 MtCO₂eq (vs. 0,44)
5%

SCOPE 3
4,46 MtCO₂eq* (vs. 4,81)
48%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Pas de cible de réduction des émissions à court terme

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Objectif de réduction de 72,5% des émissions en absolu des scopes 1 & 2 d'ici à 2030 vs. 2017/2018 (80% en intensité)

Objectif de réduction de 50% des émissions en absolu sur l'utilisation des produits vendus d'ici à 2034 vs. 2017/2018 (représente env. 45% du scope 3)

▷ Objectifs scope 3 sur une partie seulement (env. 45%)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Objectif net zero sur les scopes 1 & 2 d'ici à 2040

Objectif net zero sur le scope 3 d'ici 2050

▷ Pas de cible de réduction des émissions de CO₂ précise à long terme pour atteindre la neutralité carbone sur les 3 scopes

Mesures du plan d'actions

Le plan d'action est bien modélisé et détaillé par scope

Parmi les principales mesures chiffrées, on trouve :

- Construire un portefeuille d'énergies renouvelables : ambition réhaussée à 9GW d'ici 2027
- Permettre au moins 20 GW de production de renouvelables et faciliter 2 millions de véhicules électriques et 1 million de pompes à chaleur (SSEN's réseaux d'électricité) d'ici 2030
- Engager avec 50% des fournisseurs (exprimé en dépenses) pour qu'ils se fixent des objectifs basés sur la science d'ici 2024 (objectif atteint avec 51% soit engagés soit avec un objectif SBT fixé) ; l'objectif est désormais de transformer les 17/51% des fournisseurs engagés en fournisseurs avec des objectifs fixés

▷ L'objectif de 16 GW de capacité installée nette d'énergies renouvelables d'ici 2032 divulgué dans le rapport annuel 2023 n'est plus indiqué aussi clairement dans le rapport annuel 2024

▷ L'entreprise n'est pas transparente sur son mix énergétique à horizon moyen et long terme

▷ Information sur la contribution chiffrée de chaque action aux objectifs de réduction pourrait être plus granulaire

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

20,5 milliards £ investis entre 2023 et 2027 dont 90% iront dans les renouvelables et les réseaux (40% pour les renouvelables ; 50% sur les réseaux) ; 89% des CAPEX alignés avec la taxonomie 2023/2024

○ Manque de détails sur la part des réseaux qui servira aux énergies renouvelables et celle qui servira aux thermiques

Rémunération

▷ Rémunération court terme: 10% de rémunération variable sur un critère "sustainability" basé uniquement sur les notes obtenues par des agences de notation extra-financière

▷ Rémunération long terme (2023 et 2024) : 30% lié au programme d'accélération neutralité carbone : 15% sur les objectifs liés aux énergies renouvelables et aux réseaux ; 15% sur les objectifs liés à la réduction de l'intensité carbone et à la cible des énergies renouvelables, aux aux véhicules électriques et aux pompes à chaleur & à la transition juste

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Un vote annuel à l'Assemblée Générale est prévu**

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pour le moment, un vote annuel est prévu mais ne séparant pas la stratégie de la mise en œuvre***

* Dont 2,16 MtCO₂eq provenant du gaz vendu.

** Jusqu'à 2024/2025 au moins, années au cours desquelles les actionnaires seront consultés sur la fréquence souhaitée de ce vote.

***L'entreprise prévoit de consulter ses actionnaires en 2025 sur la fréquence de son Say On Climate.

Légende :

○ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence.

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.

SSE



NOTATION DE PERFORMANCE

11,2 /20

NOTATION NARRATIVE

A B C D E

NOTATION DES TENDANCES



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Objectifs	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> SSE s'est engagé à réduire ses émissions absolues des scopes 1 et 2 de 72,5% d'ici 2030, et ses émissions du scope 3 provenant de l'utilisation de produits vendus de 50% d'ici 2034, toutes deux à partir d'une base de référence 2017/18. En outre, l'entreprise vise à atteindre un niveau de neutralité carbone pour les émissions de scopes 1 et 2 d'ici à 2040, ainsi que pour toutes les émissions de scope 3 restantes d'ici à 2050. Ces objectifs sont globalement alignés avec des scénarios climatiques scientifiques.
Investissement matériel	13/20	22,5%	<ul style="list-style-type: none"> SSE prévoit d'augmenter encore la proportion de CAPEX à faible teneur en carbone de 81 à 90% d'ici à 2025. L'intensité des émissions de l'entreprise pour l'électricité produite se réduit conformément à la trajectoire de decarbonation qu'elle s'est fixée ; celle-ci devrait être même dépassée.
Investissement immatériel	3/20	6,4%	<ul style="list-style-type: none"> Bien que SSE investisse activement dans des activités bas carbone, la part des investissements en R&D dans ces activités matures et non matures reste inférieure à 30%.
Performance des produits vendus	3/20	15,3%	<ul style="list-style-type: none"> Bien que la responsabilité de la surveillance des enjeux climatiques incombe au conseil d'administration, SSE pourrait s'assurer que davantage de membres possèdent l'expertise nécessaire, au-delà du responsable développement durable.
Management	17/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> Dans son plan de transition, l'entreprise envisage plusieurs scénarios, du court terme jusqu'à 2080. SSE demande à ses fournisseurs de fixer des objectifs scientifiques et vise à s'engager avec 50% d'entre eux d'ici 2024. Elle pourrait également divulguer un processus clair en cas de non-conformité.
Engagement des fournisseurs	14/20	5,9%	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise ne présente pas de stratégie ou de politique claire en matière d'engagement des clients. Bien qu'elle décrive des exemples d'activités d'engagement des clients, la proportion de clients qu'elle représente n'est pas claire.
Engagement des clients	5/20	7,9%	<ul style="list-style-type: none"> SSE a une politique d'engagement avec des associations, des coalitions ou des groupes de réflexion pour s'assurer de l'alignement avec ses ambitions en matière d'émissions de carbone. Elle pourrait toutefois divulguer un plan d'action en cas de désalignement.
Engagement politique	17/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Alors que SSE vise à développer ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, les activités bas carbone représentent encore moins de 50% de ses revenus.
Modèle d'affaires	13/20	10%	

Cohérence du plan :

Dans l'ensemble, le plan climat de SSE est bien avancé dans de nombreux domaines. Les progrès réalisés par SSE ces dernières années sont encourageants. SSE dispose d'un plan de transition détaillé qui prend en compte les actions et les leviers d'action pour atteindre la neutralité carbone. En outre, l'entreprise est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions. En 2023, l'entreprise a investi 81 % de ses dépenses d'investissement dans des technologies à faible émission de carbone et prévoit de porter ce pourcentage à 90 % d'ici à 2025. L'entreprise s'est également fixé pour objectif de s'engager avec ses fournisseurs à fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques.

Identification des domaines à améliorer :

Bien que SSE affiche une forte ambition en matière de transition vers une économie sobre en carbone, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et la distribution, l'entreprise pourrait devoir accélérer ses efforts de réduction des émissions afin d'atteindre ses objectifs de zéro émission nette. En outre, il pourrait être nécessaire d'investir davantage dans la R&D à faible intensité de carbone pour garantir une mise en œuvre réussie des technologies de CCUS, essentielle pour réduire l'intensité de carbone de la production d'énergie thermique. SSE pourrait également combler les lacunes de ses politiques d'engagement par des plans d'action en cas de non-conformité.

Méthodologie ACT

Secteur Finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Investisseur est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
3. Investissement immatériel	3.1 Investissements dans la formation du capital humain
4. Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Gestion de l'alignement de portefeuille
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
6. Engagement des investisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
7. Engagement des entreprises investies	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think thank etc.
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
9. Mesures de transformation	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

France

Amundi
ASSET MANAGEMENT

2024

Secteur services financiers

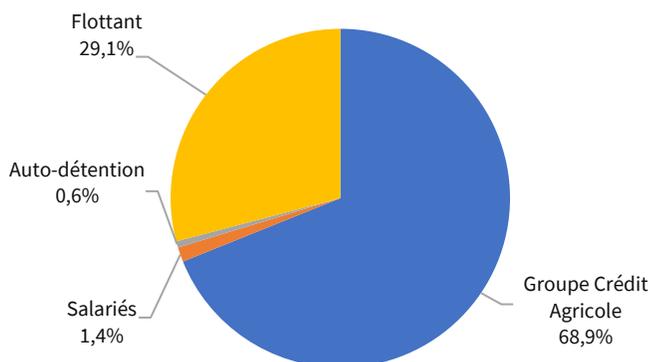
	Méthodologie secteur finance  ACCELERATE [®] CLIMATE TRANSITION	Analyse réalisée par l'ADEME
	SCORE DE PERFORMANCE 7 /20	SCORE NARRATIF A B C D E

Amundi met en œuvre le **plan Ambition ESG 2025**, qui comprend des éléments forts tels que le **déploiement de solutions d'investissement « Net Zero » pour chaque classe d'actifs et une politique d'engagement élargie**. Le plan semble en bonne voie. Cependant, son potentiel pour atteindre l'accord de Paris est considérablement affaibli par le fait que l'objectif principal d'Amundi reste de **répondre aux demandes de ses clients potentiels**, y compris ceux qui ne souhaitent pas prendre en compte les aspects climatiques. En outre, conformément à l'état global du marché, Amundi **n'a pas encore mis en place un cadre de catégorisation complet et systématique** analysant les actifs du point de vue de l'alignement sur le climat.

Répartition du capital d'Amundi



* Le taux d'abstention présenté inclut les votes nuls et non votés, conformément à ce qui est communiqué par l'entreprise.



Sources : Amundi
Au 31.03.2024

En raison de la difficulté des plans de transition du secteur financier et de l'objectif de neutralité dans ses évaluations, le FIR n'a pas évalué Amundi ainsi que le britannique Ninety One.

AMUNDI



SCORE DE PERFORMANCE
7 /20

SCORE NARRATIF
A B C D E

SCORE DE TENDANCE
=

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des politiques d'exclusion est fortement pénalisée par le fait que celles-ci sont levées en cas de demande du client. La cible d'encours alignés (18% à horizon 2025) demeure d'un niveau limité et n'est qu'imparfaitement valorisée du fait notamment d'approches sous-jacentes hétérogènes présentant à ce stade peu d'informations publiques permettant d'en attester la qualité. Amundi a un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre exprimé en tCO2e/m€ CA. Si l'engagement lui-même est aligné (-60% à horizon 2030), sa couverture (15% des encours) et sa nature (intensité monétaire) pénalisent fortement le score final.
Investissement immatériel	14/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fait l'objet d'un suivi. L'information publique sur le programme de formation sur le climat pourrait être renforcée afin mieux d'être mieux valorisée.
Performance climatique des portefeuilles	3/20	25%	<ul style="list-style-type: none"> Ce module, qui se fonde notamment sur la part des encours alloués à des actifs bas carbone ou en transition, souffre d'un manque de maturité global des acteurs à aujourd'hui sur la mise en place d'un cadre systématique d'identification de tels actifs. Ainsi, l'absence de données ne permet pas de valoriser les encours alignés. Ceux-ci demeurent à un niveau dans l'absolu faible par rapport à la taille totale des encours. En outre, il n'est pas démontré que les nouveaux investissements consentis envers les secteurs fossiles le sont uniquement envers des entreprises en transition. Le suivi de métriques telles que la température de portefeuille ou la part d'entreprises ayant pris des engagements SBTi ne donne que quelques points compte-tenu d'une part de la forte dépendance à des hypothèses de modèle de la première approche et d'autre part du fait que les engagements SBTi ne garantissent pas la crédibilité de la démarche mise en œuvre par l'acteur qui l'a pris.
Management	10/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Le management du climat par Amundi est porté au conseil d'administration, qui dispose de compétences climatiques. Cependant, Amundi ne publie pas un plan de transition climatique <i>per se</i>. Le plan d'action Ambitions ESG 2025 demeure court terme. Une partie de la rémunération variable est associée au déroulé du plan ambitions 2025. Celui-ci étant court terme, ce dispositif n'est que partiellement valorisé. Le dispositif de gestion des risques paraît globalement satisfaisant. Cependant, Amundi ne semble pas utiliser à ce jour de stress tests climatiques dans ses outils de gestion des risques.
Engagement investisseurs	15/20	3%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi mène diverses actions de sensibilisation auprès de ses investisseurs. La proposition aux clients d'une offre d'analyse de pointe fait partie du plan Ambitions ESG 2050.
Engagement entreprises investies	8/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi décrit un dispositif d'engagement structuré, définissant objectifs et thèmes de dialogue, avec objectifs ciblés, un temps limité pour les atteindre et une stratégie d'escalade en cas d'échec, pouvant aller potentiellement jusqu'à l'exclusion. Toutefois la description n'apporte pas d'éléments de sécurisation quant à la pertinence des objectifs fixés auprès des entreprises engagées en vue d'atteindre l'Accord de Paris, ni concernant la rigueur d'exécution du processus de suivi et d'escalade, et notamment la crédibilité de la mise à exécution d'une exclusion. A l'inverse la description ne précise pas non plus d'éventuels cas où l'engagement aurait eu un impact positif du point de vue de l'atteinte de l'Accord de Paris.
Politique d'engagement	14/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi est membre de la NZAM et respecte ses engagements. Il n'a pas été identifié d'activités publiques de lobbying dommageables à l'atteinte des Accords de Paris.
Mesures de transformation	13/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi propose diverses initiatives (offre « Net Zero », outils d'analyse) susceptibles de faciliter la réorientation des flux financiers. L'ambition de déploiement (cible de 18% d'encours alignés à 2025) demeure toutefois limitée par rapport aux enjeux d'atteinte des Accords de Paris. Le modèle d'Amundi demeure d'ouvrir des possibilités à ses clients sans se fermer de portes de relation d'affaires.

Cohérence du plan :

- Amundi met en œuvre le plan Ambition ESG 2025 qui prévoit notamment le déploiement d'une offre de solutions d'investissement « Net Zero » pour chaque classe d'actifs, la prise en compte relative d'ici 2025 d'un critère sur la transition sur les fonds actifs, et une politique d'engagement étendue. Ce plan, bien amorcé, demeure néanmoins à horizon 2025. En outre, la portée des actions menées est, du point de vue de l'atteinte des Accords de Paris, considérablement fragilisée par le fait qu'Amundi garde comme objectif premier de répondre aux demandes de ses clients potentiels, y compris ceux qui ne souhaiteraient pas prendre en compte les aspects climatiques.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Faire évoluer le modèle d'affaire en refusant de porter une gestion d'encours qui serait dommageable à l'atteinte de l'Accord de Paris, ce qui implique potentiellement à court terme de renoncer à une part de marché. Poser des jalons au-delà de 2025 en renforçant notamment significativement la cible d'encours alignés. Appuyer sa stratégie climatique et son reporting sur un cadre de catégorisation des actifs au regard de la transition (bas carbone, aligné, non aligné, ...), sur la base de méthodologies robustes transparentes. Communiquer davantage sur la pertinence et la rigueur du cadre d'engagement afin d'assurer sa crédibilité vis-à-vis des entreprises et montrer l'impact sur la transition. Poser des cibles GHG en tCO2e/m€ investi plutôt qu'en tCO2e/m€ de chiffre d'affaires.



Évaluation SAY ON CLIMATE

UK



2024

Secteur assurance

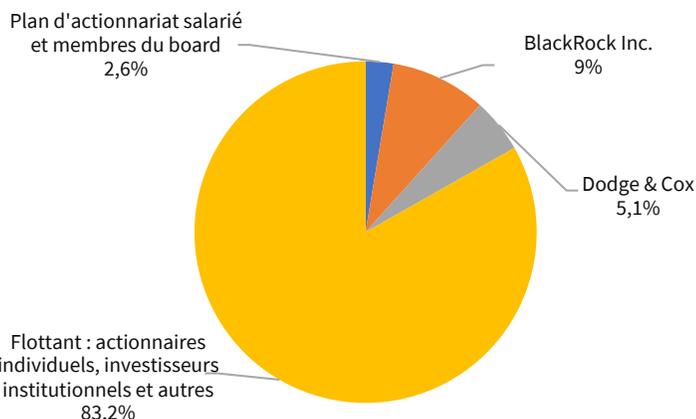
<p>Notation de transparence 40 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur finance  ACCELERATE © CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par : </p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 6,7 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>

Malgré l'engagement Net Zero de l'entreprise d'ici 2040 pour ses opérations et une partie de ses investissements, **le plan de transition climatique d'Aviva n'est pas considéré comme compatible avec un objectif de 1,5 °C selon l'outil ACT**. L'entreprise ne donne pas d'informations suffisamment claires sur les scénarios sur lesquels sont basés ses objectifs et ne démontre pas d'actions suffisantes pour réduire ses émissions. En particulier, **l'objectif de l'entreprise visant la neutralité carbone d'ici 2040 n'inclut pas les émissions sur les opérations du scope 3 des entreprises investies**. En outre, **l'entreprise ne s'est pas fixé d'objectif de réduction en valeur absolue sur les émissions qui résultent de ses financements**. Enfin, bien qu'elle ait adopté certaines restrictions, **elle ne prévoit pas d'arrêter complètement les nouveaux investissements dans les énergies fossiles**.

Répartition du capital d'Aviva

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 2 mai 2024

		
95,4 % Pour	2,2 % abstention	2,4 % contre



AVIVA

● Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero sur les opérations et une partie des investissements d'ici 2040

- ▷ La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040
- ▷ L'ensemble des émissions des scopes 1 & 2 des opérations ont été compensées en 2023 (17 386 tCO2eq) et ce, chaque année depuis 2006, mais les émissions des opérations ont augmenté en 2023 : questionne sur la priorité à la réduction
- ▷ Périmètre des investissements couvert par l'engagement Net Zero 2040 à préciser

● Scénario(s) de référence utilisé(s)

1. Émissions sur les opérations

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C sur les objectifs des scopes 1 et 2 validé par la SBTi jusqu'à 2030

- ▷ Pas d'engagement validé 1,5°C sur le scope 3 des opérations

2. Émissions financées**

Participation aux initiatives GFANZ, NZAOA, NZAM, NZIA; des objectifs en référence à NZAOA* mais pas de détail sur les scénarios utilisés

● Émissions GES actuelles (2023)

Émissions totales : 17,7 MtCO2eq

1. Émissions sur les opérations : 1% du total des émissions **17 386 tCO2eq** (market-based)

Scope 1 : 7 503 tCO2eq

Scope 2 : 429 tCO2eq

Scope 3 : 9 454 tCO2eq

Total des émissions en location-based : 24 830 tCO2e - Scope 2 : 7 873 tCO2eq

- L'entreprise ne comptabilise pas une partie du scope 3 de ses opérations

Scope 3 des opérations :

voyages d'affaires et flotte, parc automobile, déchets et eau, transmission et distribution d'électricité excluant la consommation d'énergie du travail à domicile.

NB : Hausse des émissions des opérations en 2023 du fait de l'augmentation des voyages d'affaires.

2. Émissions financées : 99% du total des émissions **17,7 MtCO2eq**

- Actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques (scopes 1 et 2 des entités) : **8,8 MtCO2eq** d'émissions attribuées (les crédits et les actions représentent 82% de ces émissions)

- Obligations souveraines : **8,9M tCO2eq** d'émissions attribuées

Effort de l'entreprise pour être transparente : scope couvert, sources, méthodes, etc. divulguées pour chaque classe d'actifs et émissions des opérations mais difficultés de recoupage entre les métriques climat et les AUM

- 31% des actifs comptabilisés dans le bilan financier du groupe ne sont pas inclus dans les mesures des émissions financées** : émissions des collectivités locales et des fonds externes non couvertes par exemple

- Pas de données sur le scope 3 des entreprises investies**

● Cible de réduction des émissions de GES à court terme

1. Émissions sur les opérations :

- ▷ Aucun objectif chiffré communiqué sur l'ensemble des scopes des émissions des opérations à court terme

2. Émissions financées** :

D'ici 2025 vs. 2019, objectif de réduction de **25%** l'intensité carbone des investissements en immobilier, actions et obligations d'entreprise pour les scopes 1 et 2 (objectif défini dans le cadre de la NZAOA)

- ▷ Objectif en intensité (et non en absolu) qui ne couvre qu'une partie des investissements et n'inclut pas le scope 3 des entreprises

● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

1. Émissions sur les opérations :

Réduction de **90%** d'ici 2030 vs. 2019, en valeur absolue, pour les scopes 1 et 2 (objectif sur la trajectoire 1,5°C validé SBTi)

- ▷ Absence d'objectif chiffré de décarbonation communiqué sur le scope 3 des émissions des opérations à moyen terme

2. Émissions financées** :

Réduction en intensité de **60%** d'ici 2030 vs. 2019 sur actions, obligations (entreprises et souverain) et immobilier (obj. de réduction de **57%** (tCO2eq/m²) pour cette dernière classe d'actif)

- ▷ La couverture exacte des montants d'investissements par les objectifs est peu claire***

- ▷ Absence d'objectifs en valeur absolue à moyen terme sur les scopes 1 et 2 des investissements

- ▷ Le scope 3 qui n'est pas pris en compte dans les émissions financées ne fait pas l'objet d'objectifs à moyen terme, ni en intensité ni en valeur absolue

● Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Ambition de neutralité carbone à 2040 sur les émissions des opérations et une partie des émissions financées

- ▷ Manque d'information sur le périmètre couvert par l'ambition de neutralité carbone

- ▷ Pas d'information sur la part de réduction des émissions à 2040 vs. la part de compensation sur les émissions financées

* Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

** L'entreprise ne prend pas en compte le scope 3 de ses émissions financées en raison de préoccupations concernant le double comptage, la qualité des données et le niveau d'estimation.

En outre l'entreprise n'inclut pas dans les mesures des émissions financées 31% des actifs comptabilisés dans le bilan financier. Il s'agit notamment des actifs gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires (mandats dédiés), des collectivités locales ou encore du cash.

*** 50% du total des investissements et prêts en 2019 selon la SBTi.

Légende :

- ▷ Manquement pour obtenir l'ensemble des points.
- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence.



AVIVA

Mesures du plan d'actions

Émissions financées : 99% des émissions**

Influencer, décarboner les portefeuilles, assurer la transition

- Financer la transition : fournir des financements pour soutenir le développement de nouvelles technologies et processus nouveaux pour assurer la transition vers un faible taux d'émission de carbone. Financement des projets de production d'électricité uniquement à partir d'énergies renouvelables jusqu'à 2030.

- Engager les entreprises dans lesquelles Aviva investit, désinvestir si nécessaire et appliquer des contraintes de portefeuille pour les secteurs à forte émission de carbone et les noms individuels :

En 2023, 37% de son portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts était investi avec des objectifs validés par la SBTi ; dépassant son objectif fixé à fin 2025 (33% en montant investi)

▷ L'objectif relatif aux objectifs SBTi n'a pas été réajusté en 2023 pour 2025

▷ Actions qui manquent globalement de chiffrage

▷ Horizon sur le plan d'action s'arrête à 2030

Émissions sur les opérations :

- Réduire les émissions de ses opérations & influencer sa chaîne de valeur. Cela passe par : l'approvisionnement en énergie renouvelables, un nouveau siège social à fin 2023 qui consomme 700 tCO2eq/an de moins que l'ancien siège, un parc automobile tourné vers l'électrique et l'hybride.

Sur le scope 3 : objectif de 70% de ses fournisseurs qui se fixent des objectifs validés par le SBTi d'ici à la fin de 2025

▷ Pas de précision sur la contribution des actions fixées aux objectifs de réduction

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Émissions financées** :

Seul 2% des montants d'encours gérés sont consacrés à des investissements fléchés sur le climat et la transition en 2023 (£7.3 milliards vs. £306.9 milliards d'encours sous gestion comptabilisés dans le bilan financier du groupe)

▷ Faibles montants consacrés spécifiquement au climat au regard des encours globaux : £5,4 mds de Green Bonds et £1,9 mds de fonds climat et transition (sur les £10,6 milliards d'encours dédiés à la durabilité)

▷ Pas d'information sur le financement du plan d'actions global

▷ Pas encore de reporting sur l'alignement taxonomique

Rémunération

Rémunération variable annuelle du CEO et CFO :

▷ Pas de critère lié à la stratégie climat

Équipes d'investissement :

Rémunération long terme :

Nouveau critère 2024 : objectifs de développement durable

▷ Manque de précision

Rémunération long terme du CEO et du CFO :

Rémunération long terme :

Critère de 7,5% de la rémunération sur la réduction de l'intensité carbone des actifs des actionnaires et des fonds ouverts crédits et actions sur la période de performance de 3 ans

« La réalisation de cet objectif est étayée par l'intégration de l'intensité carbone dans la stratégie d'investissement, y compris la mise en œuvre de la politique d'exclusion du charbon et les désinvestissements, les actions d'intendance et les activités de réduction des émissions en cours. »

▷ Pondération du critère trop faible

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

** L'entreprise ne prend pas en compte le scope 3 de ses émissions financées en raison de préoccupations concernant le double comptage, la qualité des données et le niveau d'estimation.

En outre l'entreprise n'inclut pas dans les mesures des émissions financées 31% des actifs comptabilisés dans le bilan financier. Il s'agit notamment des actifs gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires (mandats dédiés) des collectivités locales ou encore du cash.



AVIVA



SCORE DE PERFORMANCE

6,7 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	3/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif d'Aviva d'atteindre le net zéro d'ici 2040 n'est pas considéré comme suffisamment ambitieux, car les émissions du scope 3 des entreprises investies ne sont pas incluses. Étant donné qu'Aviva n'a pas fixé d'objectif incluant le scope 3 des entreprises investies, l'entreprise n'est pas alignée sur un scénario 1,5 °C dans le cadre de l'outil ACT. Il est impossible d'évaluer les progrès accomplis par Aviva dans ses objectifs, car la société ne divulgue pas l'intensité de référence, en particulier pour ses investissements immobiliers.
Investissement immatériel	8/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Aviva n'indique pas clairement qu'elle n'a pas réalisé de nouveaux investissements dans le charbon ou les énergies fossiles au cours des 4 dernières années.
Performance climat du portefeuille	3/20	25%	<ul style="list-style-type: none"> Cependant, l'entreprise mesure l'alignement de son portefeuille sur l'objectif de l'Accord de Paris, ce qui est considéré comme positif. Cette mesure est utilisée pour contrôler les risques et guider les décisions d'investissement. L'expertise du management, ses incitations financières et les tests de scénarios climatiques sont globalement en place. 7,5 % des incitations à long terme des cadres sont basées sur les progrès de l'entreprise dans la réalisation de ses objectifs climatiques, mais les informations fournies ne sont pas suffisantes pour déterminer les scopes couverts.
Management	12/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Aviva n'a pas mis en œuvre de stratégie et d'actions significatives pour inciter les entreprises investies à réduire leurs émissions de GES.
Engagement des entreprises investies	5/20	23%	<ul style="list-style-type: none"> Le programme d'engagement climatique d'Aviva visant à inciter les entreprises du portefeuille à réduire leurs émissions ne couvre que 30 émetteurs de carbone importants. Aviva mentionne son engagement auprès des gestionnaires d'actifs concernant ses investissements délégués, mais elle ne fournit pas suffisamment de détails à ce sujet. La politique d'Aviva concernant les investissements dans le charbon et les énergies fossiles non conventionnels est considérée comme insuffisante, car elle peut encore investir dans des entreprises selon certains critères et seuils.
Politique d'engagement	17/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Aviva n'a pas changé et ne prévoit pas de changer son modèle d'affaires de manière significative.
Mesures de transformation	7/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> La mesure la plus importante prise par l'entreprise pour faciliter les investissements en faveur du climat est le développement de fonds climatiques.

Cohérence du plan :

Le plan de transition climatique d'Aviva n'est pas considéré comme compatible avec un objectif de 1.5°C selon l'outil ACT. L'entreprise manque d'objectifs sectoriels ambitieux et ne démontre pas d'actions suffisantes pour réduire ses émissions. En particulier, l'objectif de l'entreprise d'être net zéro d'ici 2040 n'inclut pas les émissions du scope 3 des entreprises investies. Aviva ne prévoit pas non plus d'arrêter complètement les nouveaux investissements dans les énergies fossiles, car elle n'a adopté que certaines restrictions.

Domaines d'amélioration identifiés :

Aviva devrait divulguer son intensité de référence liée à ses objectifs afin de mesurer ses progrès par rapport à ceux-ci. Aviva devrait également fixer un objectif net zéro validé couvrant également les émissions du scope 3 des entreprises investies. L'entreprise devrait également mettre fin à tout nouvel investissement dans les énergies fossiles et communiquer clairement sur ce point. En outre, pour rendre son engagement plus crédible, l'entreprise devrait encourager les sociétés dans lesquelles elle investit à cesser de développer de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. L'entreprise devrait fixer un nouvel objectif plus ambitieux en matière d'investissements dans les actifs durables, car son objectif 2025 d'investissement de GBP 6 milliards a déjà été atteint.

Méthodologie ACT

Secteur Immobilier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Immobilier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Immobilier sont citées ci-dessous : La note de performance sur le secteur de l'immobilier dépend fortement du module n°2 relatif à l'investissement matériel (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance climatique des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Tendance des émissions passées
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Tendances des émissions futures
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

France

gecina

2024

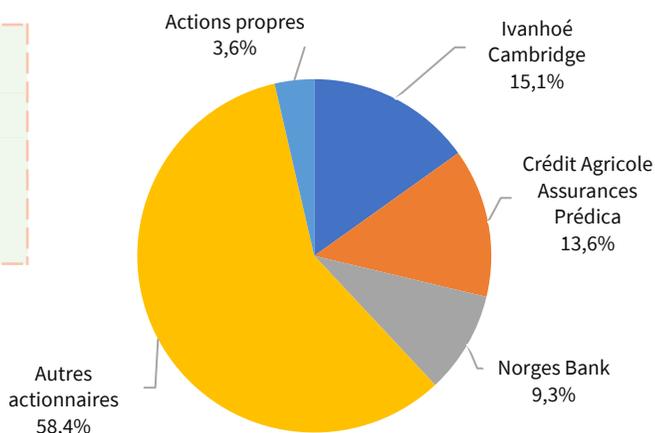
Secteur Immobilier

Notation de transparence 35 % d'alignement avec les recommandations du FIR	Méthodologie secteur immobilier ACT ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION	Analyse réalisée par l'ADEME	
	SCORE DE PERFORMANCE 11 /20	SCORE NARRATIF A B C D E	SCORE DE TENDANCE =

Nous **saluons la présentation d'un vote Say on Climate pour une entreprise de moyenne capitalisation**. L'entreprise dispose d'objectifs ambitieux jusqu'à 2030 sur son périmètre en exploitation et reporte bien sur ses actions passées. Toutefois, on constate un **manque de transparence sur ses objectifs et plans d'actions après 2025**. En outre, l'entreprise ne **détaille pas suffisamment ses objectifs sur une partie importante de son scope 3 dont celle liée aux travaux dans le cadre de développements**. Les investissements pour atteindre les objectifs ne sont également pas exposés.

Répartition du capital de Gecina

Résultat des votes à l'Assemblée générale le		
	25 avril 2024	
91,8 % Pour		6 % contre
	2,2 % abstention	



GECINA

Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 & 2 ainsi qu'une partie du scope 3 d'ici 2030

- ▷ Une partie importante du scope 3 n'est pas prise en compte dans ses objectifs dont celle relative aux émissions liées aux travaux et aux émissions domicile-travail des utilisateurs*
- ▷ Absence d'information sur le niveau et la nature de la compensation pour les émissions résiduelles

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C mais seuls les objectifs des scopes 1 et 2 sont validés 1,5°C d'ici 2030 par SBTi ; se réfère à l'initiative CRREM** (limitation de réchauffement à 1,5°C) mais seulement 65% (en % des surfaces) du patrimoine conforme à la trajectoire CRREM

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 (scope 3.2 et 3.7 exclus) 934 tCO2eq (vs. 2 818)	SCOPE 2 6 983 tCO2eq (vs. 8 122)	SCOPE 3 10 726 tCO2eq (vs. 10 999)
5 % (scope 3.2 et 3.7 inclus) 1%	37 % 11%	58 % 88% (55 976 tCO2eq)

Pour le reporting de son scope 3, l'entreprise s'appuie à la fois sur le GHG Protocol et sur le guide pour l'immobilier commercial du UK Green Building Council

- ▷ Le périmètre de reporting sur le scope 3 se limite à une partie des émissions*. Celui qui est pris en compte pour la définition de sa trajectoire de réduction des émissions est le suivant :

Scope 3.3 : émissions liées à l'amont et aux pertes en ligne de l'énergie (construction, approvisionnement, transport, fin de vie des infrastructures de production d'énergies)

Scope 3.13 : émissions dues à tous types de consommations d'énergie sur les immeubles non gérés par Gecina (fioul, gaz, réseaux de chaleur/froid, électricité)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Objectifs 2025 : réduction de 55% d'ici 2025 vs. 2019 en intensité sur les scopes 1,2, 3.3 et 3.13 pour atteindre 8,5 kg/CO2/m2/an ; l'équivalent d'une baisse annuelle moyenne d'environ 12,5% : objectifs qui semblent être en ligne de la trajectoire CRREM (baisse moyenne annuelle d'environ 10% sur la période 2022-2030) ; sur la performance énergétique théorique des immeubles de bureau en rénovation lorsqu'ils seront en exploitation (65 kWh/m2/an, performance carbone théorique : 4 kgCO2/m2/an) ; sur les émissions dues aux matériaux utilisés dans les rénovations lourdes de bureau : 735 kgCO2/m2 rénové (scope 3.2) niveau correspondant au label BBCA

- ▷ Les objectifs 2025 ont déjà été atteints en 2023 (sauf pour le patrimoine global en exploitation)
- ▷ Pas d'objectif global fixé sur l'ensemble des émissions significatives de l'entreprise
- ▷ Absence d'objectifs chiffrés détaillés par scope et en valeur absolue

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Décarbonation drastique de toutes ses émissions en exploitation* sur l'ensemble du patrimoine d'ici 2030 avec compensation des émissions résiduelles.

Réduction de 42% des scopes 1 et 2 entre 2020 et 2030 ainsi qu'un « engagement de mesurer et réduire le scope 3 » validés par la SBTi

- ▷ Les objectifs ne sont pas fixés sur l'ensemble des émissions de l'entreprise*
- ▷ Les objectifs chiffrés à 2030 ne sont pas détaillés par scope et pas validés par SBTi pour le scope 3 (58% des émissions totales en market-based - scope 3.2 et 3.7 exclus)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Aucun objectif de réduction à horizon 2050

Mesures du plan d'actions

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments en exploitation et le déploiement d'un plan de sobriété ambitieux, développer des immeubles bas carbone

Actions détaillées et explications sur la contribution de ses actions à la réduction passée (2023 vs. 2022, essentiellement grâce à la sobriété énergétique)

- ▷ Horizon de temps sur les plans d'actions s'arrête en 2025
- ▷ Actions futures et leur contribution aux objectifs de réduction ne sont pas détaillées

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

- ▷ Pas d'information sur les investissements à court, moyen ou long termes contribuant à atteindre les objectifs
- ▷ Pas de reporting sur les montants de CAPEX éligibles ou alignés à la taxonomie (soumise à la réglementation à partir de 2025)

Rémunération Directeur Général :

Rémunération variable annuelle :

Entre 20 % et 30% sur l'accélération de la mise en œuvre de l'ambition CANOP-2030 par le biais notamment, de la poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en exploitation et le déploiement d'un plan de sobriété ambitieux ainsi que l'accélération de la digitalisation des outils de mesure de performance environnementale.

- ▷ Aucun d'objectif chiffré

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Rémunération Long terme :

Critère de 10% lié à la consommation d'énergie finale sur les immeubles du patrimoine en exploitation qui doit être réduite d'au moins 19,5% sur quatre ans entre 2022 et 2026 (180,8 kWh/m2/an en 2022)

- ▷ Possible obtention de 75% de la rémunération long terme alors que la réduction de la consommation se situe en dessous de 19,5% (entre 13,1% et 19,5%)

* L'entreprise ne prend en compte dans sa trajectoire 2030 communiquée que les émissions scope 3 liées à l'amont et aux pertes en ligne de l'énergie et celles dues à tous types de consommations d'énergie sur les immeubles non gérés par Gecina. Pour les autres émissions de scope 3, l'entreprise en calcule certaines, notamment les émissions 3.2 liées aux travaux (15 251 tCO2eq) ainsi que les émissions 3.7 associées aux déplacements domicile-travail des utilisateurs (estimées à 30 000 tCO2eq) mais elles sont exclues du périmètre du scope 3 pris en compte pour fixer ses objectifs 2030. Les émissions 3.2 et 3.7 précitées représentent respectivement 24% et 47% des émissions totales calculées par l'entreprise (45 251 tCO2eq).

** Carbon Risk Real Estate Monitor.

GECINA



SCORE DE PERFORMANCE

11 /20

SCORE NARRATIF

A **B** C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	16/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de réduction des émissions sont très ambitieux à horizon 2025 (-55% par rapport à 2019) et à 2030. Les objectifs prennent bien en compte les émissions de l'ensemble du patrimoine (directement géré ou non). L'atteinte des objectifs passés en matière de décarbonation n'est pas valorisée dans les éléments de <i>reporting</i>. Il n'y a pas d'objectif long terme au-delà de 2030.
Investissement matériel	5/20	35%	<ul style="list-style-type: none"> Les tendances passées démontrent une décarbonation plus importante que le benchmark sectoriel. Si elles sont maintenues, les tendances de décarbonation de Gecina devraient être supérieures à celles du benchmark sectoriel. Toutefois, il n'existe pas d'éléments quantitatifs robustes pour justifier la continuité de cette tendance (notamment sur le déploiement de la sobriété à tout le parc et le passage à 100% de biométhane). Il n'existe pas de prospective sur les actifs et les projets en développement qui permettent de modéliser les émissions « verrouillées » du patrimoine de Gecina.
Management	14/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie climat, intégrée dans le volet RSE, est portée directement par les équipes de Direction (via le comité RSE). Toutefois les compétences relatives aux thématiques du changement climatique dans le comité RSE ne sont pas mises en avant. L'utilisation du scénario climatique pour évaluer l'exposition aux risques permet à Gecina d'apprécier qualitativement et plus quantitativement sa vulnérabilité. La temporalité dans l'exposition aux risques climatiques reste à approfondir, les analyses de risques ne dépassent pas 2030.
Engagement fournisseur	14/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Gecina mobilise l'ensemble de ses fournisseurs, notamment sur la réalisation de travaux, sur des objectifs quantifiés d'émissions <i>via</i> un seuil maximal. Toutefois le process d'audit des fournisseurs n'est pas explicité.
Engagement client	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Gecina mobilise l'ensemble de ses clients, utilisateurs et gestionnaire de bâtiments dans la déclinaison d'objectifs de réduction. Bien que la task force énergétique au service des gestionnaires du patrimoine pour décliner le plan de sobriété a démontré son efficacité, le taux de déploiement des actions dites de sobriété (75% au total) peut encore progresser, notamment sur les immeubles exploités par Gecina.
Politique d'engagement	14/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Gecina est un membre actif d'initiatives sectorielles ou intersectorielles de lutte sur le sujet de la décarbonation (OID, BBCA, comité RSE de la FEI).
Modèle d'affaires	10/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> L'activité de restructuration bas-carbone tient une place importante dans l'activité de Gecina et elle est déjà assez performante. Gecina convertit l'ensemble de son encours de cette obligatoire en obligations vertes d'ici à 2025.

Cohérence du plan :

- Les objectifs de décarbonation de Gecina sont très ambitieux, notamment l'objectif de réduction drastique pour 2030. Néanmoins, cet objectif n'étant pas quantifié, les gisements de réduction n'étant pas quantifié non plus, l'atteinte de cet objectif reste encore à démontrer. Le *reporting* est à ce jour très peu mature et mériterait d'être approfondi substantiellement sur les émissions liées aux travaux.
- Par ailleurs, le suivi de la performance carbone de leur activité se fait en comptabilité *market-based* - là où ACT privilégie l'approche *location-based*.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Gecina pourrait davantage publier sur le suivi de ses émissions liées aux travaux de restructuration qui n'est pas suffisamment explicité pour être évalué.
- Il n'existe pas de prospective sur les actifs et les projets en développement qui permettent de modéliser les émissions « verrouillées » ou à venir du patrimoine de Gecina.

Méthodologie ACT

Secteur Pétrolier et gazier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en "integrated player", les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes Scope 1 +2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3
	1.3 Horizon temporel des cibles
	1.4 Atteinte des objectifs passés et présents
2. Investissement matériel	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)
	2.2 Emissions verrouillés
	2.3 Part du budget alloué aux projets carbonés
	2.4 Part de capex vert
	2.5 Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone
	3.2 Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone
4. Performance des produits / services vendus	4.1 Tendances de l'intensité des émissions passées Scope 1, 2 et 3
	4.2 Tendances de l'intensité des émissions futures Scope 1, 2 et 3
	4.3 Part des services d'efficacité énergétique
	4.4 Part des produits / services à faible teneur en carbone
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Organes de contrôles des questions liées au changement climatique
	5.3 Plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Tests de scénarios sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Identification du niveau de décarbonisation requis
	9.2 Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone
	9.3 Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

Espagne



2024

Secteur énergie

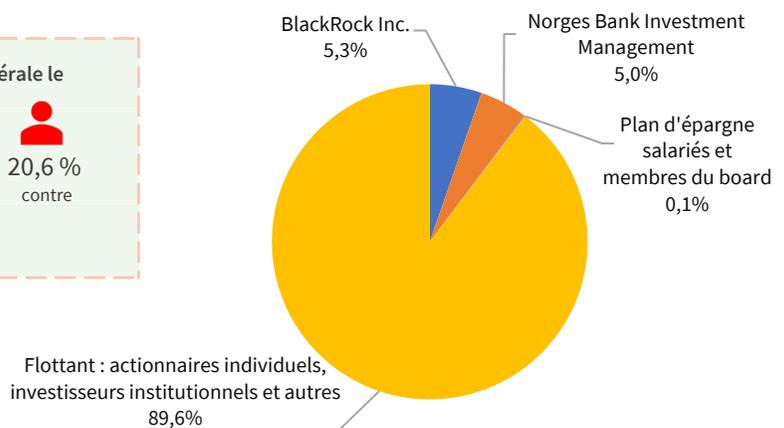
<p>Notation de transparence 48 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur pétrolier et gazier</p>	<p>ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par : World Benchmarking Alliance</p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 6,4 / 20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE TENDANCE </p>

Repsol a une ambition zéro émission nette en 2050 et dispose d'objectifs de réduction en intensité et en absolu à court, moyen et long termes. Cependant, le calcul sur lequel se base les objectifs de réduction et la trajectoire de l'entreprise intègrent à la fois **les émissions évitées et le captage de carbone. Au-delà de 2030, la stratégie n'est pas clairement fixée.** En termes de leviers d'actions, l'entreprise prévoit un fort développement de ses capacités d'énergies renouvelables (15-20 GW de capacités installées en 2030). Cependant, **son mix énergétique reposera encore à 75% sur des énergies fossiles et ses investissements seront encore en minorité sur des projets bas carbone jusqu'en 2027 (> à 35% des capex nets)** alors que le scénario Net Zero de l'AIE recommande une allocation d'au moins 50% des CAPEX aux énergies propres d'ici 2030.

Répartition du capital de Repsol

Résultat des votes à l'Assemblée générale le 9 mai 2024

69,7 % Pour	9,7 % abstention	20,6 % contre
----------------	---------------------	------------------



REPSOL

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero en 2050

- ▷ N'exclut pas l'usage de crédits carbone après 2030 sans donner plus de précision
- ▷ Absence de précision sur la nature et le montant de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Se réfère essentiellement à STEPS (2,4°C en 2100), APS (1,7°C en 2100) et NZE de l'AIE (1,4°C en 2100) ;

- ▷ Ne rejoint le scénario NZE-AIE qu'en 2050 ; ▷ Alignement avec un scénario 1,5°C non validé par un tiers externe
- ▷ N'a pas prévu de réduction de la production d'énergies fossiles avant 2030

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 et 2 : 14,8 MtCO₂eq (vs. 16,3)

SCOPE 3 : 60,8 MtCO₂eq (vs. 70,4)

SCOPE 3 (catégorie 11) 252 MtCO₂e

Produits vendus aux clients commerciaux* : 180 MtCO₂e (vs. 176) & Produits vendus aux consommateurs finaux : 72 MtCO₂e (vs. 72)

(dont utilisation des produits vendus basée sur l'énergie primaire : 59,2 Mt CO₂eq, l'élimination des produits vendus : 1Mt CO₂eq et l'achat de matières premières et services : 0,6 MtCO₂eq)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme**

Les objectifs en intensité sont exprimés selon le CCI (indicateur d'intensité carbone défini par l'entreprise)

Réduction de 15% en intensité (gCO₂e/MJ) des émissions de l'ensemble des scopes d'ici 2025 vs. 2016 ;

Réduction en absolu pour atteindre -1,5 MtCO₂eq vs. 2021

Objectif sur le méthane en intensité : réduire à 0,2% CH₄ emissions/marketed gas ▷ Objectif déjà dépassé en 2023 : 0,15%

Brûlage de routine dans les actifs E&P exploités : -50% en 2025 (172 ktCO₂e) vs. 2018 (344) ▷ Objectif déjà atteint en 2023 : 25 ktCO₂e

▷ Les objectifs sur le méthane et le brûlage de routine pourraient être revus à la hausse

▷ Repsol ne prend pas en compte les émissions liées aux produits vendus aux clients commerciaux et finaux dans ses objectifs** (point valable pour les objectifs moyen et long termes)

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme**

Réduction de 30% en valeur absolue des émissions nettes sur l'ensemble des scopes* d'ici 2030 vs. 2016

Réduction de 28% en intensité d'ici 2030 vs. 2016 (gCO₂e/MJ) sur l'ensemble des scopes

Réduction de 55% en valeur absolue des émissions des scopes 1 et 2 dans les actifs exploités d'ici 2030 vs. 2016

▷ Objectif de réduction en absolu sur l'ensemble des émissions est déjà dépassé en 2023, -37%*** ;

▷ L'intensité carbone visée serait 21,9% plus élevée que celle recommandée par la trajectoire du scénario NZE (source: "assessment of Repsol's Climate Strategy", Avril 2024, Reclaim Finance, page 16)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme**

Réduction de 55% en intensité d'ici 2040 vs. 2016

Réduction de 100% des émissions en 2050 en intensité et en absolu sur tous les scopes

▷ Baisse de quasi moitié de l'intensité de 2040 à 2050 ▷ Pas de détails par scope, ni sur la part de compensation

Mesures du plan d'actions

Contribution aux 28% de réduction d'intensité sur l'ensemble des scopes jusqu'à 2030 :

- Efficacité et management du portefeuille : 8 à 10%

- Carburants renouvelables : 9 à 11%

- Génération d'électricité renouvelable : 7 à 9%

- CCS : 0 à 1%

Objectifs 2027 et 2030 en termes de : capacité d'énergie renouvelable installée (15-20 GW en 2030 vs 2,8 en 2023) ; de production de carburants renouvelables (2,2 à 2,4 Mt en 2030 vs. 1 Mt en 2023) ; d'hydrogène renouvelable (1,6 à 2,2 GWe en 2030 vs. 0 en 2023) et Biométhane (2,1 à 2,3 TWh en 2030 vs. 0 en 2023) et de matériaux durables (150 à 200 kt en 2030 vs. 7 en 2023)

Leviers d'actions entre 2030 et 2050 sont exprimés par rapport aux scénarios APS et NZE de l'AIE

▷ Après 2030, leviers ne reposent pas sur la stratégie climatique déclarée de l'entreprise mais sur des scénarios de l'AIE

▷ Décroissance de la production d'énergies fossiles n'est prévue qu'à partir de 2030, mix énergétique reposant encore sur 75% d'énergies fossiles en 2030 (en termes de produits vendus)

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2024-2027 : > 35% de ses CAPEX nets à des projets bas carbone (5,6-6,6 Mds € sur la période) dont 15-25% pour la production d'électricité renouvelable et 10-20% sur la production de carburant renouvelable

CAPEX de 4,6 milliards€/an en moyenne dont 2,5 milliards€/an dans les combustibles fossiles (55-65% des CAPEX environ) et 875 millions € dans les renouvelables

Taxonomie : 32% des CAPEX alignés (2023), 61% non éligibles

Pour la période 2030-2040 et 2040-2050, estimation des CAPEX sur les scénarios STEPS, APS et NZE AIE

▷ Selon l'AIE, pour être aligné avec un scénario NZE, une allocation de 50% des CAPEX aux énergies propres est nécessaire d'ici 2030

▷ Seulement 3% de plus de budget de CAPEX vs. la période 2021-2023

▷ Choix des CAPEX non définis après 2027 ▷ Repsol continue à investir dans de nouveaux projets O&G contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE

Rémunération

Variable long terme pour le directeur général, les exécutifs et seniors managers

(2023-2026) : 40% sur la transition énergétique (30% sur la réduction de l'intensité carbone, 10% sur la production de capacités bas carbone)

▷ Variable de court terme : critère qualitatif, pas d'objectif quantitatif divulgué

Variable annuel du directeur général (2023) :

Critère de 15% sur le développement de plateformes bas carbone, basé sur l'évolution de la transformation

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

▷ Engagement de soumettre sa stratégie au vote n'est pas fixé dans le temps seulement en cas de mise à jour de la stratégie, d'un changement significatif de sa stratégie ou ses objectifs

* Exclu les produits achetés et vendus à un tiers dans le cadre de l'activité de négoce.

** Pour fixer ses objectifs, Repsol prend seulement en compte les émissions associées à l'utilisation des produits issus de sa production d'énergie primaire, à l'élimination des produits vendus et à l'achat de matières premières et non celles liées à l'utilisation des produits vendus aux clients commerciaux et utilisateurs finaux.

*** Certaines contributions à la réduction des émissions sont dues à des facteurs opérationnels plutôt que structurels, c'est pourquoi l'objectif de 30% pour 2030 est toujours considéré comme approprié selon l'entreprise.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points



REPSOL



SCORE DE PERFORMANCE

6,4 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	8/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Repsol s'est fixé pour objectif de réduire son indicateur d'intensité carbone (IIC) de 15%, 28%, 55% et 100% d'ici à 2025, 2030, 2040 et 2050 respectivement. Étant donné que l'IIC tient compte d'une quantité inconnue de puits de carbone et de déplacements d'émissions, il n'a pas été possible d'évaluer la performance de l'entreprise en matière d'objectifs. On ignore quelle proportion des réductions visées par l'entreprise sera obtenue grâce aux émissions évitées et comment l'entreprise calcule ses émissions évitées. L'entreprise s'est fixé comme nouvel objectif de réduire à zéro les émissions absolues des scopes 1 + 2 des actifs exploités d'ici à 2050.
Investissement matériel	7,5/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité des émissions des scopes 1 + 2 de Repsol a diminué au cours des cinq dernières années au rythme requis par la trajectoire à faible émission de carbone de l'entreprise. Toutefois, cette réduction est en partie due à des facteurs circonstanciels au cours de l'année, tels que l'optimisation du portefeuille d'actifs E&P et les mesures d'efficacité énergétique.
Investissement immatériel	5/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> En 2023, Repsol a déclaré que 32% de ses dépenses d'investissement étaient conformes à la taxonomie de l'UE, et prévoit d'augmenter les investissements dans les entreprises à faibles émissions de carbone à plus de 40% d'ici à 2030. Cependant, l'AIE suggère que des niveaux plus élevés d'investissement dans l'énergie à faible teneur en carbone sont nécessaires.
Performance des produits vendus	2,3/20	23%	<ul style="list-style-type: none"> En 2023, Repsol a investi 57% de ses dépenses totales de R&D dans les technologies à faible émission de carbone.
Management	16 /20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Le plan mondial de développement durable 2024 de Repsol comprend des objectifs détaillés à court, moyen et long terme. L'entreprise indique que la surveillance des questions liées au changement climatique relève de la responsabilité du conseil d'administration.
Engagement fournisseur	5,7 /20	4%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de Repsol pour influencer les émissions de GES de ses fournisseurs est globalement limitée. Une amélioration essentielle consisterait à inclure des engagements de réduction des émissions de GES dans les engagements avec les fournisseurs et à divulguer le pourcentage des émissions du scope 3 couvertes par leur stratégie.
Engagement client	3,7 /20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de Repsol pour influencer les émissions de GES de ses clients est globalement limitée. Les principales améliorations consisteraient à multiplier et à hiérarchiser les projets liés à l'amélioration des modes de consommation et à divulguer leurs impacts quantitatifs.
Politique d'engagement	6,4/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Repsol dispose d'une politique globale en matière de climat et de transition énergétique, qui s'aligne sur ses ambitions en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre. Cependant, l'entreprise continue d'être membre d'associations qui s'engagent négativement dans les politiques liées au climat, telles que l'API.
Modèle d'affaires	5,6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Repsol développe des modèles commerciaux à faible émission de carbone, tels que l'expansion de sa capacité renouvelable et la production d'hydrogène et de biocarburants avancés. Toutefois, ces activités ne représentent encore qu'un marché limité pour l'entreprise.

Cohérence du plan :

- La stratégie de développement durable de Repsol comprend des leviers détaillés de réduction des émissions jusqu'en 2030 pour les émissions des scopes 1 + 2. L'entreprise s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions absolues ds scopes 1 + 2 + 3 de 30% d'ici à 2030. Toutefois, ces objectifs tiennent compte des émissions évitées grâce à la production d'électricité renouvelable, tout comme l'indicateur d'intensité carbone de l'entreprise. Repsol prévoit de développer considérablement ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, en visant une capacité installée de 9 à 10 GW d'ici à 2027. Cependant, l'entreprise est toujours active dans l'exploration et l'exploitation des combustibles fossiles et ne s'est pas engagée à les éliminer progressivement.

Les axes d'amélioration :

- Repsol a fixé un objectif de zéro net pour 2050 avec plusieurs objectifs intermédiaires. Toutefois, les objectifs de l'entreprise comprennent l'utilisation d'une proportion non quantifiée de compensations et d'émissions évitées et ne couvrent pas toutes les émissions du scope 3 de l'entreprise. Repsol prévoit d'accroître sa production de pétrole et de gaz au moins jusqu'en 2030 et ne s'est pas engagée à cesser ses activités d'exploration.



Évaluation SAY ON CLIMATE

Pays-Bas



2024

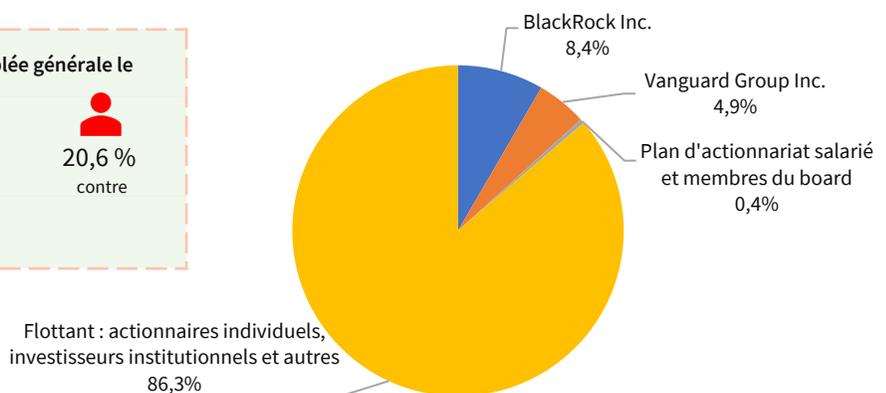
Secteur énergie

<p>Notation de transparence 40 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur pétrolier et gazier</p>	<p> ACCELERATE® CLIMATE TRANSITION</p>	<p>Analyse réalisée par :  World Benchmarking Alliance</p>
	<p>SCORE PERFORMANCE 8,6 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE </p>

Bien que Shell annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, et qu'un nouvel objectif à moyen terme ait été fixé sur une partie de son scope 3 en valeur absolue, elle **ne semble pas prendre le virage d'une véritable transition pour développer des activités durables** et transformer le cœur de son business model afin de respecter les objectifs qu'elle s'est fixés. L'entreprise **n'est pas transparente sur la part que représente réellement la réduction par rapport à la compensation et la capture des émissions**. L'entreprise ne communique pas non plus clairement sur les **investissements spécifiquement dédiés à chaque énergie bas carbone d'ici à 2030, ni sur le mix énergétique visé**. Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise, nous l'encourageons à aller plus loin sur son niveau de transparence et d'ambition relatifs à sa stratégie climat

Répartition du capital de Shell

Résultat des votes à l'Assemblée générale le		
	21 mai 2024	
73,3 % Pour		20,6 % contre
	6,1 % abstention	



SHELL

Ambition Net zéro 2050

Ambition de neutralité carbone pour 2050 sur les trois scopes

De 2021 à 2023, 29,2 MtCO₂eq compensées dont 20 MtCO₂eq compensées en 2023

▷ Part de la réduction et compensation pour atteindre l'ambition non détaillées

▷ L'entreprise prévoit d'avoir recours à de la capture et du stockage de carbone ainsi qu'à des crédits carbone sans donner de détails sur le recours exact à moyen et long termes



Le scénario Net Zero de l'AIE prévoit à l'échelle mondiale 7,6 Gt de stockage de CO₂/an en 2050****

Scénario de référence

Projections 2050 se réfèrent au scénario Net Zero de l'AIE et au scénario APS. Selon les projections de l'entreprise, elle ne rejoint le scénario NZE de l'AIE qu'en 2050 ▷ Questionnement sur la compatibilité de la stratégie avec le scénario NZE de l'AIE*

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 : 50 MtCO₂eq (51 MtCO₂eq)
4%

SCOPE 2 : 7 MtCO₂eq (7 MtCO₂eq)
1%

SCOPE 3** : 1 147 MtCO₂eq (1 174 MtCO₂eq)
95%

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 9 à 13% en intensité de l'ensemble des scopes d'ici 2025 vs. 2016***

▷ Absence d'objectifs en absolu

dont les émissions des clients dues à l'utilisation de produits pétroliers : 517 MtCO₂eq en 2023 (45% du scope 3) = une partie de la catégorie 11 du scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Scopes 1 et 2 (5% des émissions): réduction de 50% en valeur absolue d'ici 2030 vs. 2016 pour atteindre les 41 MtCO₂eq

Réduction de 15 à 20% en intensité des émissions des scopes 1, 2, 3 entre 2016 et 2030***

▷ Objectif de réduction en intensité revu à la baisse depuis l'année dernière : de 20% à 15-20%

Réduction des émissions des clients dues à l'utilisation des produits pétroliers (517 MtCO₂eq) de 15 à 20% d'ici 2030 vs. 2021 (45% du scope 3)

▷ L'objectif sur le scope 3 n'inclut pas le gaz, il ne porte que sur les produits pétroliers

▷ Pour être aligné avec un scénario Net Zero, l'AIE préconise une réduction de -60% des émissions des scopes 1 et 2 en absolu d'ici 2030 vs. 2022****

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Pas d'objectif de réduction clair sauf à atteindre la neutralité carbone en 2050

▷ Entre 2030 et 2040, il restera 85 à 80% de réduction des émissions de l'objectif qui concerne 45% du scope 3 à accomplir (vs. 2021)

Mesures du plan d'action

Éliminer le torchage de routine des opérations en amont d'ici à 2025 (0,2MtCO₂eq brûlés en 2022),

Maintenir l'intensité des émissions de méthane en dessous de 0,2 % et parvenir à des émissions de méthane proches de zéro d'ici 2030,

Développer les biocarburants, l'hydrogène

Augmenter les ventes d'électricité renouvelable (en 2023, développement de 4,1 GW de capacité renouvelable supplémentaire, qui s'ajoutera aux 2,5 GW de capacité renouvelable déjà installée), efficacité énergétique, crédits carbone et CCS

▷ L'entreprise n'a pas communiqué d'objectif pour le développement de ses capacités en matière d'énergies renouvelables d'ici 2030

▷ Pas de chiffrage exact de la contribution aux objectifs de chaque action

▷ En 2030, 35% des ventes d'énergie sont réparties entre les pipelines de gaz, l'électricité et les biofuels. La part dédiée aux ventes d'électricité et de biofuels augmente par rapport à 2023 mais n'est pas clairement précisée et reste inférieure à celle du gaz.

▷ Développement de projets gaziers jusqu'à 2030 (+20-30% de production GNL 2030 vs. 2022) en contradiction avec les recommandations du scénario Net Zero AIE****

Alignement des investissements (OPEX/CAPEX)

▷ L'entreprise continue à investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE***

Entre 2023 et la fin de 2025, objectif de \$10- \$15 milliards dans les énergies bas. En 2023, \$340 millions de CAPEX dédiés aux solutions de capture de carbone CCS

Sur l'entièreté des CAPEX prévus pour 2024, \$22-25 milliards : environ 20% des investissements prévus sont consacrés aux énergies bas carbone (y compris fuels bas carbone, production d'énergie renouvelable, hydrogène, ...) et à la compensation (CCS et crédits carbone compris), 35% des investissements dans le pétrole et gaz, 33% dans l'extraction fossile

▷ Part des investissements consacrée aux énergies bas carbone est faible (environ 20%) par rapport aux préconisations du scénario NZE de l'AIE qui recommande un minimum de 50% de CAPEX alloués aux projets d'énergies propres d'ici 2030****

▷ En 2023, CAPEX éligibles à la taxonomie 19,2% (\$6 032 millions) / 13,3% alignés à la taxonomie (\$4 173 millions)

Rémunération

Rémunération variable annuelle directeur général et

directeur financier :

Critère de 5% sur la réduction des émissions scopes 1 et 2

Critère de 5% pour soutenir la réduction des émissions des clients

▷ En 2024, le critère de vente de produits bas carbone s'est fait remplacer par le critère des volumes de LNG (5%)

Consultation annuelle sur la mise en œuvre

Malgré la soumission du vote consultatif ces trois

dernières années consécutives, l'entreprise proposera le

vote désormais tous les 3 ans

Consultation tous les 3 ans sur la stratégie

Le rapport « stratégie de transition d'énergie » sera

soumis au vote consultatif tous les trois ans

Rémunération long terme directeur général et directeur financier :

Critère de 25% sur la transition de Shell (REMCO) :

réduire de moitié les émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2030 vs. 2016 ; éliminer le

torchage de routine des opérations en amont d'ici 2025 ; maintenir l'intensité des

émissions de méthane en dessous de 0,2 % et parvenir à des émissions de méthane

proches de zéro d'ici à 2025 ; objectifs de réduction de 15 à 20% de l'intensité sur une

partie de la catégorie 11 du scope 3 (45% du scope 3)

* Selon le rapport de ReclaimFinance, « Assessment of Shell's climate strategy », en 2030, les objectifs de production de baril de pétrole et de production de gaz sont supérieurs de 11% à la production de 2023. Aussi, d'ici à 2030, l'intensité carbone visée par l'entreprise serait supérieure de 32,8 % à celle de la NZE par exemple.

** Le total du scope 3 inclut les catégories 1,3,9,11 du scope ; cela comprend les émissions du puits à la roue associées aux produits énergétiques vendus par Shell, sur la base d'un périmètre d'équité. Estimation à partir de la valeur de l'empreinte carbone nette de Shell et de l'estimation de l'énergie totale livrée. L'entreprise souligne qu'elle ne vise qu'à donner une indication de l'ampleur des émissions et ne représente pas un inventaire des émissions.

*** Calculé selon l'intensité nette carbone (NCI), indicateur défini par Shell.

**** AIE, World Energy Outlook 2023, 2023.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points



SHELL



SCORE DE PERFORMANCE

8,6 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	4/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Shell s'est fixé pour objectif de réduire à zéro ses émissions des scopes 1, 2 et 3 d'ici à 2050. Cependant, les objectifs de l'entreprise ne sont pas alignés sur une trajectoire de 1,5°C, car ils reposent sur une quantité non divulguée de compensation carbone ou sur la capture de carbone par le biais de technologies. En 2024, Shell s'est fixé des objectifs spécifiques pour réduire l'intensité carbone nette de ses émissions des scopes 1,2 et 3 de 15 à 20% d'ici 2030, par rapport à 2016. En outre, l'entreprise s'est fixé pour objectif de réduire les émissions de ses clients liées à l'utilisation de produits pétroliers (une partie de la catégorie 11 du scope 3) de 15 à 20% d'ici à 2030, par rapport à 2021. Néanmoins, l'entreprise prévoit d'utiliser des crédits carbone pour atteindre ces objectifs.
Investissement matériel	2/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité des émissions des scopes 1 & 2 de l'entreprise a stagné au cours des cinq dernières années.
Investissement immatériel	5/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Shell fait état de 49 % d'investissements en R&D dans les technologies à faible teneur en carbone, mais n'indique pas la proportion consacrée aux technologies non matures et aux technologies d'élimination du carbone.
Performances des produits vendus	10/20	23%	<ul style="list-style-type: none"> En 2024, Shell a déclaré une proportion de CAPEX alignés sur la taxonomie de l'UE de 13,3 %, ce qui est inférieur à l'attente sectorielle de 77%. Shell dispose d'un plan de transition, avec des objectifs à moyen termes ainsi qu'une supervision des questions liées au changement climatique sous la responsabilité du conseil d'administration. Toutefois, la société ne s'est pas engagée à cesser ses activités d'exploration du pétrole/gaz.
Management	17/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de Shell pour influencer les émissions de GES de ses fournisseurs est à un stade avancé. Un axe d'amélioration est possible : celui d'inclure des engagements de réduction des émissions de GES de la part de ses fournisseurs.
Engagement fournisseur	12/20	4%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de Shell pour influencer les émissions de GES de ses clients est globalement avancée. Ses principales pistes d'amélioration reposent sur la mise en place d'avantages financiers pour les produits durables et l'évaluation de l'impact quantitatif de la mise en œuvre de sa stratégie.
Engagement client	9/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Shell dispose d'une politique globale en matière de climat et de transition énergétique, qui s'aligne sur ses ambitions nettes zéro. Cependant, l'entreprise finance des associations qui ne sont pas alignées sur l'Accord de Paris, comme l'API.
Politique d'engagement	12/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Shell développe des modèles commerciaux à faible émission de carbone, tels que des stations de recharge électrique, de l'électricité renouvelable issue de sources solaires et éoliennes, des biocarburants et des technologies de capture du carbone. Toutefois, ces activités ne représentent encore qu'un marché limité pour l'entreprise.
Modèle d'affaires	12/20	10%	

Cohérence du plan :

- Dans l'ensemble, le plan climatique de Shell est détaillé, mais aucune action mesurable n'est annoncée à 2050. L'entreprise a publié un document sur sa stratégie en matière de transition énergétique dans lequel elle envisage des actions à court terme basées sur l'évitement, la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est fixé des objectifs spécifiques pour réduire en absolu environ la moitié de ses émissions du scope 3, qui représentent la majeure partie de son empreinte carbone totale. En outre, Shell a atteint ses objectifs précédents concernant la réduction de son intensité carbonique nette en envisageant toutefois l'usage des crédits carbone. De même, l'entreprise est toujours active dans l'exploration et l'exploitation des combustibles fossiles et ne s'est pas engagé à mettre fin à ses activités. Son ambition "Net Zero" pour 2050 est discutable au vu de l'absence de réduction des émissions au cours des dernières années et de la quasi-absence de changement dans son modèle d'entreprise pour l'avenir.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Shell entend être un leader dans la décarbonisation du secteur de l'énergie et l'extension des nouvelles technologies. Cependant, le CAPEX déclaré pour 2023, aligné sur la taxonomie de l'UE, est de 13,3%. Shell pourrait s'améliorer en diversifiant son modèle d'affaires et en investissant plus dans le développement de technologies à faibles émissions de carbone. En outre, l'entreprise compte toujours sur les crédits carbone et la compensation carbone pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions.





Évaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

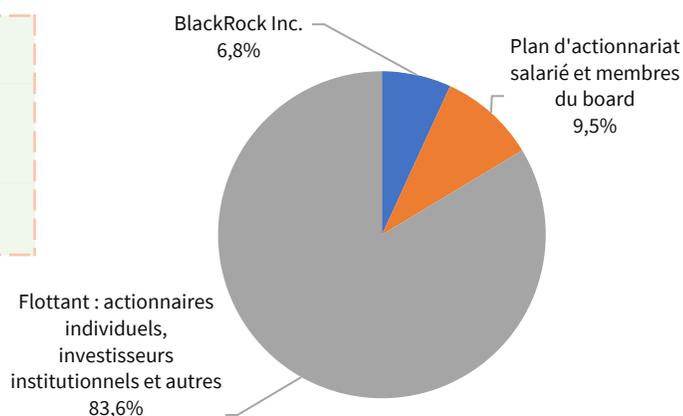
Secteur énergie

<p>Notation de transparence 53 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur pétrolier et gazier  ACCELERATE[®] CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par l'ADEME</p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 9 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORE DE TENDANCE </p>

Bien que TotalEnergies annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, et que l'entreprise enclenche le pas vers une transition de son modèle d'affaires, **les efforts semblent insuffisants au regard des recommandations du scénario NZE de l'AIE** auquel elle se réfère. Au niveau de son plan d'actions, l'entreprise **prévoit encore d'augmenter sa production d'énergie de pétrole et gaz entre 2023 et 2030**.

Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise ainsi que sa transparence sur le **recours à la compensation et la capture des émissions** par le biais de la technologie, nous l'encourageons à **accélérer sa transition énergétique en intensifiant ses efforts dans le développement et la vente d'énergie bas carbone**.

Répartition du capital de TotalEnergies



TOTAL ENERGIES

d'alignement avec les
recommandations du FIR

● Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone pour 2050 sur les trois scopes, part de la réduction et compensation détaillées
Scopes 1 et 2 : compensation (solutions basées sur la nature) à partir de 2030 (5 à 10 millions de crédits par an).
En 2050, la compensation représente 10 MtCO₂eq (soit l'équivalent de 29% des émissions scopes 1 et 2 actuelles 2023)
Pour le scope 3, l'entreprise mise sur le CCU et CCS* : objectif à partir de 2030 à 10 MtCO₂eq/an et de 100 MtCO₂eq en 2050
▷ Part du recours à la compensation et aux technologies importante; questionnement sur la maturité des technologies

→ ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Projections 2050 se réfèrent au scénario Net Zero de l'AIE
▷ Mais ne base pas ses objectifs de scope 3 sur un scénario Net Zero dès aujourd'hui → alignement 2030 proche de la trajectoire du scénario APS (1,7°C) selon l'entreprise

→ ● Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1 et 2 (actifs opérés) : 35 MtCO₂eq (vs. 40)

SCOPE 1 et 2 (actifs non opérés/part patrimoniale) : 49 MtCO₂eq (vs. 56)

SCOPE 3** : 415 MtCO₂eq (vs. 453)

dont 355 MtCO₂eq induites par l'utilisation des produits vendus (vs. 389)

→ ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme***

2025 vs. 2015 : Réduction sur les scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) de 17% en absolu pour atteindre 38 MtCO₂eq ;
Réduction de -15% de l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus (gCO₂e/MJ) (scope 1, 2 et 3) ; Objectif en absolu sur le scope 3 < 400 MtCO₂eq vs. 410 MtCO₂eq en 2015

Réduction de -50% des émissions de méthane, en absolu, sur les sites opérés à horizon 2025 vs. 2020

▷ Pour la partie comptabilisée du scope 3, l'objectif de réduction contribuera possiblement à une baisse de seulement -2% en absolu (< 400 Mt en 2025 vs. 410 Mt en 2015)

▷ Les objectifs sur le scope 3 ont déjà été atteints depuis 2023 (355 MtCO₂eq) sans être revus à la hausse

↓ ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme***

Réduction des scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) entre -35% et -46% en absolu (entre 25 et 30 MtCO₂eq) d'ici 2030 vs. 2015

Réduction de -25% de l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus (gCO₂e/MJ) (scopes 1, 2 et 3) d'ici 2030 vs. 2015

Réduction de -80% des émissions de méthane, en absolu, sur les sites opérés à horizon 2030 vs. 2020

▷ Absence d'objectif en intensité sur les scopes 1 et 2

▷ Sur le scope 3, il s'agit du même objectif que pour 2025 en absolu (< 400 Mt), possiblement quasiment pas de baisse (2%). Objectif atteint depuis 2023 sans être revu à la hausse

→ ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme***

Objectif net zero sur l'ensemble des scopes à horizon 2050

Scope 1 et 2 ▷ En 2050, compensation de 10 MtCO₂ par le biais de puits naturels de carbone à partir de 2030 : l'équivalent de 29% des émissions des scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) de 2023

Scope 3 ▷ En 2050, 100 MtCO₂e capturés par du CO₂ stocké et du CO₂ consommé via des carburants synthétiques (technologie CCU et CCS*) : l'équivalent de 28% du scope 3 de 2023

▷ Recours important à la compensation et aux technologies de capture et utilisation du carbone dans long terme

→ ● Mesures du plan d'actions

Actions sur les 3 scopes (100 GW en 2030 cap. d'électricité renouvelable, molécules bas carbone, réduction des émissions de méthane sur sites opérés, captage et stockage, travailler sur les actifs non opérés, ...)

▷ Incluant développement de projets gaziers jusqu'à 2030 (+40 % de production GNL-2030 vs. 2021) en contradiction avec les recommandations du scénario Net Zero AIE**** ; baisse des ventes de pétrole mais pas de la production jusqu'à 2030

▷ Pas de chiffrage exact de la contribution de chaque action

↑ ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

D'ici 2028, 30% des investissements nets/an au dev. de nouveaux projets pétrole et gaz ; 33% pour énergies bas carbone et réduction empreinte ;
En 2023, CAPEX éligibles à la taxonomie 33,9 % (\$6 565 millions) / 31,7 % alignés à la taxonomie (\$5 998 millions) ▷ L'entreprise continue à investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers au moins jusqu'en 2028 contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE****

▷ 33% de CAPEX d'ici 2028 vs. le minimum de 50% de CAPEX alloués aux projets d'énergies propres d'ici 2030 préconisé par le scénario NZE de l'AIE****

→ ● Rémunération

Rémunération variable annuelle PDG :

Politique de rémunération, variable annuel :

Evolution des émissions de GES scopes 1 et 2 sur les installations opérées : 10% + 15% qualitatif / 180%

Sur 100%, cela correspond à un critère de 6% pour les scopes 1 et 2 et 8% sur le qualitatif

Qualitatif : pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone en suivant les objectifs 2020/2030

▷ Critère carbone faible et uniquement sur les scopes 1 et 2

→ ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

L'entreprise s'engage à consulter annuellement ses actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat

→ ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Résolution sur la mise en œuvre et les ambitions ; pas deux résolutions distinctes

Rémunération long terme du PDG et des bénéficiaires du plan d'actions :

- Critère de 15% sur l'évolution des émissions de méthane (-56% en 2026 vs. 2020)

- Nouveau critère : 15% sur l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients (-17% en 2026 vs 2015) (gCO₂e/MJ) → remplace le critère sur le scope 1 et 2 actifs opérés

* Offre de solutions d'utilisation de carbone (CCU) et de captage et stockage du carbone (CCS).

** Le scope 3 de l'entreprise est calculé selon les méthodologies sectorielles pour l'Oil and Gas publiées par l'Ipeca. Cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur les chaînes de valeur pétrole, biocarburants ou gaz, à savoir soit la production soit les ventes.

*** Les objectifs des scopes 1 et 2 ne couvrent pas les émissions patrimoniales. Les objectifs sur le scope 3 ne couvrent que les émissions liées à l'usage final des produits énergétiques vendus aux clients, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie (355 MtCO₂eq en 2023).

**** AIE, World Energy Outlook 2023, 2023.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

TOTALENERGIES



SCORE DE PERFORMANCE
9 /20

SCORE NARRATIF
A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE
=

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	16/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> TotalEnergies s'est fixé un objectif de réduction de -40% de ses émissions nettes Scope 1 + 2 à 2030 par rapport à 2015, qui serait net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone. TotalEnergies s'est également fixé des objectifs spécifiques pour réduire l'intensité carbone de ses émissions des scopes 1, 2 et 3 de 25% en 2030 par rapport à 2015. L'entreprise déclare être engagée pour la neutralité carbone en 2050 et précise la part qui sera affectée à la compensation carbone. Toutefois, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1, 2 et méthane) de ses sites opérés.
Investissement matériel	4/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> TotalEnergies déclare une proportion de CAPEX éligibles à la taxonomie européenne de 28,1 % pour 25,7 % alignés sur leur périmètre contrôlé.
Investissement immatériel	0/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> En 2023, TotalEnergies consacre 65% de leurs 774 millions de dollars investis dans la R&D aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, molécules bas carbone), aux batteries et à la baisse de son empreinte environnementale ce qui demeure en deçà du benchmark sectoriel. L'entreprise n'indique pas la proportion consacrée aux technologies non matures et aux technologies d'élimination du carbone.
Performances des produits vendus	7/20	23%	<ul style="list-style-type: none"> Les tendances passées sur le périmètre des trois scopes d'émission démontrent une réduction des émissions GES qui n'atteignent pas le benchmark sectoriel.
Management	15/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> TotalEnergies dispose d'un plan de transition, avec des objectifs à court, moyen et long termes ainsi qu'une supervision des questions liées au changement climatique sous la responsabilité du conseil d'administration. Les critères extra-financiers valent pour 39% de la rémunération variable dont 6% sur la réduction des émissions GES.
Engagement fournisseur	12/20	4%	<ul style="list-style-type: none"> TotalEnergies encourage ses principaux fournisseurs à réduire leurs émissions et s'est fixé pour objectif que 90% des 400 fournisseurs les plus émissifs aient adopté des objectifs de réduction de leurs scopes 1 et 2 en 2025.
Engagement client	8/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de TotalEnergies pour influencer ses clients pourrait être améliorée. Depuis 2022, l'entreprise a une offre OneB2B Solutions qui compte plus d'une trentaine d'experts qui aident nos grands clients de 11 secteurs différents à concrétiser leur ambition pour la transition énergétique grâce à des offres adaptées à leurs besoins.
Politique d'engagement	12/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> TotalEnergies dispose d'une politique globale en matière de climat et transition énergétique.
Modèle d'affaires	7/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La part des Capex alignés à la taxonomie européenne est de 25,7% (22,9% concernent l'électricité et les renouvelables) sur le périmètre contrôlé. En part de chiffres d'affaires alignés à la taxonomie, cela ne représente que 1,4 %.

Cohérence du plan :

Dans l'ensemble, le plan climatique de TotalEnergies est détaillé et le suivi des objectifs et de la réduction des émissions est cohérent. Le score de performance de l'entreprise augmente légèrement notamment dû à la précision de certains éléments sur la partie qualitative (engagement fournisseurs, management et l'évolution du modèle d'affaires). L'entreprise publie des objectifs clairs en matière de transition énergétique, sur les scopes 1, 2 et 3. Les tendances passées sur le périmètre des trois scopes d'émission démontrent une réduction des émissions GES mais la trajectoire n'atteint pas le benchmark sectoriel. De même, l'entreprise prévoit d'augmenter sa production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1, 2 et méthane) de ses sites opérés. TotalEnergies souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050 sur les trois scopes, et détaille la part de compensation qui devrait intervenir au travers des puits de carbone naturels à partir de 2030.

Domaines d'amélioration identifiés :

TotalEnergies souhaite être un acteur majeur de la transition énergétique. Toutefois la part de son chiffre d'affaires alignée à la taxonomie demeure de 1,4%. Les CAPEX alignés à la taxonomie s'élèvent à 25,7% sur le périmètre contrôlé et 31,7 % en vue proportionnelle. L'entreprise pourrait accélérer sa transition énergétique en intensifiant ses efforts dans le développement et la vente d'énergie bas carbone. TotalEnergies pourrait publier davantage d'informations sur ses émissions verrouillées.

Méthodologie ACT

Secteur Promotion Immobilière

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Immobilier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur Promotion immobilière sont exposés ci-après : La note de performance dépend fortement du module relatif à la performance (35% de pondération) puisque l'essentiel de l'enjeu de décarbonation du secteur provient de la nécessité d'améliorer la performance bas carbone des actifs immobiliers gérés.

Score de performance

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments détenus
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés (phase d'utilisation)
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
4. Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments bas carbone
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
9. Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie



Évaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

Secteur immobilier

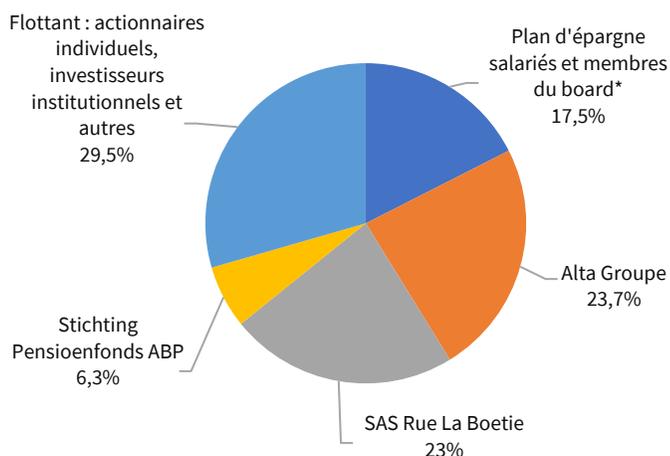
<p>Notation de transparence 30 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur promotion immobilière ACT ACCELERATE CLIMATE TRANSITION</p>		<p>Analyse réalisée par l'ADEME</p>
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 10 /20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>	<p>SCORING DE TENDANCE =</p>

Alors qu'Altarea renouvelle son Say on Climate pour l'année 2024, **ses objectifs en matière de stratégie climat ne semblent pas être revus à la hausse**. L'entreprise s'engage sur une ambition de zéro émission nette en 2030 **mais celle-ci ne couvre pas le scope 3 qui représente pourtant 99% des émissions d'Altarea**. Le groupe n'aligne pas sa stratégie avec une trajectoire précise **contrairement à la mention l'année dernière d'un engagement en dessous de 1,5°C**. De même, les objectifs de réduction des émissions de GES sont essentiellement fixés à moyen terme et le plan d'actions, bien que détaillé, présente peu d'horizon de temps et manque de données chiffrées. Même si nous soulignons l'effort de renouvellement du Say on Climate de l'entreprise nous l'encourageons à aller plus loin dans sa stratégie climat.

Répartition du capital d'Altarea



* Le taux d'abstention présenté inclut les votes nuls et non votés, conformément à ce qui est communiqué par l'entreprise.



* Dont actionnaire majoritaire Alain Taravella (17,2 % du capital)

ALTAREA

● Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 de l'activité foncière d'ici 2030

- ▷ N'inclut pas le scope 3 (99% des émissions globales)
- ▷ Ambition cible seulement une partie des scopes 1 et 2 – env. 50% des scopes 1 et 2
- ▷ Absence d'information sur la part de compensation/réduction

● Scénario(s) de référence utilisé(s)

- ▷ Pas d'engagement clair sur une trajectoire
- ▷ Objectifs non validés scientifiquement à ce jour
- ▷ L'entreprise ne fait plus référence à un engagement de fixation de science-based targets afin d'être conforme à l'objectif de maintien de réchauffement « en-dessous de 1,5°C » comme l'année dernière (DEU 2022 page 237)

● Émissions GES actuelles (vs. 2022)

SCOPES 1 et 2

2 684 tCO₂eq (vs. 2 289 tCO₂eq) émissions liées aux activités foncière et corporate

SCOPE 3**

906 884 tCO₂eq (vs. 1 082 188 tCO₂eq) émissions liées aux activités de promotion immobilière (logement 84% - immo d'entreprises 9% - commerce 6%) et aux activités foncière et corporate (3%)

Baisse de 16 % des émissions en 2023 vs. 2022 qui provient principalement de la baisse de l'activité promotion (effet volume) en lien avec la crise immobilière (effet volume : -13% et effet baisse de l'intensité carbone : -10%)

En intensité en 2023 :

- Groupe : 335 gCO₂eq/€ de CA
- Foncière : 1,4 kgCO₂eq/m²
- Promotion immobilière : 1,3tCO₂eq/m²

● Cible de réduction des émissions de GES à court terme

- ▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

SCOPES 1 et 2 :

- Ambition net zero 2030 pour l'activité foncière

SCOPE 3 : Réduction de 50% de l'intensité surfacique (CO₂/m²) des activités de promotion entre 2019 et 2035

- ▷ Objectifs net zero non validés scientifiquement à ce jour
- ▷ Objectif couvre qu'env. 50% des scopes 1 et 2 et <1% des émissions globales, sans détail sur la part de compensation

▷ Manque de granularité : aucun objectif chiffré sur les périmètres construction (66% des émissions globales) et utilisation (31% des émissions globales)

● Cible de réduction des émissions de GES à long terme

- ▷ Les objectifs long terme ne sont pas explicités

● Mesures du plan d'actions

Plan détaillé sur les trois pôles : promotion immobilière (construction et utilisation), foncière, corporate

- ▷ Peu d'informations sur l'horizon de temps du plan d'actions
- ▷ Mesures pourraient être plus détaillées et chiffrées permettant de comprendre la contribution de chacune aux objectifs de réduction fixés

● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

- ▷ Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope
- ▷ 45,5% (38,5 % en 2022) des investissements sont alignés à la taxonomie vs. 91,6 % des CAPEX éligibles en 2023 (79% en 2022)

● Rémunération

Versement en 2023 :

- Rémunération variable pour la gérance d'Altarea pour 2023 : une partie (350k€ HT) répartie de façon égale entre l'atteinte des seuils de chiffre d'affaires consolidé aligné à la taxonomie européenne et l'atteinte de seuils sur les émissions de GES (tCO₂eq/CA consolidé)

- ▷ Manque de cohérence avec les objectifs fixés en intensité surfacique(CO₂/m²)
- ▷ Les seuils à atteindre ne sont pas publics
- ▷ Ces deux objectifs ne sont atteints qu'à 50% en 2023

- Gérance d'Altareit*** : 50% du variable lié à des critères extra-financiers porte sur le thème climat : déploiement de la stratégie de décarbonation dans les activités de promotion

- ▷ Objectif simplement qualitatif

- Rémunération variable des managers + intéressement intègrent des critères liés au climat dont la pondération n'est pas précisée

Pour 2024, en raison de la crise du secteur de l'immobilier, la gérance renonce en 2024 à l'intégralité de toute rémunération variable susceptible d'être due au titre dudit exercice

- ▷ Quid des critères dans la rémunération variable des managers

● Vote consultatif annuel

Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre

● Deux résolutions distinctes

Pas de consultation tous les 3 ans sur la stratégie

* La note globale est plus élevée qu'en 2022 (27%) en raison d'un changement dans la pondération. Les deux critères finaux corrélés à la fréquence du vote se voient désormais attribués une pondération de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1.

** Pour le scope 3 promotion, une quote-part relative à l'utilisation à venir des bâtiments sur une durée de 50 ans est prise en compte.

*** Filiale cotée détenue à 99% par la société Altarea.

Légende : ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points.



ALTAREA



SCORE DE PERFORMANCE*

10 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2,6/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Des cibles de réduction des émissions de GES sont définies en intensité pour les activités de promotion (-50% entre 2019 et 2035) et de foncière (zero nette émission d'ici 2030). Toutefois, Altarea devrait définir et communiquer des cibles distinctes selon les produits, les postes (énergie et matériaux) et le type de projet (construction neuve, réhabilitation) ainsi qu'intégrer le scope 3 (consommations parties privatives) et le <i>location-based</i> à la cible foncière afin d'être plus exhaustif. Les cibles de trajectoires de références de l'entreprise qui sont définies dans le benchmark sectoriel sont plus ambitieuses à horizon 2050, hors le Groupe n'a pas encore de visibilité sur 2050.
Performance des produits vendus	8,6/20	35%	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe a intégré les critères de la taxonomie européenne dans ses financements, avec cette année 48,1% du chiffre d'affaires aligné, dont 4,3% du chiffre d'affaires aligné à la taxonomie pour la rénovation des bâtiments existants. Altarea devrait également publier sur ses émissions verrouillées.
Management	18,8/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance de la stratégie climat, intégrée à la démarche RSE, est mature. La stratégie climat est pilotée par un membre du Comité Exécutif, responsable de la Direction RSE. Cette Direction centralise l'expertise et la veille et coordonne les équipes. Les instances de Gérance et du Conseil de surveillance supervisent et déterminent la démarche RSE. La feuille de route stratégique intègre une dimension climat avec une prise en compte des risques associés au changement climatique et la définition d'un plan de transition en adéquation avec les objectifs fixés jusqu'à 2035. Les objectifs climat ont été intégrés dans la rémunération de tous les salariés et des dirigeants.
Engagement fournisseur	11,3/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Une charte achats responsable a été définie pour tous les achats du Groupe. Des actions sont mises en place pour encourager les fournisseurs dans le développement de leur propre démarche RSE et de solutions bas-carbone. Cette charte pourrait être précisée au regard des exigences environnementales.
Engagement client	12,5/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe propose de plus en plus de produits bas carbone (alignement du CA pour la taxonomie verte, certifications environnementales sur les projets, ...) afin de répondre aux besoins des clients et de les embarquer dans sa stratégie bas carbone. Les partenaires sont sensibilisés et formés aux enjeux climat. Le Groupe a généralisé le bail vert ainsi que le suivi des consommations d'énergie et il développe la démarche Tandem pour actionner des leviers de transformation notamment sur la RSE.
Politique d'engagement	12/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe est fortement impliqué et engagé dans des initiatives externes et participe activement aux instances sectorielles en faveur du développement durable (Paris Action Climat, OID, BBKA, Booster du réemploi, ...). La rédaction et la diffusion d'une politique d'engagement précisant la position du Groupe sur les enjeux climats permettrait de clarifier le sujet.
Modèle d'affaires	15/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Une activité de production d'énergie photovoltaïque est en développement avec un approvisionnement local et sécurisé en énergie, pour distribuer une électricité bas carbone.

Cohérence du plan :

- Altarea semble avoir intégré les enjeux climat au sein de la stratégie et de la gouvernance du Groupe.
- Disclaimer :** La note de performance a évolué entre 2023 et 2024 en raison d'un changement méthodologique : la méthodologie *Real estate* était utilisée l'année dernière, elle a été remplacée par la méthodologie *Property developer*. Cette méthodologie permet de mieux prendre en compte l'ensemble des activités du Groupe. L'évaluation ACT 2024 d'Altarea ne peut donc pas être comparée à celle qui avait été publiée en 2023.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Le Groupe pourrait davantage communiquer sur l'historique des émissions de GES depuis la définition de leur cible (en 2019). De même, Altarea pourrait définir davantage la stratégie de prise en compte des émissions verrouillées.
- Toutes les cibles de réduction des émissions du Groupe pourraient être précisées par type de produits, postes (énergie et matériaux) et le type de projets (construction neuve, réhabilitation) sur les trois scopes d'émissions.

* Un échange de données supplémentaires préalable à la publication de l'évaluation a été réalisé entre l'ADEME et Altarea.



Évaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

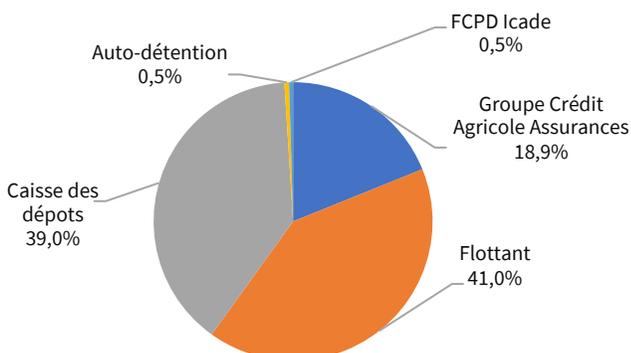
Secteur immobilier

<p>Notation de transparence 75 % d'alignement avec les recommandations du FIR</p>	<p>Méthodologie secteur promotion immobilière  ACCELERATE CLIMATE TRANSITION Analyse réalisée par l'ADEME</p>	
	<p>SCORE DE PERFORMANCE 12 / 20</p>	<p>SCORE NARRATIF A B C D E</p>

Nous saluons la présentation d'un vote Say on Climate pour la troisième année consécutive à l'assemblée générale d'ICADE. Cette année en particulier, **nous notons que l'entreprise a fait un effort de transparence** et a divulgué de façon claire certaines des recommandations du FIR. La cohérence du plan reflète le score narratif. **Les enjeux climat sont complètement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires.** L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixée, **néanmoins certains points restent à clarifier** : concernant son plan d'actions, des informations supplémentaires sont encore attendues notamment sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action. Plus généralement, **les montants des investissements de l'entreprise ne sont toujours pas communiqués pour le pôle le plus émissif d'Icade** (89% des émissions de GES). Enfin, nous attendons une divulgation plus granulaire des données sur les émissions verrouillées ainsi que sur l'évolution de la proportion de bâtiments bas carbone.

Répartition du capital d'Icade

<p>Résultat des votes à l'Assemblée générale le 18 avril 2024</p>		
<p> 99,2 % Pour</p>	<p> 1 % abstention*</p>	<p> 0,7 % contre</p>



* Le taux d'abstention présenté inclut les votes nuls et non votés, conformément à ce qui est communiqué par l'entreprise.

ICADE

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero jusqu'à 2050, ambition de compenser 51 612 tCO₂eq en 2050 ;
Cette année Icade déclare avoir compensé un total de 114 000 tCO₂eq sur la période 2019-2023.

▷ La nature et les niveaux de compensation, appelée « contribution additionnelle volontaire », ne sont pas explicites de 2023 jusqu'à 2050

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2050 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes

Émissions GES actuelles (2023 vs. 2022)

SCOPE 1

89 tCO₂eq (vs. 489)
0,1 %

SCOPE 2

4 507 tCO₂eq (vs. 5 349)
1 %

SCOPE 3

405 078 tCO₂eq (vs. 561 723)
98 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Les objectifs court terme ne sont pas explicités

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2019 – 2030 : -28% en absolu pour l'ensemble des scopes

En valeur absolu :

SCOPES 1 et 2 : -55%

SCOPE 3 : -27,5%

En intensité 2019 - 2030 : (vs. 2019 - 2023)

FONCIERE TERTIAIRE :

-60% (kgCO₂/m²)
-35%

PROMOTION :

-41% (en kgCO₂/m²)
-12%

CORPORATE :

-30% (en tco₂/an)
-8%

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2019 et 2050 ; compensation de 51 612 tCO₂eq

Mesures du plan d'actions

▷ Mesures du plan d'actions détaillés pour chaque pôle (promotion, tertiaire, corporate) avec quelques objectifs chiffrés (ex. : 1/3 des opérations en construction bois et biosourcée en 2030 ; 1/3 de ses opérations en rénovation d'ici 2030) mais manque d'information sur la contribution de chaque action aux objectifs de décarbonation ainsi que sur les montants de CAPEX associés à chaque action

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Focus Foncière tertiaire (10% des émissions de GES) : 145 M€ budget 2024 – 2030

Répartition des investissements entre 2024 et 2030 :

58% : travaux d'amélioration de la performance énergétique et rénovation d'actifs

16% : Adaptation, biodiversité

15% : Switch énergétique et énergie renouvelable

11% : bornes de recharge pour véhicule électrique

▷ Absence de montant d'investissement communiqué sur les autres pôles notamment le pôle Promotion (Energie, Renouvellement des matériaux, Construction) qui représente 89% des émissions de GES

51,4% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 38%, pro forma, en 2022)/90,5% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie

Rémunération

Directeur Général:

Rémunération variable annuelle :

nouveau critère : - 25% pour maintenir la position de leadership du

Groupe Icade en matière de RSE autour de deux volets dont un sur l'adaptation au changement climatique (KPI : réduction des émissions de CO₂ en ligne avec la trajectoire -1,5°C de la Société et biodiversité)

Directeur Général, membres du comité exécutif, membres du comité de coordination et cadres « clés » désignés :

Rémunération Long terme :

Critère de 20% sur la réduction d'émission de CO₂ mesurée en valeur absolue selon la mesure SBTi par rapport à 2019

Membres du comité exécutif :

Rémunération variable des membres du comité exécutif dépend pour 15% de l'atteinte des engagements RSE d'Icade et du déploiement de la Raison d'être

▷ Critère carbone non pondéré

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

La stratégie bas carbone fait l'objet d'un vote annuel des actionnaires

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Le vote annuel est établi sur la stratégie de l'entreprise

ICADE



SCORE DE PERFORMANCE*

12 /20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	12/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs fixés par Icade, en intensité et en absolu, sont alignés avec les trajectoires bas carbone du secteur sur l'ensemble du périmètre Promotion et sur le scope 1 & 2 (objectifs alignés SBTi), Icade est sur une trajectoire lui permettant d'atteindre ses objectifs bas carbone compte tenu de la réduction des émissions de 21% sur les 3 scopes observée entre 2019 et 2023. Icade s'est fixé un objectif à 2030 et 2050, mais n'a pas d'objectifs intermédiaires entre ces deux objectifs.
Performance des produits vendus	7/20	35%	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité carbone moyenne du pôle promotion ainsi que les surfaces de bâtiments mises sur le marché est communiquée clairement par Icade. La performance carbone des bâtiments mis sur le marché est alignée avec les scénarios sectoriels. La part de bâtiments « bas-carbone » selon les seuils retenus dans le scénario sectoriel est significative mais son évolution dans le temps n'est pas mesurable, par manque de données antérieures à 2023.
Management	13/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Le sujet du climat est traité au niveau du conseil d'administration par le comité innovation et RSE. Il existe des incitations financières sur l'atteinte des objectifs liés au climat pour une grande majorité des collaborateurs, notamment les membres du Comex.
Engagement fournisseur	15/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Icade privilégie les matériaux bas-carbone, en adaptant sa stratégie d'achat et accompagnant les fournisseurs dans le développement de solutions bas carbone.
Engagement client	16/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Icade met en place des documents et des comités ayant pour objectifs la réduction des émissions liée à l'usage des bâtiments vendus. Icade a mis en place des baux intégrant des critères climat.
Politique d'engagement	17/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Icade est engagé dans diverses initiatives et associations professionnelles pour le climat qu'elle met en avant dans sa communication et son <i>reporting</i>.
Modèle d'affaires	13/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Icade a lancé plusieurs initiatives externes ayant un impact positif sur le climat comme la plateforme dédiée au réemploi des matériaux de construction Cycle-Up.

Cohérence du plan :

- La cohérence du plan reflète le score narratif. Les enjeux climat sont complètement intégrés dans la stratégie de l'entreprise et dans son modèle d'affaires. L'entreprise est pour l'instant alignée avec les objectifs qu'elle s'est fixée. L'entreprise a également travaillé sur sa méthodologie de *reporting* climat.

Domaines d'amélioration identifiés :

- Icade pourrait augmenter la granularité de son *reporting* sur l'intensité carbone en termes d'étape du cycle de vie et de type d'actifs.
- Malgré une part de bâtiments « bas carbone » significative, l'éventuelle augmentation de cette proportion en comparaison avec la valeur du benchmark sectoriel n'a pas pu être calculée. De la même manière, Icade pourrait davantage publier sur ses émissions verrouillées.
- Concernant l'influence sur sa chaîne de valeur, Icade pourrait proposer d'avantage de solutions incluant l'aval de leur chaîne de valeur pour le pôle promotion.

* Un échange préalable à la publication de l'évaluation a été réalisé entre l'ADEME et Icade.

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

▶ Say on Climate 2020 (1)

- ▶ **Aena** (*Espagne*)

▶ Say on Climate 2021 (27)

- ▶ **Aena** (*Espagne*)
- ▶ **Atos** (*France*)
- ▶ **Aviva** (*UK*)
- ▶ **BHP Group Ltd** (*UK*)
- ▶ **BHP Group Limited** (*Australie*)
- ▶ **Canadian National Railway Company** (*Canada*)
- ▶ **Ferrovial**⁹ (*Espagne*)
- ▶ **Gestamp Automocion** (*Espagne*)
- ▶ **Glencore** (*Suisse*)
- ▶ **HSBC Holdings** (*UK*)
- ▶ **Iberdrola** (*Espagne*)
- ▶ **Investec Plc** (*UK & Afrique du Sud*)
- ▶ **Investec Plc** (*UK & Afrique du Sud*)
- ▶ **Moodys Corporation** (*USA*)
- ▶ **National Grid** (*UK*)
- ▶ **Nestle** (*Suisse*)
- ▶ **Ninety One Ltd** (*Afrique du Sud*)
- ▶ **Ninety One Plc** (*UK*)
- ▶ **S&P Global** (*USA*)
- ▶ **Sasol** (*Afrique du Sud*)
- ▶ **Severn Trent Plc** (*UK*)
- ▶ **Shell** (*Pays-Bas*)
- ▶ **SSE** (*UK*)
- ▶ **TotalEnergies** (*France*)
- ▶ **Unilever** (*UK*)
- ▶ **Vinci** (*France*)

⁹ Ferrovial a soumis deux votes Say on Climate distincts en 2021.

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

► Say on Climate 2022 (49)

- **Aena** (Espagne)
- **AGL Energy Limited** (Australie)
- **Amundi** (France)
- **Anglo American Plc** (USA)
- **APA Group** (Australie)
- **Aviva** (UK)
- **Barclays PLC** (UK)
- **BP Plc** (UK)
- **Canadian National Railway Company** (Canada)
- **Canadian Pacific Kansas City Limited** (Canada)
- **Carmila** (France)
- **Carrefour** (France)
- **Centrica** (UK)
- **Electricite de France** (France)
- **Elis** (France)
- **Engie** (France)
- **Equinor** (Norvège)
- **Ferrovial** (Espagne)
- **Getlink** (France)
- **Glencore** (Suisse)
- **Holcim** (Suisse)
- **Icade** (France)
- **Kingspan Group** (Irlande)
- **La Francaise de l'Energie** (France)
- **London Stock Exchange Group** (UK)
- **M&G** (UK)
- **Merrialys** (France)
- **Mundys SpA** (Italie)
- **National Grid** (UK)
- **NatWest Group** (UK)
- **Nexity** (Espagne)
- **Ninety One Ltd** (Afrique du Sud)
- **Ninety One Plc** (UK)
- **Origin Energy Limited** (Australie)
- **Pennon Group Plc** (UK)
- **Repsol SA** (Espagne)
- **Rio Tinto Limited** (UK)
- **Rio Tinto Plc** (UK)
- **Santos Limited** (Australie)
- **Sasol** (Afrique du Sud)
- **Shell** (Pays-Bas)
- **Sims Limited** (USA)
- **South32 Ltd** (Australie)
- **SSE** (UK)
- **Standard Chartered Plc** (UK)
- **TotalEnergies** (France)
- **UBS Group AG** (Suisse)
- **United Utilities Group Plc** (UK)
- **Woodside Energy Group** (Australie)

Sources : ISS

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

▶ Say on Climate 2023 (27)

- ▶ **Aena** (*Espagne*)
- ▶ **Altarea** (*France*)
- ▶ **Alzchem Group AG** (*Allemagne*)
- ▶ **Amundi** (*France*)
- ▶ **Aviva** (*UK*)
- ▶ **Canadian National Railway Company** (*Canada*)
- ▶ **Canadian Pacific Kansas City Limited** (*Canada*)
- ▶ **Covivio** (*France*)
- ▶ **Credit Suisse Group AG** (*Suisse*)
- ▶ **EDP-Energias de Portugal SA** (*Portugal*)
- ▶ **Ferrovial** (*Espagne*)
- ▶ **Glencore** (*Suisse*)
- ▶ **Holcim** (*Suisse*)
- ▶ **Icade** (*France*)
- ▶ **Incitec Pivot Limited** (*Australie*)
- ▶ **Klepierre** (*France*)
- ▶ **Legal & General Group Plc** (*UK*)
- ▶ **Ninety One Ltd** (*Afrique du Sud*)
- ▶ **Ninety One Plc** (*UK*)
- ▶ **Pennon Group** (*UK*)
- ▶ **Schneider Electric SE** (*France*)
- ▶ **Shell** (*Pays-bas*)
- ▶ **SSE** (*UK*)
- ▶ **Orica** (*Australie*)
- ▶ **TotalEnergies** (*France*)
- ▶ **Vallourec SA** (*France*)
- ▶ **Westpac banking** (*Australie*)

Sources : ISS

ANNEXE 1 : SAY ON CLIMATE

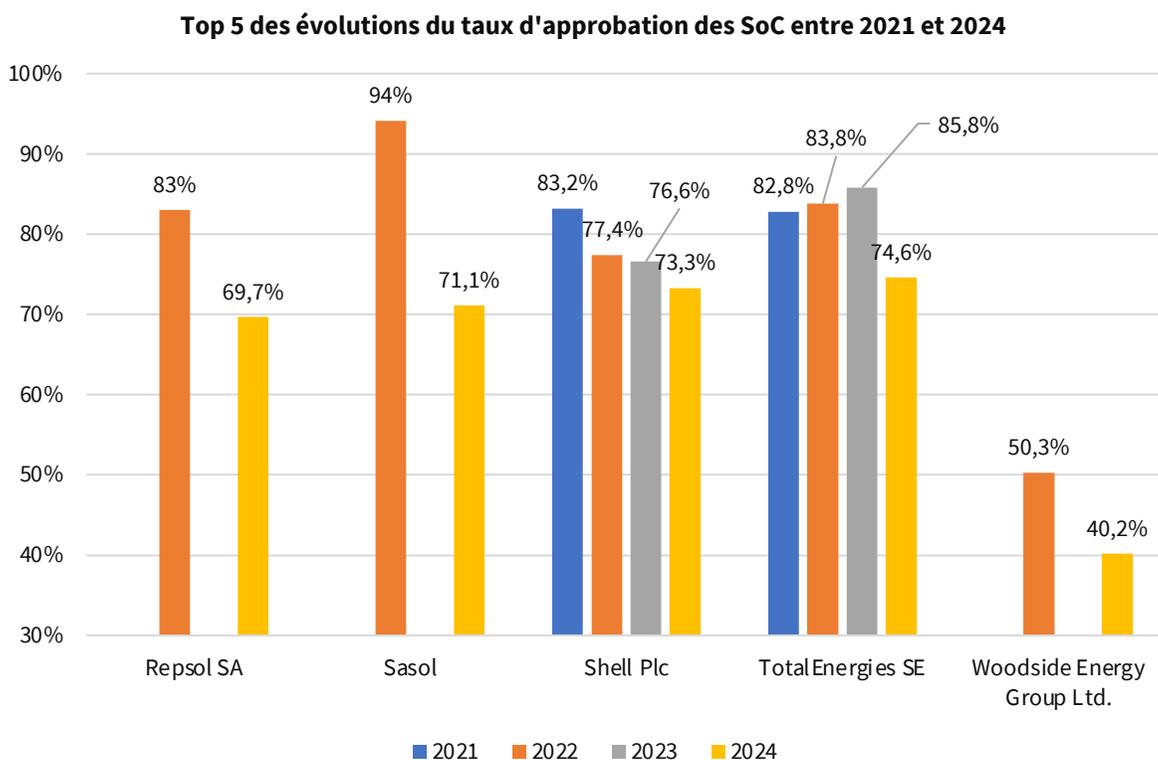
Say on Climate 2024 (26)

- ▶ **Aena** (*Espagne*)
- ▶ **Altarea** (*France*)
- ▶ **Amundi** (*France*)
- ▶ **Aviva** (*UK*)
- ▶ **Canadian National Railway Company** (*Canada*)
- ▶ **Canadian Pacific Kansas City Limited** (*Canada*)
- ▶ **EDP-Energias de Portugal SA** (*Portugal*)
- ▶ **Eramet** (*France*)
- ▶ **Essentra** (*Australie*)
- ▶ **Ferrovial** (*Espagne*)
- ▶ **GEA** (*Allemagne*)
- ▶ **Gecina** (*France*)
- ▶ **Glencore** (*Suisse*)
- ▶ **Holcim** (*Suisse*)
- ▶ **Icade** (*France*)
- ▶ **National Grid** (*UK*)
- ▶ **Ninety One Ltd** (*Afrique du Sud*)
- ▶ **Ninety One Plc** (*UK*)
- ▶ **Pennon Group** (*UK*)
- ▶ **Repsol SA** (*Espagne*)
- ▶ **Sasol** (*Afrique du Sud*)
- ▶ **Shell** (*Pays-bas*)
- ▶ **SSE** (*UK*)
- ▶ **TotalEnergies** (*France*)
- ▶ **Unilever** (*UK*)
- ▶ **Woodside Energy Group** (*Australie*)

Sources : ISS

ANNEXE 2 :

Top 5 des évolutions du taux d'approbation des *Say on Climate* depuis 2021



Afin de trouver le Top 5 des plus fortes évolutions du taux d'approbation, le FIR a calculé la différence entre le taux de la première année et celui de la dernière année et a retenu les plus grands écarts. Ces évolutions sont de -13,3% pour Repsol, -23% pour Sasol, -9,9% pour Shell, -8,2% pour TotalEnergies et -10,1% pour Woodside Energy Group.

Pour rappel, chaque taux d'approbation a été recalculé par le FIR en prenant en compte l'abstention (nombre de vote pour/nombre total de votes : pour + contre + abstention).

Taux d'approbation moyen des SoC entre 2021 et 2024 :

- 2021 : 93% (27 SoC)
- 2022 : 86,4% (49 SoC)
- 2023 : 89,3% (27 SoC)
- 2024 : 87,4% (26 SoC)

Sources : FIR-ISS

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations. En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

